

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À

CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION (M.A.)

PAR

GUILLAUME COUTURE

BACHELIER EN ÉDUCATION (B.Ed)

**Les orthographes particulières des formes verbales du type romps,
vaincs, réponds, couds et perds analysées dans un cadre de grammaire raisonnée**

DÉCEMBRE 2000



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

*À mon professeur de français du
cinquième secondaire, Madame
Suzanne Fleury, pour honorer
une drôle de promesse.*

Remerciements

L'auteur tient à exprimer toute sa reconnaissance à son directeur de mémoire, Monsieur Raymond Claude Roy, Ph.D., professeur au département des Sciences de l'éducation et de psychologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, pour l'avoir accompagné dans cette démarche de recherche, et dans les bouleversements de tous ordres qui y sont forcément rattachés. C'est à son directeur que l'auteur sent qu'il doit d'avoir été éveillé à la profonde beauté de la langue française et au plaisir de la recherche en grammaire. Il est espéré que la collaboration dans la réflexion et le développement puisse se continuer encore longtemps.

L'auteur tient aussi à remercier la femme qu'il aime, Madame Marie-Hélène Hudon, pour son support, sa compréhension et sa patience - sévèrement éprouvées, mais toujours croissantes. Madame Hudon a su réunir et entretenir de la plus belle façon les

conditions qui assuraient la tranquillité d'esprit nécessaire à une pareille entreprise. Une grande part du succès de cette démarche lui est due.

Quelques amis ont aidé, soit par leurs encouragements, leur désintéressement, leurs conseils, leur compréhension ou leurs critiques, mais toujours par leur qualité, à garder cette démarche saine et agréable. L'auteur est particulièrement reconnaissant à Madame Hélène Carrière, Monsieur Daniel Lavoie, Monsieur Philippe Girard, Madame Johanne Beaumont, Monsieur Éric-Philippe Maltais, Monsieur Jean-Guy Hudon et Monsieur Marc Blouin pour leur apport, si curieux qu'il ait été parfois.

Des remerciements s'adressent enfin aux Éditions Gaëtan Morin pour la bourse d'étude qui a été accordée.

Résumé

La recherche a pour objectif de trouver une explication logique aux orthographe d'apparence particulière du type **je romps, tu romps, il rompt**, avec leur « p » intempestif, **je vains, tu vains, il vainc**, avec leur « c » tout aussi étonnant, **je réponds, tu réponds, il répond, je couds, tu couds, il coud**, et **je perds, tu perds, il perd**, avec leur « d » en apparence gratuit lui aussi. Sous la difficulté, pour le scripteur, de mémoriser l'orthographe de ces formes, se pose celle des connaissances qui pourraient permettre à un scripteur de comprendre et d'expliquer ces choix orthographiques. Le défi est d'abord celui d'établir les fondements de ces orthographe particulières pour ensuite et surtout en dériver des justifications étayées.

Or, ni les grammaires, ni les ouvrages plus spécialisés ne présentent de réponses au problème identifié dans ce mémoire. C'est en regard de ces manques à expliquer qu'une analyse d'un type différent devait être envisagée. Pareille analyse exige toutefois que soient préalablement faits les choix méthodologiques de nature à orienter la recherche dans des voies susceptibles de résultats nouveaux. Le premier choix méthodologique adopté est celui d'une approche synchronique, lequel est complété d'autres choix méthodologiques parents, et d'abord ceux d'un cadre structural et d'une approche grammaticale de type raisonnée. La recherche se donne d'ailleurs pour objectif d'appliquer les sept principes méthodologiques d'analyse en grammaire raisonnée de Lefebvre (2000).

Pour qu'un examen des orthographe d'apparence particulière des formes verbales retenues pour étude soit fructueux, il devait s'appuyer sur un certain nombre de données premières tirées des théories structurales, relatives au verbe et à sa construction. Ces données touchent, entre autres, à la nature et le rôle de la consonne axiale guillaumienne dans le mécanisme du verbe, la variété de formes sous lesquelles peut se

présenter la consonne axiale, ou centrale, ainsi que les différents traitements que la consonne centrale peut connaître dans la conjugaison française.

Sur cette base, et toujours en respectant les principes méthodologiques de grammaire raisonnée de Lefebvre, la recherche procède à l'examen détaillé de chacune des formes à expliquer. Les analyses montrent comment toutes et chacune des orthographes particulières participent d'une sémiologie finement organisée du système verbal français et rejoignent par leur construction, autant qu'elles le peuvent dans leur attachement à la conjugaison archaïque, la sémiologie de la conjugaison dominante.

Il est enfin mené quelques observations permettant de déterminer, au moins partiellement, le degré d'utilité didactique des résultats obtenus. Un regard dirigé du côté de la grammaire traditionnelle mène à constater que si des auteurs comme Grevisse laissent entrevoir, dans leurs présentations, une véritable compréhension du système de la conjugaison, le cadre descriptif qui est le leur ne permet pas une présentation de nature explicative de qualité. La réflexion en arrive donc à la conclusion que la grammaire raisonnée, produisant des explications d'un ordre nouveau, devra adopter un cadre de présentation grammaticale différent, fort probablement original lui aussi.

La recherche atteint ses objectifs en produisant des explications logiques, simples et nettes des formes analysées. Un autre succès, majeur celui-là, tient à la méthodologie de réflexion appliquée et permet d'ajouter la recherche à la liste des analyses réussies de grammaire raisonnée.

Table des matières

REMERCIEMENTS	II
RÉSUMÉ	IV
TABLE DES MATIÈRES	VI
LISTE DES FIGURES	VIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER	6
LA PRÉSENTATION DU PROBLÈME ET LA RECENSION DES ÉCRITS	6
LE PROBLÈME	7
LA RECENSION DES ÉCRITS	14
<i>Les grammaires</i>	<i>14</i>
<i>Les traités spécialisés</i>	<i>19</i>
<u>Première catégorie : je romps, tu romps, il rompt</u>	<i>20</i>
<u>Deuxième catégorie : les formes je vaincs, tu vaincs, il vaine</u>	<i>21</i>
<u>Troisième catégorie : les formes du type je réponds, tu réponds, il répond</u>	<i>23</i>
<u>Quatrième catégorie : les formes du type je couds, je mouds</u>	<i>25</i>
<u>Cinquième catégorie : les formes du type je perds, je tords</u>	<i>28</i>
CHAPITRE II	31
LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE D'ANALYSE	31
UNE VISION SYNCHRONIQUE	32
<i>La sémiologie du verbe aller</i>	<i>34</i>
<i>Les mots de couleur</i>	<i>35</i>
<i>La règle d'accord du nom propre</i>	<i>38</i>

<i>L'accord des numéraux surcomposés</i>	41
UN CADRE D'APPROCHE STRUCTURALE.....	45
CHAPITRE III	50
LES DONNÉES PRÉALABLES À L'ANALYSE THÉORIQUE	50
NATURE ET RÔLE DE LA CONSONNE AXIALE OU CENTRALE	53
LES DIFFÉRENTES FORMES DE LA CONSONNE CENTRALE	64
LES DIVERS TRAITEMENTS DE LA CONSONNE CENTRALE DANS LA CONJUGAISON FRANÇAISE	72
CHAPITRE IV	79
L'ANALYSE DES PARTICULARITÉS ORTHOGRAPHIQUES	79
LES PARTICULARITÉS ORTHOGRAPHIQUES.....	80
LES FORMES JE ROMPS, TU ROMPS, IL ROMPT	84
LES FORMES JE VAINCS, TU VAINCS, IL VAINC	88
LES FORMES JE RÉPONDS, TU RÉPONDS, IL RÉPOND	91
<i>Les formes je prends, tu prends, il prend</i>	94
LES FORMES JE COUDS, TU COUDS, IL COUD	98
LES FORMES JE PERDS, TU PERDS, IL PERD	102
CHAPITRE V	109
PORTÉE DIDACTIQUE	109
LA PRÉSENTATION TRADITIONNELLE DE GREVISSE.....	110
UNE GRAMMAIRE TRADITIONNELLE RENOUVELÉE	113
UN CADRE DIDACTIQUE DE NOUVELLE TENUE	125
CONCLUSION	129
RÉFÉRENCES	136

Liste des figures

Figure

- | | | |
|---|---|-------|
| 1 | Tableau tiré de Lanly (1995 :276)..... | 21 |
| 2 | Principes méthodologiques d'analyse (Lefebvre, 2000 : 79, 111)..... | 43-44 |

Introduction

La grammaire traditionnelle, quels que soient par ailleurs ses mérites, n'est pas sans présenter un certain nombre de règles qui laissent souvent pantois l'utilisateur – maître ou scripteur, ou encore élève ou étudiant – qui cherche à les comprendre. À telle enseigne d'ailleurs que nombre des grammaires des dernières années comme l'*Aide-Mémoire grammatical* (1987) de Therrien et la *Grammaire en Tableaux* (1991) de Marie-Éva de Villers remplacent les énoncés de règles par des listes ou des tableaux, qui à l'examen se révèlent des inventaires d'emplois. C'est particulièrement patent chez Therrien pour la règle d'accord des adjectifs de couleur, pour la règle d'accord des mots composés, ou encore pour la conjugaison des verbes français: ces nouvelles grammaires placent leurs utilisateurs dans des situations dont il est espéré qu'ils tireront à force de répétitions et d'imitations une certaine maîtrise d'usage.

Il est aisé de comprendre l'option de simple inventaire que choisissent les grammaires récentes à l'examen de certaines des règles des grammaires traditionnelles.

Un bon exemple de règle de cette nature est celui de la règle traitant de l'orthographe des verbes à l'infinitif en **-dre**, telle qu'elle est présentée dans les manuels représentatifs des ouvrages de grammaire traditionnelle que sont le *Bon Usage* (1986, 12e éd.) et le *Précis de grammaire française* (1995, 30e éd.), de Maurice Grevisse. Malgré leur grande qualité d'ensemble, ces manuels présentent en effet un ensemble de règles d'interprétation si difficile de ces orthographe que l'utilisateur a peu de chance d'en tirer quelque compréhension véritable. Si la présentation de la règle d'écriture des verbes en **-dre** offre une série d'exemples dans diverses situations de conjugaison pouvant aider à identifier les orthographe correctes, les exemples en question sont par contre accompagnés de prescriptions descriptives ne comportant aucun abord explicatif. Il est difficile, devant de telles présentations, de ne pas approuver le choix des grammaires récentes et des maîtres qui refusent de s'avancer dans l'étude de règles aussi contournées et, selon toute apparence, sans aucun fondement, ou du moins sans fondement accessible. Comme il est aisé de prévoir les embarras et les contrariétés des élèves à qui il sera demandé de maîtriser ces règles.

L'objectif des analyses à mener dans cette recherche est de tâcher de faire voir ce que sont les fondements de la règle d'écriture des verbes en **-dre**. C'est d'ailleurs là un premier trait d'originalité du mémoire que de rechercher de véritables réponses, des explications fines au problème examiné. Non seulement la recherche est-elle originale par son ambition à trouver des réponses, mais encore l'est-elle par la nature des réponses recherchées : celles-ci devront être logiques, c'est-à-dire, plus précisément,

simples, claires et nettes, du type de réponse que poursuit une véritable recherche scientifique.

D'ailleurs, le choix méthodologique dictant la conduite des analyses à mener constitue un autre trait majeur d'originalité de la recherche. Pour aller plus loin que la grammaire traditionnelle dans les analyses et les présentations, il faut opérer sur des bases différentes de celles qui ont été utilisées à ce jour. Or, il existe une grammaire appelée grammaire « raisonnée » qui se présente comme une grammaire nouvelle à visées explicatives (Roy, 1989, 1994, 1995, 1997; Harvey, 1995; Bussi eres, 1997; Lefebvre, 2000). Un premier trait de cette approche grammaticale tient   l'usage qu'elle fait de la linguistique dans ses analyses. Trop souvent la linguistique a-t-elle  t e trait e comme un champ de r flexion scientifique incompatible avec la grammaire. Or, un examen minutieux de certaines notions appartenant   la linguistique r v le que ces notions peuvent et doivent  tre apprivois es et utilis es par la grammaire, ce qui sera d'ailleurs tent  dans la partie de cette recherche consacr e   l'analyse th orique.   supposer que des explications   fondement linguistique existent pour la r gle des verbes en **-dre**, il conviendra de les faire servir   une pr sentation facilitante des orthographes des verbes en **-dre**. Si de tels buts pouvaient  tre atteints, il s'imposerait de revoir la pr sentation   faire dans les grammaires de ces r gles d'orthographe, en regard d'une approche didactique nouvelle. Les cons quences seraient d'envergure et pourraient m me  tre suggestives de modifications semblables pour nombre d'autres r gles et contenus, et,   la limite, placer dans l'obligation de r crire dans leur entier autant les grammaires   utiliser dans les  coles que celles   mettre dans les mains des scripteurs avertis.

Il y a dans le défi ainsi posé la caractéristique première de la recherche dont rend compte ce mémoire. La recherche – ambitieuse à un haut degré – relève le défi de procéder à une analyse précise de grammaire sur des bases nouvelles: l'ambition est de comprendre de façon nouvelle, et entièrement logique, – ou de tâcher de le faire – les règles concernant les particularités orthographiques de certains verbes en **-dre**, ainsi que des verbes **vaincre** et **rompre**. Il est possible de mener ces analyses avec – telle est la conviction – le plus grand succès malgré les embûches de méthode que pose pareille entreprise.

Pour limites, cette recherche a bien évidemment celle de s'en tenir aux données et à la méthodologie de la grammaire structurale. La grammaire d'orientation raisonnée qui en résultera se permettra de recourir, et même de puiser, à l'occasion et selon ses besoins, aux données de la linguistique psychomécanique, aussi d'orientation structurale.

Dans un premier chapitre, le problème est présenté et examiné en référence aux données traditionnelles; ce premier chapitre comporte une recension des écrits sur les données à scruter. Le deuxième chapitre aborde le cadre méthodologique pour ce qu'il propose de fondements à l'analyse. L'analyse théorique fait l'objet des deux chapitres suivants: le chapitre trois présente les données théoriques sur lesquelles reposera l'analyse des particularités orthographiques, laquelle analyse est menée au chapitre

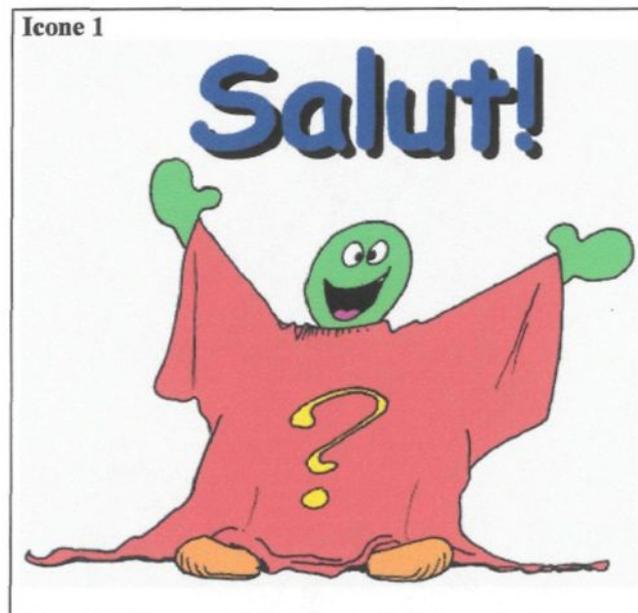
quatre. Enfin, le chapitre cinq traite des aspects didactiques et présente de premiers essais de matériel didactique.

CHAPITRE PREMIER

La présentation du problème et la recension des écrits

Ce mémoire ne s'éloignera pas énormément, dans son ossature, de l'organisation habituelle des travaux du genre et comportera, dans l'ordre, la présentation du problème, une recension des écrits, le cadre théorique, une analyse théorique et, enfin, des réflexions complémentaires d'ordre didactique. Toutefois, ce mémoire adopte un à-côté de présentation inhabituel. En effet, le texte de ce rapport de recherche est

Icone 1



accompagné d'un matériel didactique sous la forme de 52 images ou icônes. Ces icônes ont été initialement réalisés pour offrir des concrétisations de nature à soutenir un exposé sur les thèmes traités dans cette étude (Couture et Roy, 1997). Le choix de superposer ce matériel didactique au texte du mémoire se justifie par la forte implication didactique de ce mémoire, lequel voudrait, par ses résultats, faciliter l'enseignement et l'apprentissage du contenu traité. Le lecteur va donc trouver dans la recherche des icônes qui sont déjà des moyens didactiques, en préparation à un matériel didactique éventuel. Dans ce premier chapitre, le texte ne réfère pas directement aux icônes et conserve son autonomie, la présence des icônes y étant, tout au plus, suggestive. Il est attendu que l'intérêt des icônes puisse être entrevu au fur et à mesure de la lecture, et qu'ainsi s'installe chez le lecteur de ce texte des préoccupations didactiques que le dernier chapitre tentera de commencer à satisfaire. Toutefois, si les icônes interviennent dès la première partie de ce chapitre, celle de présentation du problème de recherche, elles s'interrompent, forcément, pour la seconde partie des propos de recension des écrits, auxquels ils ne s'appliquent évidemment pas.

Le problème

Le problème de grammaire qui a été retenu comme objet de cette recherche est celui des particularités orthographiques de certaines formes verbales du présent de l'indicatif, particularités aisément identifiables dans les formes **je romps, tu romps, il rompt, je vains, tu vains, il vainc, je réponds, tu réponds, il répond**, de même que dans un certain nombre de formes d'autres verbes présentant des orthographe de nature

semblable. Un premier examen de chacun de ces ensembles de formes permettra de mieux cerner le problème à traiter.

Les formes du singulier du présent de l'indicatif du verbe **rompre** (icônes 2 et 3) présentent cette particularité de la présence d'un « p » en apparence intempestif. Même si les hésitations accompagnant parfois l'écriture de ces formes proviennent



essentiellement du fait que le verbe n'est pas d'usage fréquent, il reste que les orthographes paraissent à la plupart des scripteurs – sinon à tous – pour le moins étonnantes, et surtout inexplicables.

Bien des scripteurs, au vu des formes correctes, leur maîtrise de ces orthographes ne reposant que sur l'habitude – et n'étant que de seule mémorisation donc –, mettront, curieusement, quelques instants à identifier le cœur de la difficulté d'orthographe (un exercice pouvant être mené à partir de l'icône 3, qui le facilite). Une fois qu'il aura été vu que la difficulté orthographique tient à la présence du « p » dans ces formes écrites et



qu'il aura été aperçue l'origine de la difficulté – le « p » n'est pas présent dans les formes orales –, il restera encore le plus difficile problème de trouver une explication à la présence de cette lettre. Or, aucune grammaire ne présente de données nettes – et surtout explicatives – de ces orthographe, ce qui sera amplement montré plus loin dans ce chapitre, dans les propos de recension des écrits.

Pour leur part, les formes orthographiques du singulier du présent de l'indicatif du verbe **vaincre** que sont **je vaincs**, **tu vaincs**, **il vainc** (icônes 4 et 5), présentent une



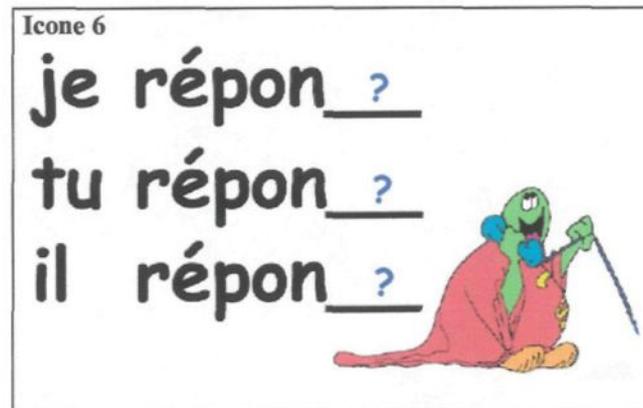
double particularité. Tout d'abord, à l'instar des formes du verbe **rompre**, les formes en question comportent un « c » en apparence tout aussi intempestif que le « p » des formes du verbe **rompre**. Une deuxième particularité orthographique de ces formes se présente à la troisième personne du singulier **il vainc**, laquelle s'écrit sans l'usuelle lettre finale « t » de troisième personne, lettre habituellement présente dans les formes des conjugaisons à paradigme -s, -s, -t.

Pas plus qu'elles ne le font pour les formes du verbe **rompre**, les grammaires n'expliquent vraiment les orthographes **je vaincs**, **tu vaincs**, **il vainc**, ni n'apportent



de justifications qui permettent d'entrevoir sur quels fondements reposent ces choix orthographiques.

Les formes du singulier du présent de l'indicatif du verbe **répondre** présentent elles aussi des particularités orthographiques (icônes 6 et 7), soit celle d'introduire un « d » à la finale des formes **je réponds**, **tu réponds**, **il répond**, celle aussi de remplacer



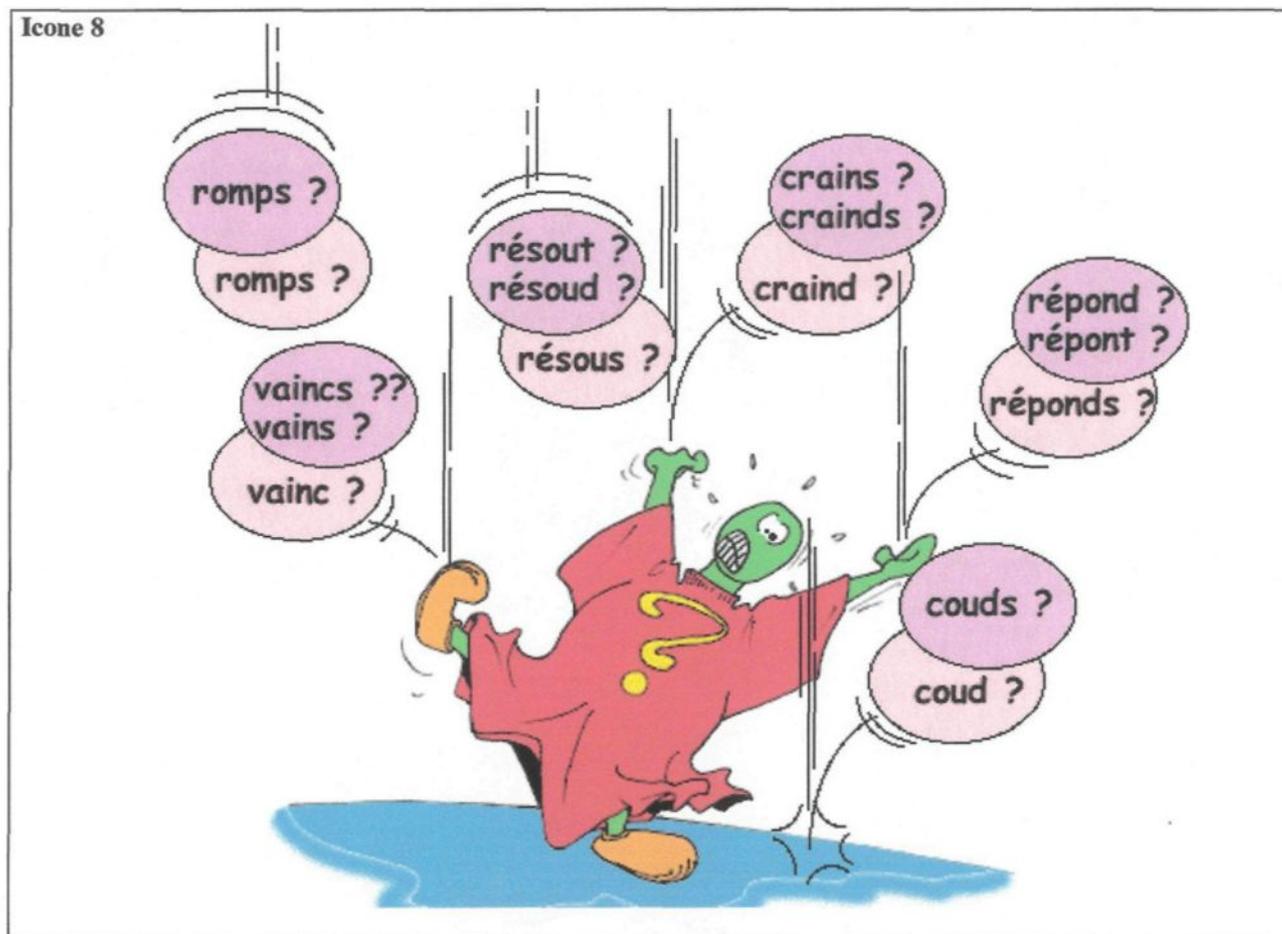
par un « **d** » le « **t** » attendu à la troisième personne. La difficulté d'écriture de ces formes s'augmente encore du fait qu'une quarantaine de verbes de forme voisine (comme, par exemple, le verbe **craindre**) (voir icône 7) adoptent les orthographes en -s, -t régulières: **je crains, tu crains, il craint**.



Encore une fois, dans les présentations qu'elles font de ces orthographes, les grammaires ne justifient pas les orthographes particulières de **je réponds, tu réponds, il répond**, et de la vingtaine de verbes présentant de semblables orthographes, avec leur « **d** » inusité, en apparence gratuit. Non seulement n'expliquent-elles pas, mais plusieurs

grammaires même ne relèvent pas la particularité d'orthographe qui pourrait poser une difficulté au scripteur.

L'apprenant-scripteur et même le scripteur initié ne manqueront pas (icône 8)



d'hésiter – à tout le moins à l'occasion – sur l'orthographe à donner à certaines des formes qui viennent d'être présentées, soit 1) **je romps, tu romps, il rompt**; 2) **je vains, tu vains, il vainc**; 3) les formes du type **je réponds, tu réponds, il répond**. À ces trois catégories de formes s'en ajoutent par ailleurs deux autres présentant des difficultés d'orthographe semblables: 4) les formes du type **je couds, tu couds, il coud**;

5) les formes du type **je perds, tu perds, il perd**. En effet, les mêmes hésitations accompagneront l'écriture des formes du singulier du présent de l'indicatif des verbes du type **coudre**, dont les formes **je couds, tu couds, il coud** comportent un « **d** » à l'écriture, alors qu'un verbe d'orthographe approchante comme **absoudre** se présente sans « **d** » dans ses formes **j'absous, tu absous, il absout**. De pareilles hésitations, enfin, surgissent à l'écriture des formes du type **je perds, tu perds, il perd**, formes présentant un « **d** » d'apparence gratuite, lui aussi.

Sous la difficulté, pour le scripteur, de mémoriser l'orthographe de ces formes, il se pose celle des connaissances qui pourraient permettre à un scripteur averti de comprendre et d'expliquer ces choix orthographiques. Le défi est d'abord celui d'établir les fondements de ces orthographe particulières pour ensuite et surtout en dériver des explications satisfaisantes. Il est aussi – si tant est que ces fondements existent – celui d'élaborer une ébauche de matériel et de moyens didactiques permettant d'initier à ces connaissances, ou à tout le moins de lancer la réflexion qui mènerait à cette ébauche. Avant toutefois d'entrer dans des analyses de cet ordre, il s'impose d'examiner, en guise de recension des écrits, les données offertes par les grammaires traditionnelles et les grammaires scolaires de tous niveaux, ainsi que par les ouvrages spécialisés traitant de ces orthographe.

La recension des écrits

S'il existe des fondements à partir desquels les orthographe particulières qu'il a été choisi d'examiner dans ce mémoire pourraient être justifiées, les grammaires scolaires traditionnelles devraient en faire état. Il convient donc d'examiner les présentations d'un ensemble représentatif de grammaires quant à la règle d'orthographe des verbes à infinitif en **-dre**, du verbe **rompre** et du verbe **vaincre**. S'il n'est rien trouvé dans les grammaires qui donne accès aux fondements recherchés, il faudra étendre la recherche aux traités plus spécialisés.

Les grammaires

Les grammaires traditionnelles – du moins celles qui relèvent les difficultés d'orthographe que posent les formes retenues – présentent ces formes verbales comme des exceptions (un qualificatif qu'il y aurait avantage à bannir, dans toute la mesure du possible, des grammaires et de l'enseignement), ou les présentent – ce qui est déjà plus juste – comme des particularités orthographiques (ce que fait Maurice Grevisse, d'ailleurs). Dans son *Précis de grammaire française* (1995), Grevisse a introduit une section qu'il intitule « Remarques sur la conjugaison de certains verbes (p.166) ». Les paragraphes 337 et 339 de cette section traitent de l'orthographe des verbes à infinitif en « **-re** ». Ces deux paragraphes, intégralement reproduits ici, se présentent ainsi:

337. Les verbes en **-indre** et en **-soudre** ne gardent le *d* que devant un *r*, c'est-à-dire au futur simple et au conditionnel présent (donc en particulier pas de *d* au singulier du présent de l'indicatif ou de l'impératif):

Peindre, je peins, tu peins, il peint; peins; - je peindrai; je peindrais.
Résoudre, je résous, tu résous, il résout; résous;- je résoudrai; je résoudrais.

Dans les verbes en **-indre**, les consonnes **-nd-** se changent en **-gn-** (c'est-à-dire *n* mouillé) devant une voyelle:

Peindre, nous peignons, je peignais, peignant, etc.

339. Au singulier du présent de l'indicatif et de l'impératif, la consonne finale du radical de l'indicatif se maintient:

1° dans les verbes en **-dre** (autre que dans les verbes en **-indre** et en **-soudre**):

Prendre, je prends, tu prends, il prend; prends.
Répondre, je réponds, tu réponds, il répond; réponds.
Répandre, je répands, tu répands, il répand; répands.
Mordre, je mords, tu mords, il mord; mords.
Moudre, je mouds, tu mouds, il moud; mouds.

2° dans **vaincre**, **rompre** et les composés de ces verbes:

Vaincre, je vains, tu vains, il vaine; vains.
Rompre, je romps, tu romps, il rompt; romps."

Le paragraphe 337 présente une curieuse règle, une règle précisant pour une bonne part une absence, celle du « **d** » d'infinitif, sans qu'il soit stipulé pour quelles raisons un « **d** » pourrait apparaître au singulier du présent de l'indicatif et de l'impératif. La règle se complique d'un ajout spécifiant une transformation du « **nd** » en « **gn** » dans certaines formes, une transformation théoriquement impossible.

Le paragraphe 339, pour sa part, réfère – plutôt mystérieusement, sans explications préparatoires – à « la consonne finale du radical de l'indicatif », laquelle doit se maintenir dans un certain nombre de formes des verbes **vaincre** et **rompre** et dans les verbes en **-dre**, autres que dans les verbes à infinitif en **-indre** et **-soudre**. L'usager a évidemment à comprendre que pour les verbes en **-dre** qui sont en **-indre** et en **-soudre**, il doit se référer au paragraphe 337.

Les règles de Grevisse, bien que justes, sont complexes dans leur présentation – à tout le moins – mais surtout ne présentent pas de fondements aux particularités des formes verbales de l'indicatif présent et de l'impératif qui sont relevées. Au total, l'ensemble des règles du *Précis de grammaire française* est de nature à rebuter l'esprit le mieux disposé à s'initier à ces règles, et *a fortiori* les élèves auxquels s'adressent cette grammaire scolaire.

Dans la grammaire complète qu'est le *Bon Usage* (1986), Grevisse traite des mêmes orthographes au paragraphe 763, *b* et *c*. Il s'y retrouve, à quelques détails près, les mêmes règles que dans le *Précis*, mais accompagnées des notes historiques suivantes:

b) Hist.— À *-indre* et *-soudre* correspondent en latin *-ngere* et *-solvere*. Un *d* intercalaire s'est développé à l'infinitif (§ 76, *a*) et dans les temps qui en dérivent, le futur simple et le conditionnel prés. La réfection d'après le latin qui est signalée ci-dessous (*c*, *Hist.*) n'avait donc pas d'application ici: lat. *plangit*, anc. fr. *plaint*, forme conservée telle quelle.

c) Hist.— En anc. fr., on écrivait: *Je prens, tu prens, il prent; je rons, tu rons, il ront; je vains, tu vains, il vaint*. C'est parce qu'il y avait un *d*, un *p*, un *c* dans les formes correspondantes du latin (cf. § 89, *b*) que les formes ont été refaites comme elles sont

maintenant. Certains verbes (*mentir*, etc.) ont échappé à la réfection (qui ne s'appliquait pas aux verbes en *-indre* et *-soudre*: cf *b*, ci-dessus).

(Grevisse, 1986)

De telles données historiques n'aident pas à la compréhension des orthographes en cause. Ces remarques donnent tout au plus à comprendre que l'orthographe française contemporaine résulte de choix arrêtés en référence aux formes de la langue latine, sans qu'il ne soit rien dit des motifs qui ont pu guider ces choix, ni du moment où ils ont été faits, ni des autorités qui les ont retenues. À moins donc d'être un latiniste compétent – et encore –, le scripteur français est voué à la géhenne du doute constant.

Avant d'accepter un pareil état de choses, il convient, à tout le moins, de continuer l'investigation pour voir si quelque autre grammairien a pu en arriver à des propositions plus nettes et plus aisées d'usage. Ainsi, Thimonier présente dans son *Code orthographique et grammatical* (1970) une règle semblable à celle de Grevisse, mais d'où il ressort encore plus nettement que chez Grevisse que les verbes en **-indre** et en **-soudre** sont à traiter à part des autres verbes en **-dre**. En ce qui concerne le verbe **vaincre**, pour Thimonier, « seule la 3^e pers. est irrégulière: **il vainc** (sans « t ») ». L'auteur ne semble pas remarquer que le « c » des trois personnes reste inexpliqué. Rien non plus n'est avancé par cet auteur sur le « p » des formes de **rompre**.

Par ailleurs, un certain nombre de grammaires scolaires se limitent – ainsi qu'il a été affirmé – à un tableau de référence qui donne, sans justification, la bonne orthographe des formes du verbe concerné; c'est d'ailleurs là la tendance de beaucoup

de grammaires récentes. Un de ces ouvrages est *L'art de conjuguer* (1991) de Bescherelle, dans lequel s'enchaînent des tableaux des conjugaisons types de l'ensemble des verbes français. D'usage relativement aisé, de tels tableaux présentent néanmoins le désavantage de ne rien permettre en fait de compréhension des diverses orthographes des verbes, de sorte que le scripteur n'apprend pas autrement que par la mémoire, à se détacher de ces tableaux descriptifs. Plusieurs auteurs ont opté pour cette solution, entre autres: Théoret et Mareuil (1991), Béchade (1994), Jacob et Laurin (1994), Laurence (1992), Le Robert et Nathan (1995), Dugas et Manseau (1996).

Aucune grammaire n'a pu être trouvée qui permet d'accéder à une compréhension nette de l'orthographe des formes verbales examinées. Les auteurs des grammaires semblent vouloir se poser comme les agents d'un effort de simplification des données existantes. Fort curieusement, des auteurs aussi importants que Togeby (1982) et Touratier (1996) n'ont à offrir qu'une énumération des verbes présentant des difficultés d'orthographe. Ces auteurs s'en tiennent à des descriptions et n'avancent aucune explication. Au total, l'absence de données explicatives sur l'orthographe des formes verbales dans tous ces ouvrages force à une incursion dans les traités spécialisés. Le résultat de cet examen constitue la suite de ce chapitre.

Les traités spécialisés

Un ouvrage comme la *Morphologie historique des verbes français* (1995) d'André Lanly permet une réflexion d'un autre niveau sur l'ensemble des cas qui font l'objet de ce mémoire. L'ouvrage classique de morphologie historique sur le verbe français est évidemment celui de Pierre Fouché (1967); mais comme l'ouvrage de Lanly reprend l'essentiel des acquis de Fouché, le relevé présentera plutôt les propos de Lanly, d'autant que Lanly n'est pas sans simplifier les propos de Fouché en les réduisant aux données historiques acquises.

Toutefois, un autre manuel récent mérite une attention particulière, celui de Pierre Le Goffic: *Les formes conjuguées du verbe français oral et écrit* (1997). L'ouvrage de Le Goffic est d'orientation plus didactique que celui de Lanly et de consultation plus aisée. De plus, pour chacun des verbes analysés, Le Goffic présente ses commentaires et d'un point de vue historique, et d'un point de vue synchronique, en référence sans aucun doute à la distinction **diachronie** et **synchronie** propre à la linguistique et introduite par de Saussure (1916). Le Goffic justifie cette distinction en expliquant que son lexique contient, entre autres:

-des commentaires, sous deux rubriques, en petits caractères:

Histoire: Les grandes lignes de l'évolution du verbe sont brièvement retracées, depuis les origines (généralement en latin) jusqu'à notre époque, en passant par l'ancien et le moyen français. Il s'agit, non pas de faire un exposé complet d'ancien français, mais de prendre la mesure des différents facteurs qui ont façonné le verbe pour aboutir à ce que nous connaissons aujourd'hui.

Synchronie: La structure morphologique du verbe (en français contemporain) est étudiée: recensement et caractérisation des différentes bases, selon les procédés de

modification du radical. Essai d'explication des "points de faiblesse" éventuels. Relevé et essai d'explication des formes déviantes. Au total, on perçoit que le système morphologique du français contemporain n'est pas fixé à 100%, mais qu'il existe des zones instables: la langue est vivante (p.35).

Cette préoccupation de Le Goffic pour la synchronie n'est pas sans présenter quelque intérêt, pour autant qu'elle permette d'aboutir à des résultats satisfaisants. Les traités de ces deux auteurs constituant les ouvrages les plus importants dans le domaine, leur dépouillement devrait suffire à informer sur les connaissances spécialisées relatives au problème examiné. Il s'agit donc de rechercher chez ces deux auteurs les données qui prennent pour objet, il peut être bon de le rappeler, chacune des cinq catégories de formes suivantes:

- 1) **je romps, tu romps, il rompt**
- 2) **je vaincs, tu vaincs, il vainc**
- 3) les formes du type: **je réponds, tu réponds, il répond;**
- 4) les formes du type: **je couds, tu couds, il coud;**
je mouds, tu mouds, il moud;
- 5) les formes du type: **je perds, tu perds, il perd;**
je tords, tu tords, il tord.

Première catégorie : je romps, tu romps, il rompt

Le verbe **rompre** vient du latin **rumpere** et selon Lanly, le verbe est caractérisé par « des graphies étymologiques qui apparaissent très tôt (**rumpt** dans Roland [fin du XI^e s., début du XII^e s.], puis (tu) **romps**, etc.) (p.265) ». Le « p » de l'orthographe

actuelle de **je romps, tu romps, il rompt** se trouverait donc en partie expliqué, selon Lanly, par une raison diachronique: il serait la marque du lien de parenté avec les formes latines.

De même, Le Goffic note dans ses remarques sur le verbe **rompre** que le « p » muet des formes **romps, rompt** est un souvenir étymologique. La forme orale [r ɔ] du singulier est ancienne, « mais le -p- a été réintroduit très tôt dans la graphie par souci d'étymologie » et, précise l'auteur, « d'uniformisation (p.110) ». Ce sont là les seules justifications au « p » que fournit l'auteur, et elles semblent lui suffire.

Deuxième catégorie : les formes **je vaincs, tu vaincs, il vaine**

Dans le cas du verbe **vaincre**, Lanly (1995) propose une explication au « c » des formes **je vaincs, tu vaincs, il vaine**. L'explication de l'auteur réfère à un tableau qu'il présente de l'évolution des formes du verbe **vaincre**, dont l'origine latine est « **vincere** ». Trois époques sont considérées, et le tableau montre l'évolution, du latin d'origine à l'ancien français et, de ce dernier, au français moderne. La figure suivante présente le tableau en question, réduit aux trois formes du singulier de l'indicatif présent:

	latin	ancien français	français moderne
1 ^{re} pers.	vinco	veinc	vaincs
2 ^e pers.	vincis	veinz / vainz	vaincs
3 ^e pers.	vincit	veint (Rol.) [XII ^e s.] vaint (Rose) [XIII ^e s.]	vaine

Fig. 1 Tableau tiré de Lanly (1995 :276).

Une remarque de Lanly relative à ce tableau pose que:

Le *-c* de la (sic) 2^e et 3^e personnes (sic) est analogique de la première personne (*veinc*) ou étymologique: il n'était pas prononcé - il n'existait même pas - en ancien français. Il est peut-être prononcé en liaison à la troisième personne.

C'est là l'explication de Lanly – peu nette, à vrai dire – pour justifier le « **c** » des formes **tu vaincs**, **il vainc**. Il aurait été convenu d'écrire les 2^e et 3^e personne avec le « **c** » non prononcé ou par analogie avec la forme de première personne de l'ancien français « **veinc** » où le « **c** » se prononçait, ou pour maintenir le lien avec la source étymologique. Il y aurait toutefois lieu de se demander si, contrairement à ce qu'avance Lanly, l'orthographe « *veinz/vainz* » de 2^e personne en ancien français ne traduit pas, dans son [z] de consonne double, la prononciation d'un [k] + [s], qui laisserait ainsi entendre le [k] audible, aujourd'hui représenté par un « **c** ».

Le Goffic relève de son côté que **vaincre** est un verbe à « structure très claire », seul verbe du troisième groupe à radical en [k]. Rien, pourtant, qui ne permette d'expliquer autrement qu'en référence à l'étymologie le « **c** », « purement graphique », spécifie-t-il, sans préciser davantage, ou l'absence de « **t** » à la troisième personne.

Au total, ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'explique vraiment ce qui permet à ces orthographes de survivre dans le système actuel de la langue. Quant à l'argument de « source étymologique », il demanderait des justifications plus nettes, des approfondissements plus rigoureux pour atteindre à une véritable qualité explicative.

Troisième catégorie : les formes du type **je réponds, tu réponds, il**

répond

Le verbe **répondre** tire ses origines du latin classique: *respondere*. Lanly (1995) note, à la page 203 de son ouvrage:

On observe des formes telles que l'inf. *responre*, (vos) *responez* (*Rose*), (il) *responent* (*Aimery de Narb.*), etc. qui ont perdu le d [...]. Enfin un d étymologique a été réintroduit très tôt dans certaines formes: il *répond* (anc. fr. *responit*), tu *réponds* (anc.fr. *respons*), etc.

L'auteur donne ainsi quelques indications quant à l'origine du « **d** », qui apparaîtrait à la finale des formes des verbes du type **réponds, réponds** et **répond** pour des raisons étymologiques.

Au début de ce chapitre, le verbe **répondre** a été comparé à cet autre verbe à infinitif en **-dre** qu'est le verbe **craindre** (p.10). Il a été montré que **craindre**, avec ses formes **je crains, tu crains, il craint**, respecte le paradigme **-s, -s, -t** de conjugaison archaïque, sans la complication du « **d** » qui se retrouve dans les formes simples de **répondre**. Le « **d** » d'infinitif de **craindre** qui se retrouve aussi dans les formes de futur (**craindrai**) et de conditionnel (**craindrait**) serait, selon Lanly, un « **d** » épenthétique, c'est-à-dire un « **d** » résultant d'une transformation phonologique sans fondement étymologique.

Sur ce maigre fondement, il pourrait être tentant de conclure rapidement que le « **d** » des verbes en « **-dre** » se maintient dans les formes simples de l'indicatif présent lorsqu'il est étymologique (**répondre**), et qu'il disparaît lorsqu'il est épenthétique (**craindre**). Toutefois, une telle conclusion fera trouver curieux qu'à la rubrique **répondre**, Lanly, renvoie au verbe **pondre** (p.261). Selon les explications que fournit

l'auteur, le « d » du radical de l'infinitif de **pondre** serait, comme pour **craindre**, épenthétique, c'est-à-dire plus concrètement qu'il serait né de l'évolution phonétique de sa forme latine [ponere] à [pon^(d)re] à [pondre]. Cependant, à l'inverse des formes **je crains, tu crains, il craint** du **craindre**, les formes simples de **pondre** gardent leur « d »: **je ponds, tu ponds, il pond**. Les fondements véritables de ces orthographes pourraient donc être ailleurs. Pour les verbes de cette catégorie encore, si les analyses diachroniques de Lanly apportent beaucoup d'informations, elles ne livrent cependant pas de justifications qui permettent de comprendre les particularités orthographiques relevées dans les formes verbales examinées .

Chez Le Goffic, la référence au verbe **répondre** ne contient rien de neuf. Toutefois, ses observations l'ont amené à formuler une prescription originale concernant les verbes à infinitif en **-dre**. Dans les remarques de présentation des verbes du 3^e groupe dont **rompre** est le verbe type, Le Goffic (1997) propose la règle suivante :

Pour savoir si un verbe en *-dre* s'écrit avec un *-d-* au singulier du présent, il faut considérer, non pas l'infinitif, mais le présent 4 [c'est-à-dire la forme de première personne du pluriel], qui représente le mieux le radical. Ex.: *je* [repõ] s'écrit *je réponds*, car le pluriel est *nous répondons*; de même pour *je tends, je répands, je tords, je perds*. Mais *je* [pě] s'écrit *peins*, car le pluriel est *nous peignons* [pepõ]: ce n'est donc pas un radical en [d] (le [d] de l'infinitif n'est qu'un son de transition entre le radical et le [r] de l'infinitif); de même *j'éteins, je crains, je joins*. Il en est de même pour *je (tu, il) absous, résous (-s, -t)*. Il y a, hélas, 3 exceptions à cette règle: *je prends*, d'une part, et d'autre part *je couds* et *je mouds*.
Le -t de 3ème personne tombe derrière -d, -c, -t : *je réponds, il répond; je vaincs, il vainc; je bats, il bat*. (p.23)

En comparant cette prescription grammaticale à celle de Grevisse – pour qui les verbes en **-indre** et **-soudre** étaient à considérer à part du reste des verbes en **-dre** –, il ressort que Le Goffic aborde le problème de l'orthographe particulière des verbes en **-dre** sous un angle nouveau. L'auteur suggère de se fier à la forme plus chargée, plus

développée de première personne du pluriel pour savoir si la graphie des formes réduites nécessite un « d » ou non.

L'analyse de Le Goffic présente peut-être l'avantage – bien relatif, d'ailleurs – de réduire à trois le nombre des exceptions, mais elle ne permet toujours pas de justifier les graphies particulières. Il pourrait cependant y avoir, dans cette règle incomplète, une piste à reprendre – et qui le sera d'ailleurs – plus loin. En effet, si les exceptions existent, c'est que les règles ne sont pas englobantes. La règle à trouver en serait une si englobante qu'elle ne laisse pas place à des exceptions.

Quatrième catégorie : les formes du type **je couds, je mouds**

Lanly (1995) réserve une section particulière dans son volume aux verbes en « **-oudre** (*absoudre, moudre, coudre*) ». Il note:

Cette terminaison française a en fait des origines très différentes.

1°) *absoudre, résoudre, dissoudre*, composés de *soudre*, remontent au latin *-solvere, -solvo, -is*;

2°) *moudre* vient du latin *molere, molo, molis*; a. fr. *toudre* (< *tollere*), doublet: *tollir*;

3°) *coudre* représente *consuere* vulg. **cosuere* (p.204).

La particularité de ces verbes tient à ce que l'écriture des formes simples des verbes **moudre** (**je mouds, tu mouds, il moud**) et **coudre** (**je couds, tu couds, il coud**) présente un « d », mais non celle des autres verbes en **-oudre** que sont **absoudre, résoudre** et **dissoudre** (**j'absous, tu résous, il dissout**). Lanly ne relève pas la particularité, mais il montre que le « d » dans le verbe **moudre**, est épenthétique (*molere* > *moldre* > *moudre*) , tandis que dans le cas du verbe **coudre**, le « d » serait analogique.

L'auteur ne dit pas cependant sur quelle forme porte l'analogie du « **d** » qui se retrouve dans **je couds, tu couds, il coud**; aussi faut-il déduire qu'il s'agit d'une réfection analogique de la forme d'infinitif: « *co(n)suere* > **cos(e)re* > *cosdre* (attesté, cf. Tobler-Lom.); réduit à *coudre* (Thomas Becket) (1995:210) ».

Du côté des verbes en « **-soudre** », avec **absoudre** comme verbe type, les formes auraient évolué, selon les tableaux de Lanly, d'une forme latine « *absolvere* > *assoldre* puis *assoudre* (Rose, etc.) ». Ces différents états historiques présentés par l'auteur permettent au lecteur de déduire que le « **d** » d'**absoudre** serait donc lui aussi épenthétique, c'est-à-dire né des modifications phonologiques liées à l'évolution de la forme. Lanly souligne aussi que la réintroduction, dans la prononciation et dans l'écriture, du « **b** » qui se retrouve dans la forme « **absoudre** » actuelle est, pour sa part, d'origine étymologique et date du début du XIV^e s. Rien cependant n'est avancé sur le « **d** » qui apparaît dans les formes de futur et de conditionnel.

Pour sa part, Le Goffic (1997) relève la difficulté que pose, pour **absoudre**, le respect du paradigme **-s, -s, -t** de conjugaison archaïque, « et non pas ***_ds, *_ds, *_d** ». De plus, l'auteur fait une remarque éclairante à propos de l'évolution historique du verbe:

Voici ce qu'écrit en 1674 le grammairien Patru (cité par Fouché 1967, p.98) : « J'ai remarqué que le peuple ne dit jamais *résolvons, résolvez, résolvent, ni résolvant*. Il dit *résoudons, résoudez, résoudent et résoudant*. Pour moi, j'ay toujours été de cet avis... Il est certain que *résolvons* et *résolvant* ont été faits par ceux qui veulent montrer qu'ils sçavent du latin, et qui aiment mieux parler Latin que François; néanmoins comme plusieurs le disent, je ne le condamne pas, mais l'autre me semble plus François. » En revanche, Vaugelas et l'Académie sont favorables aux formes du type *absolvons*. Cette influence savante a aussi empêché l'introduction d'un *-d-* dans la graphie du singulier par analogie de l'infinitif (introduction qui s'est produite dans *je couds, je mouds*) (p.36)

Il y aurait donc eu des moments, dans l'histoire, où l'usage hésitait entre les formes *absoudons* et *absolvons*. La dernière, parce que plus savante, l'aurait, selon Le Goffic, emporté. L'auteur n'explique cependant pas comment « cette influence savante a aussi empêché l'introduction d'un *-d-* dans la graphie du singulier par analogie de l'infinitif (1997:36) ». Il reste que ce choix historique rend fort compliquée une explication synchronique, comme semble le reconnaître Le Goffic (1997:37) par la remarque suivante:

Mais ces verbes [de la famille *-soudre*] souffrent d'une flexion passablement artificielle qui accumule les anomalies : l'absence de *-d-* au singulier du présent, logique en soi, fait problème parce qu'elle écarte *j'absous* (*je résous*) de *je couds* et *je mouds*; la troncation de *-lv* au présent est sans autre exemple, et contribue à rendre le radical incertain [...] On pourrait à bon droit proposer d'aligner la graphie du singulier du présent sur celle de *coudre* et *moudre*. Trois solutions sont envisageables :

- étendre la graphie en *-d-* au verbe *absoudre*, par analogie avec les deux autres verbes
- supprimer le *-d-* du singulier du présent de *coudre* et *moudre*
- admettre pour les 3 verbes les graphies *-s*, *-s*, *-t* et *-ds*, *-ds*, *-d*.

La 1^{ère} solution est la plus "simple", la 2^e la plus "logique" et la 3^e la plus "ouverte".

Cette dernière remarque peut laisser croire qu'il est des orthographes qui n'ont pas leur place dans l'état actuel de la langue. Si les propositions de réforme orthographiques de Le Goffic peuvent paraître comme une forme d'abandon, elles présentent quand même l'avantage de fournir quelques pistes de réflexion. Une quatrième solution pourrait d'ailleurs encore être proposée, soit celle de poursuivre les recherches en vue de trouver une justification synchronique des orthographes des verbes de cette catégorie, ce qui sera d'ailleurs tenté plus loin dans l'analyse théorique.

Analysant **coudre**, Goffic (1997) signale un [d] épenthétique dans la forme d'infinitif, et que « des formes concurrentes avec [t] épenthétique ont existé ». Le même auteur remarque aussi ce qui suit :

L'usage de ce verbe est menacé par les problèmes qu'il pose aux locuteurs et aux scripteurs : sa structure est parasitée par le [d] épenthétique de l'infinitif, dont l'influence s'est exercée en quelque sorte à moitié. Il est contradictoire d'écrire au singulier du présent *je couds, tu couds, il coud*, comme si le radical était [ku(d)] et de refuser les formes de pluriel **nous coupons, *vous coudez, *ils coudent* au profit d'un radical [kuz]. En bonne logique, il faudrait choisir entre un présent en [ku(d)] (toujours écrit avec *-d-*) et un présent en [ku(z)] (écrit sans *-d-*). Comme on préférera sans doute continuer à refuser les formes de pluriel en [d], et donc choisir le radical [ku(z)], pourquoi alors ne pas enseigner (ou au moins tolérer) au singulier les *graphies je cous, tu cous, il cout*, graphies qui ont existé dans l'ancienne langue? Il en va de même pour *moudre* (p.57).

L'auteur, qui n'a pas trouvé de justification aux orthographes contemporaines, pose là une question pertinente. Mais sa proposition – toute didactique – montre du même coup qu'il renonce à comprendre. Ce à quoi cette recherche se refuse.

Cinquième catégorie : les formes du type **je perds, je tords**

Les verbes de cette catégorie font l'objet d'une analyse très succincte chez les auteurs consultés. Il est trouvé chez Lanly (1995) que **tordre**, dont la graphie date du XIIe s., vient du latin **torquere**. Le « d » qu'il présente proviendrait d'un affaiblissement du son [k], « selon le processus: **torkere > *torkyere > *torts(y)ere, *tortsere* d'où *tortre* (p.274)» en ancien français, puis **tordre**. L'auteur, toutefois ne relève pas la particularité orthographique que constitue la présence du « d » dans l'écriture **tords, tords, tord**. Le Goffic, lui, confirme que ce « d » n'est pas étymologique, mais n'ajoute rien de plus. Rien non plus qui pourrait permettre de comprendre le « d » de **je mords, tu mords, il mord** ni chez l'un, ni chez l'autre auteur.

Le verbe **perdre**, de son côté, présente un « **d** » dans ses formes **perds**, **perds**, **perd**, lequel serait un souvenir du « **d** » de ses formes latines **perdo**, **perdis**, **perdit**. Ce « **d** », selon Lanly, réapparaît pour des raisons étymologiques autour du XVI^e s., après que le verbe ait connu une graphie ***pert**, ***pers**, ***pert**. La forme **perds** de première personne du singulier serait analogique de la deuxième personne.

La recension des traités spécialisés, dans les pages qui précèdent, a permis de voir que les particularités orthographiques des formes verbales examinées pourraient trouver une certaine justification dans des états antérieurs. En effet, un examen attentif des états historiques des orthographe des formes retenues pour étude a permis d'apercevoir que le « **p** » aujourd'hui muet des formes **romps**, **romps**, **rompt**, de même que le « **c** » des formes **vaincs**, **vaincs**, **vainc** et le « **d** » – très répandu – des formes du type **réponds**, **réponds**, **répond**, pourraient s'être conservés dans l'écriture à titre de rappel étymologique. La justification ne vaudrait pas toutefois pour toutes les formes examinées, puisque le « **d** » des formes **couds**, **mouds** et **tords** n'est ni étymologique, ni même épenthétique, les auteurs le qualifiant d'analogique, sans plus. Il y a donc lieu de chercher des justifications complètes d'une part, plus nettes par ailleurs, aux orthographe examinées.

Au total, l'examen des données des traités spécialisés – lesquelles données sont indispensables, il est vrai, pour connaître l'évolution des formes verbales – ne mène pas à la solution recherchée du problème à l'examen dans ce mémoire. Grevisse n'avait lui-même retenu de l'ensemble de ces données que la matière de deux courts paragraphes. Les auteurs consultés apportent cependant des hypothèses, des essais explicatifs, des propositions de réforme et des questionnements qui sont autant de pistes à explorer.

Toutes ces hésitations nourrissent l'idée d'une recherche lente – mais inexorable – d'un système d'orthographe net. Il faut se demander si ces auteurs ne seraient pas trop empêtrés dans leur méthodologie d'analyse s'interdisant de développer une réflexion originale et, conséquemment, si une analyse menée autrement qu'en référence à l'évolution historique ne permettrait pas de trouver des justifications aux particularités orthographiques de ces formes verbales du présent de l'indicatif.

CHAPITRE II

Le cadre méthodologique d'analyse

Il a été vu que l'étude des grammaires et des traités spécialisés donne des résultats doublement insatisfaisants: d'abord parce que même un examen attentif de ces ouvrages ne permet pas de comprendre ni comment, ni pourquoi les formes verbales considérées se sont multipliées, puis solidement établies dans l'orthographe actuelle du verbe français; ensuite, et surtout, parce que les fondements nets qui permettraient d'expliquer les orthographe différentes ou particulières ne s'y retrouvent pas. C'est en regard de ces manques à expliquer qu'une analyse d'un type différent doit être envisagée. Pareille analyse exige toutefois que soient préalablement faits les choix méthodologiques de nature à orienter la recherche dans des voies susceptibles d'aboutir à des résultats nouveaux. Les auteurs dépouillés, et surtout Le Goffic (1997), ne sont pas sans fournir quelques éléments utiles pour guider ces choix préliminaires, dont, entre autres, celui, majeur, de proposer un approfondissement synchronique. C'est de ce premier choix méthodologique et de quelques autres choix méthodologiques parents, ceux d'un cadre structural et d'une approche grammaticale de type raisonnée, que

traitera ce deuxième chapitre relatif au cadre méthodologique qui sera retenu pour les analyses à mener dans les chapitres suivants.

Une vision synchronique

Une analyse menant à des justifications satisfaisantes pour l'ensemble des faits doit avant tout faire la juste part des deux aspects auxquels réfèrent les concepts de **diachronie** et de **synchronie**. Saussure (1916), à qui il est dû l'introduction des deux concepts dans les analyses de linguistique et de grammaire contemporaines, promouvait même l'élimination dans la *grammaire descriptive* des considérations diachroniques au profit de la synchronie:

La première chose qui frappe quand on étudie les faits de langue, c'est que pour le sujet parlant leur succession dans le temps est inexistante: il est devant un état. Aussi, (*sic*) le linguiste qui veut comprendre doit-il faire table rase de tout ce qui l'a produit et ignorer la diachronie. Il ne peut entrer dans la conscience du sujet parlant qu'en supprimant le passé (p.117).

Ce choix méthodologique a été repris plus tard par le linguiste français Gustave Guillaume, qui explique:

Aux yeux de F. de Saussure, la langue est, d'instant en instant, une synchronie de rapports, un système en état qui trouve ses raisons d'exister en lui-même, dans ses propres lois d'assemblage. [...] On a senti avec force et netteté que le sujet parlant possède en lui - ce qui est vrai - le système en état de sa langue, et qu'il le possède exclusivement en l'état où il est, indépendamment des états dépassés, délaissés, transformés. [...] Il y a dans la langue des choses qui s'expliquent mieux par la seule considération de leur état actuel que par une remontée aux anciens états disparus (1941, *dans* 1973:61-62).

Guillaume reconnaît qu'il est « des problèmes assez dégagés de leur passé de solution pour qu'on puisse les considérer intrinsèquement, en eux-mêmes, sans remonter aux solutions antécédentes qu'ils ont reçues et qui les ont explicités (1941, *dans* 1973:63)».

Ainsi, un chercheur qui s'attacherait à mener du point de vue synchronique ses travaux d'analyse serait seule de nature, selon ces auteurs, à atteindre à des résultats valables.

Les études portant sur les orthographe des formes verbales ne contiennent que très peu d'analyses de nature synchronique. Lanly (1995) ne présente qu'occasionnellement des remarques de cette nature. Le Goffic (1997), pour sa part, s'aventure dans le domaine de la synchronie dans un certain nombre de ses analyses, comme il a été relevé dans le premier chapitre. Les considérations synchroniques de cet auteur, probablement motivées par ses objectifs didactiques, représentent ce qui a pu être relevé de plus net. Les propos, toutefois, restent le plus souvent incomplets, et des analyses plus complètes et surtout plus rigoureuses restent encore – si tant est que ce soit possible – à être menées. Saussure et Guillaume prétendent que de tels développements sont possibles. Guillaume en fait d'ailleurs la démonstration dans ses travaux sur le système de l'article (1944, 1945, 1945, *dans* 1984:143, 157, 167), le système des modes (1948, *dans* 1971:74, 79, 82) et sur la sémiologie des verbes (1941, *dans* 1984:120 ; 1946, *dans* 1997:9), entre autres.

Regrettablement toutefois, ces essais n'ont pas été récupérés par la grammaire, comme ils auraient pu l'être, et sont restés confinés à des utilisations de linguistique. Pour faire comprendre l'intérêt et pour bien faire voir la portée en grammaire d'une approche synchronique, il sera présenté, en résumé, l'analyse de Guillaume sur la sémiologie du verbe **aller** ; cet examen sera complété de celui de trois essais récents de grammaire raisonnée respectant les principes d'une approche synchronique.

La sémiologie du verbe *aller*

Dans des analyses de type synchronique sur la sémiologie du verbe, Guillaume (1941, *dans* 1984:120 ; 1947, *dans* 1997:109, 132) montre les rapports synchroniques qui lient les trois radicaux du verbe **aller**, soit **ir-**, **v-** et **all-**. Le linguiste explique comment le radical **ir-**, comme dans **irai**, **irions**, sert à construire les formes de futur du verbe, et comment le radical **v-**, comme dans **vais**, **va**, **vont**, sert à construire les formes exprimant le présent. Traitant du radical **all-**, Guillaume explique comment celui-ci participe à la construction des formes porteuses du passé: pour les formes de l'imparfait et du passé simple, telles **allait**, **alla**, il sert à exprimer un passé d'époque; pour les formes du subjonctif, telles **aille**, **allât**, et du quasi-nominal, telles **aller**, **allant**, le radical **all-** sert à exprimer un passé modal ; et enfin, pour les formes **allons** et **allez** du présent de l'indicatif, le même radical sert à exprimer le passé de personne, lequel intervient dans la construction de la notion des personnes englobantes doubles **nous** et **vous**.

Pour expliquer la sémiologie du verbe **aller**, Guillaume ne fait référence à aucune donnée historique. Il mène l'analyse en seule synchronie. Gustave Guillaume fait la preuve dans cette analyse, et dans plusieurs autres, que des analyses de qualité menées uniquement du point de vue synchronique sont possibles. Il faut dès lors se demander si de pareilles analyses peuvent être menées sur certains des contenus habituels des grammaires scolaires et, de façon complémentaire, s'interroger sur les conditions qui permettent de réussir des analyses en synchronie.

Or, il semblerait que la grammaire puisse, pour son compte, produire des analyses uniquement synchronique. D'ailleurs, un certain nombre d'essais de grammaire ont été récemment produits dans les dernières années, qui, du point de vue synchronique, se révèlent très satisfaisants. Trois de ces analyses de contenus de grammaire seront examinés, l'un portant sur la règle d'accord des mots de couleur (Roy, 1989 et Lefebvre et Roy, 1995), un autre sur la règle d'accord en nombre des noms propres (Bussières, 1997) et le troisième sur la règle d'accord en nombre des numéraux **vingt** et **cent** (Roy, 1995). Peut-être un examen attentif des données résultant de ces essais explicatifs permettra-t-il d'identifier des principes de nature à orienter des efforts d'analyse synchronique rigoureux sur l'objet de ce mémoire.

Les mots de couleur

La règle d'accord des mots de couleur gagne à être revue dans le cadre d'une analyse synchronique rigoureuse.

La règle d'accord des mots de couleur tirée du *Précis de grammaire française* (1995) de Maurice Grevisse – ouvrage représentatif de la grammaire traditionnelle – se présente de la façon suivante:

- a) Si l'adjectif désignant la couleur est *simple*, il s'accorde avec le nom qu'il qualifie:
Des cheveux **noirs**. - Des étoffes **vertes**.

Si l'adjectif désignant la couleur est *composé* (c'est-à-dire qualifié par un autre adjectif ou complété de façon quelconque), l'ensemble reste invariable:

- Des cheveux **brun clair**. (= d'un brun clair)
Des robes **bleu [de] ciel**. - Des broderies **blanc et or**.

b) Le nom (simple ou composé) employé pour désigner une couleur reste invariable:
Des rubans **orange**. - Des vestes **ventre de biche**.

(Grevisse, 1995: §185)

Le lecteur a peut-être déjà eu l'occasion de s'interroger sur la justesse de ces règles. Grevisse emploie en effet un concept – nulle part expliqué – d'adjectif *composé* d'un adjectif se rapportant à un autre adjectif, ce qui déjà paraît pour le moins étonnant et peu logique. Plus encore, cet ensemble composé serait invariable. Il devient difficile, dès lors, d'espérer pouvoir comprendre des cas – évités par l'auteur – du type **Des vernis pierre chauffée**, avec un féminin **chauffée**, ou **Des parements vert volets** avec un **volets** se présentant au pluriel. Le grammairien termine enfin son énoncé en introduisant le concept de *nom invariable*, ce qui défie à la fois la règle grammaticale de variabilité des noms, et la logique.

Une analyse synchronique comme celle de Roy (1989) montre que, pour comprendre l'accord des mots de couleur, il faut voir que, dans un exemple tel **Des cheveux brun clair**, le mot de couleur **brun** connaît un transport de la nature de l'adjectif à celle du nom. L'exemple **Des cheveux brun clair** devient, du coup, facilement explicable: l'adjectif qualificatif **clair** s'accorde en genre et en nombre avec le nom **brun**, lui-même masculin par nature et singulier par son sens. Le seul fait de voir un nom dans le mot de couleur composé permet d'expliquer tous les cas d'emploi possibles, incluant ceux qui présentent une marque de variabilité. Lefebvre et Roy ajoutent par ailleurs:

Ce type de construction accolant deux noms sans l'intermédiaire d'un mot de liaison est possible en français par le jeu de ce que le linguiste français Gustave Guillaume (1948) nomme la construction en "expressivité". Dans les emplois de ce type, la construction en complète expression est sacrifiée au profit d'une construction en raccourci, d'une construction faisant l'économie des procédés habituels du système grammatical (1995:4).

La construction complète pourrait être du genre: **Des cheveux d'un beau brun clair**. Il faut reconnaître par ailleurs que Grevisse était très proche de l'explication lorsqu'il place entre parenthèses, après son exemple, l'ensemble « (= d'un brun clair) », dans lequel il fait précéder **brun** du déterminant **un**.

Ainsi, il est possible de mener une analyse synchronique de l'accord des mots de couleur qui permette une explication dépassant en simplicité, en clarté et en netteté ce qu'offre la grammaire traditionnelle. L'accord des mots de couleur se fait en français à partir des règles d'application usuelles des noms communs et des adjectifs qualificatifs, et l'analyse ayant permis à Roy (1989) et à Lefebvre et Roy (1995) de le montrer reste d'ordre purement grammatical. C'est à partir de pareils constats que Lefebvre (2000) en arrive à identifier les principes méthodologiques d'analyse d'une grammaire d'approche explicative ou raisonnée. Lefebvre avance, par rapport à l'analyse des mots de couleur, les trois principes méthodologiques d'analyse suivants:

- 1- Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de produire des données présentant ces qualités primordiales d'être simples, claires et nettes, c'est-à-dire sans complexité excessive, aisées à comprendre et satisfaisantes pour un esprit logique.
- 2- Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de pratiquer une logique proprement grammaticale, c'est-à-dire puisant aux données usuelles les rapports logiques susceptibles d'offrir les justifications recherchées.

- 3- Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de rendre compte de tous les cas d'emploi, au risque de voir remettre en cause la qualité explicative des données produites.

Ainsi, l'analyse synchronique des mots de couleur permet, d'une part, par ses apports explicatifs, une plus fine compréhension de la règle d'accord, et permet, d'autre part, de dégager des principes méthodologiques à respecter pour toute analyse qui viserait une qualité semblable.

La règle d'accord du nom propre

Un autre exemple récent d'analyse synchronique réussi est celui des travaux de Bussières (1997), laquelle a mené sur la règle d'accord en nombre des noms propres une analyse présentant un résultat explicatif de la qualité de celui obtenu pour les mots de couleur par Roy (1989) et Lefebvre et Roy (1995). De la règle d'accord des noms propres, la grammaire traditionnelle fait une présentation descriptive qui, au total, ne permet pas d'interpréter les accords: l'inventaire des exemples proposés montre des emplois tantôt variables, tantôt invariables, sans expliquer la règle qui régirait ou justifierait l'accord ou le non-accord. L'esprit curieux ne manque pas de rester insatisfait face à des présentations si peu explicatives. Or, Bussières montre qu'il est possible, dans le cadre d'une analyse synchronique, d'atteindre à un niveau de totale compréhension.

Le nom propre, de par sa nature, exprime la discrimination de ce qui est *un*, son rôle étant de marquer la singularité, l'individualité. C'est ainsi que pour un emploi pluriel du type **Il y a trois Nathalie dans la classe**, Bussières explique que:

Le fait qu'il soit permis d'écrire « trois Nathalie » sans *s* à « Nathalie » est rendu possible par ceci que la disparition du *s* de pluriel n'introduit pas de désordre morphologique, ni de problème à l'égard de l'oral. Le nom propre « Nathalie » est dans son accord sans *s* vraiment pluriel. [...] L'absence à l'écriture du *s* ne nie donc pas le pluriel attaché au mot; cette absence doit au contraire être interprétée comme un signe dénonciateur de la nature du nom propre [...]. Ce qu'il faut donc comprendre, c'est que la règle d'un pluriel de nom propre sans *s* est une règle d'écriture et uniquement d'écriture. En conclusion, le prénom et le nom de famille ne prennent généralement pas la marque usuelle en *s* du pluriel et traduisent ainsi la nature de singularité du nom de personne et le caractère de totalement différent des individus représentés (1997:35).

Il peut être remarqué que Bussières réfère, dans son analyse, à une *règle de seule écriture* (Roy, 1997). Ayant en effet aperçu que le problème posé par l'accord en nombre des noms propres est, à la base, un problème d'écriture, Bussières décèle que l'écriture se donne le moyen d'exprimer la nature profonde de la catégorie du nom propre. Référant à ce choix de Bussières, Lefebvre (2000) identifie un quatrième principe méthodologique d'analyse relevant de la seule synchronie. Ce principe se lit ainsi: « Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de prendre en compte, par l'identification du mécanisme organisateur de leurs données, la vie de la langue, se doivent de permettre ainsi l'interprétation des variations et les choix hésitants de l'usage (p.79) ». La *règle de seule écriture* à laquelle recourt Bussières constitue, ce qu'aperçoit Lefebvre, une autre exigence d'une analyse synchronique bien menée, celle d'avoir à inventer des outils nouveaux.

Évidemment, pour être totalement comprise, la règle d'accord des noms propres exige des compléments explicatifs, compléments que Bussièrès fournit dans son mémoire. Ces compléments explicatifs portent, par exemple, sur la distinction de deux types d'emplois, l'un de *totalemént différent* et l'autre d'*exactement pareil*. Dans ce cadre, tous les cas d'emploi du nom propre sont organisés dans un système de règle générale, de dérogation et de contre-dérogation, système qui permet de rendre compte de tous les cas d'accord. Il peut par ailleurs être observé que les premiers principes identifiés par Lefebvre (2000) et cités plus haut dans l'analyse des mots de couleurs, s'appliquent évidemment encore dans l'analyse de l'accord en nombre des noms propres.

Au total, Bussièrès fait donc la preuve qu'une explication synchronique de l'accord des noms propres est non seulement possible, mais permet des explications rendant compte de l'entier systématique des règles d'accord relatives aux noms propres. De plus, les difficultés d'écriture que pose le nom propre ne sont pas sans rappeler celles de l'écriture des formes verbales, avec leurs particularités orthographiques. Il faudra se demander si la règle de seule écriture qui a servi à Bussièrès pour expliquer l'accord des noms propres ne pourrait pas intervenir aussi dans l'explication des particularités orthographiques des formes verbales.

L'accord des numéraux surcomposés

L'examen d'un troisième exemple d'analyse de seule synchronie permettra de voir que des résultats de même qualité ont pu être obtenus dans l'analyse de la règle d'accord des numéraux **vingt** et **cent** (Roy, 1995). Lesdits résultats se révèlent plus particulièrement dans le cas du difficile emploi de l'adjectif numéral surcomposé avec **vingt** et **cent**, du type de **quatre-vingt-onze** et **quatre cent onze**.

La règle traditionnelle de l'accord des numéraux **vingt** et **cent**, telle que la présente Grevisse (1995), se formule ainsi:

Vingt et **cent** prennent un *s* quand ils sont multipliés et qu'ils terminent l'adjectif numéral.

L'énoncé de Grevisse prend l'allure d'une prescription à caractère purement descriptif, ou informatif. Or une analyse synchronique peut aller beaucoup plus loin, ce que réussit Roy (1995).

Ladite analyse repose sur une observation de départ. Dans un emploi tel **Les onze enfants**, il peut être observé que le parlant français évitera naturellement à l'oral la liaison qui se retrouve, dans les constructions habituelles, entre le déterminant et l'adjectif. Sentant intuitivement qu'une liaison entre le déterminant **les** et l'adjectif numéral **onze** mènerait à comprendre qu'il est question de plusieurs **onze enfants** (soit vingt-deux, trente-trois, quarante-quatre ou quelque autre nombre dans la suite), le parlant français refuse, à juste titre, la liaison, lui substituant une brève pause.

Or, l'examen de la construction écrite **quatre-vingt-onze étages** révèle un comportement grammatical de même nature que celui de l'oral. En effet, le « s » marquant le pluriel du nom **vingt** dans **quatre-vingt-onze étages** n'apparaît pas comme il apparaît dans **quatre-vingts étages**. L'écriture choisit, par cette omission, de traduire le choix de l'oral qui fait spontanément intervenir une pause pour éviter une liaison illogique entre le nom pluriel **vingt** et l'adjectif numéral qui le suit.

En effet, une liaison en [z], dans une prononciation [***quatre-vin-z-onze**] est inacceptable pour la même raison qu'elle le serait dans **les onze enfants** : elle entraînerait une surcharge de pluriel du numéral **onze** déjà pluriel par son sens. (Cette surcharge mènerait à considérer le numéral **onze** comme un nom, ce qui ferait passer la valeur du nombre à 880 : 80 x 11.) Le même problème de liaison se pose dans la prononciation de **quatre-vingt-un** ; la langue écrite normalise donc le procédé de marquer la pause opportune de l'oral par une règle de seule écriture appliquée à tous les numéraux surcomposés, de **quatre-vingt-un** à **quatre-vingt-dix-neuf**, et de même avec les surcomposés de **cent**. Ainsi, l'écriture recourrait dans ce cas précis – aussi – à un système propre lui permettant d'épouser au près l'organisation du système de la numération française. Une analyse synchronique des adjectifs numéraux **vingt** et **cent** se révèle donc possible et avantageuse, pour autant qu'elle respecte certaines conditions d'approche. Ces conditions prennent la forme de principes méthodologiques. De fait, les quatre principes tirés de Lefebvre (2000) relevés plus haut apparaissent avec netteté dans la présentation des résultats d'analyse de Roy (1995) : les résultats sont simples, clairs et nets, fondés sur une logique proprement grammaticale et recourent à la règle de seule écriture pour justifier les emplois.

Les travaux de Roy (1989) et de Lefebvre et Roy (1995) sur l'accord des mots de couleur, de Bussières (1997) sur la règle d'accord en nombre des noms propres et de Roy (1995) sur la règle d'accord des numéraux **vingt** et **cent** font la preuve qu'il est possible de mener des études de grammaire qui apportent des solutions hautement satisfaisantes aux problèmes soulevés. Non seulement montrent-ils qu'il n'est pas utile de recourir aux états historiques des formes examinées pour pouvoir les expliquer, mais que des explications d'ordre purement synchronique sont possibles et peuvent même permettre une maîtrise de l'orthographe sur une base logique, pour autant que l'analyse soit menée avec rigueur.

Il va de soi que pareille rigueur est fonction de l'étroit respect de certains principes méthodologiques d'analyse, principes que Lefebvre identifie dans son mémoire dans l'examen des travaux de recherche menés sur les mots de couleur, sur les noms propres, sur les numéraux **vingt** et **cent**, et même sur les analyses de Roy (1994) sur la phrase. Il a été fait référence à quelques-uns des principes qu'avance Lefebvre (2000). Les principes qu'elle identifie sont au nombre de sept. La figure 2 en présente le relevé complet :

Premier principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de produire des données présentant ces qualités primordiales d'être simples, claires et nettes, c'est-à-dire sans complexité excessive, aisées à comprendre et satisfaisantes pour un esprit logique.

Deuxième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de pratiquer une logique proprement grammaticale, c'est-à-dire puisant aux données usuelles les rapports logiques susceptibles d'offrir les justifications recherchées.

Troisième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de rendre compte de tous les cas d'emploi, au risque de voir remettre en cause la qualité explicative des données produites.

Quatrième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée se doivent de prendre en compte, par l'identification du mécanisme organisateur de leurs données, la vie de la langue, se doivent de permettre ainsi l'interprétation des variations et les choix hésitants de l'usage.

Cinquième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée ne peuvent faire abstraction des acquis de la grammaire traditionnelle, acquis qu'elle gagne à utiliser avec discernement.

Sixième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent se donner les outils d'analyse qu'exige une approche en compréhension, si éloignés des moyens de la grammaire traditionnelle que puissent paraître au premier abord les règles et les concepts auxquels il doit être fait recours.

Septième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent, lorsque utile, savoir puiser aux données de la linguistique, soit pour en tirer des outils d'élaboration, soit pour en tirer des approfondissements.

Fig. 2- Principes méthodologiques d'analyse synchronique (Lefebvre, 2000:79, 111)

La liste des principes méthodologiques identifiés par Lefebvre à la suite d'une analyse de différentes démarches de grammaire raisonnée n'est cependant pas complète, à notre avis. Il y aurait en effet avantage à ajouter un huitième principe qui, curieusement, semble avoir été oublié par Lefebvre. Ce nouveau principe mettrait en cause l'approche en synchronie, et pourrait se formuler de la façon suivante:

Huitième principe

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent privilégier l'approche synchronique.

L'approche synchronique sera le principe méthodologique majeur d'analyse à respecter dans la recherche de l'explication des particularités orthographiques des formes verbales. Si les particularités orthographiques retenues pour étude ont leur raison d'être dans l'état actuel de la langue, Il n'est qu'une analyse en synchronie qui puisse permettre d'accéder au système régisseur et ainsi mettre à même de comprendre finement les fondements de ces choix sémiologiques. Pareille analyse devra respecter l'ensemble des principes méthodologiques qui sont conditions de son succès.

Un cadre d'approche structurale

Un choix de principe méthodologique apparenté au principe d'analyse en synchronie a été tiré des données fondamentales de la linguistique et de la grammaire structurales contemporaines. De fait, la voie d'interprétation des données à examiner dans cette recherche est celle qui se trouve à la base du structuralisme. Le structuralisme, pour lequel le *Cours de Linguistique Générale* (1916) de Ferdinand de Saussure demeure l'ouvrage premier de référence, promeut la notion de système, et cette notion constitue un des traits majeurs des fondements de l'analyse à mener.

Pour Saussure, la langue est l'outil de la pensée, « un tout en soi et un principe de classification. Dès que nous lui donnons la première place parmi les faits de langage, nous introduisons un ordre naturel dans un ensemble qui ne prête à aucune autre classification (1916). » Si les faits de langue reposent sur l'organisation logique qu'est la langue, il peut être permis de croire que l'orthographe particulière – en apparence, du

moins, en regard de la régularité morphologique – de certaines formes verbales répond elle aussi à des exigences de logique. Si c'est le cas, la sémiologie du verbe français s'organiserait en un système. Ainsi, l'analyse qui s'attacherait à la recherche de ce système devrait donc tabler sur la synchronie qui permet, avant toute autre approche, la découverte des systèmes. Les notions de synchronie et de système appartiennent au départ à l'approche structurale. L'analyse à mener se fera dans le cadre large de l'approche structurale.

Les bases théoriques de l'approche structurale ont été particulièrement bien comprises par le linguiste français Gustave Guillaume, lequel complète et affine les principes posés par Saussure et offre des ensembles d'analyses de système. Guillaume a donné à ses interprétations théoriques et pratiques le nom de *psychomécanique du langage*.

Toujours respectueux des principes du structuralisme, Roy (1979- ...) adopte une approche plus empirique que celle de Guillaume. Une pareille vision empirique de la linguistique – à laquelle Roy donne le nom de *linguistique mécanique* – donne un départ concret à l'observation des faits de langue, permettant ainsi une découverte par induction des principes qui régissent la langue française.

Le trait d'union entre la linguistique *psychomécanique* de Guillaume et celle plus simplement *mécanique* de Roy tient à leur vision de la notion de système. Ce qui les distingue, c'est que pour la linguistique psychomécanique, le système, du point du vue

du *psychisme*, est parfait, est *un*, et que la sémiologie répond à un principe de *suffisance expressive* (Guillaume, 1973:128), la parole ou l'écriture ne pouvant rendre que de façon suffisante – et non entière – le système institué de la langue. La linguistique mécanique dépasse cette vue platonicienne d'un psychisme parfait servant de forme à une sémiologie suffisante. Elle la dépasse en considérant que la sémiologie est le système, que l'entier du système d'organisation de la langue est accessible par l'analyse de sa sémiologie. Autrement dit, plutôt que de répondre de façon suffisante à un système idéal *un*, la sémiologie, selon la linguistique mécanique, livre, de par la finesse et la cohérence de son organisation, le système complet.

Le mécanisme à chercher est donc celui des faits sensibles, concrets. « C'est ainsi que l'observation première et l'explication – l'observation seconde – s'attachent autant que faire se peut à l'aspect matériel des faits linguistiques. (Roy, 1985:19) » L'analyse théorique à mener s'appuiera donc sur des données d'ordre sémiologique d'abord, données qu'elle interprète dans une approche structurale. Il faudra cependant augmenter cette approche structurale à vision mentaliste et rationaliste d'une vision plus conceptualiste, plus matérialiste ou plus empirique. C'est en adoptant cette vision que la linguistique *mécanique* de Roy (1979-...) déborde du structuralisme. Le caractère mécanique de cette approche structurale constitue un autre trait de la méthodologie de la recherche.

C'est sur la vision de la langue qui vient d'être présentée que s'appuient les analyses de grammaire d'approche raisonnée. Cette dernière a guidé les travaux sur l'accord des mots de couleur, du nom propre et des numéraux **vingt** et **cent**, entre autres. Le postulat adopté par la grammaire d'approche raisonnée veut qu'il n'y ait que très peu

de véritables exceptions dans la langue française. Aussi le travail consiste-t-il à identifier les différents mécanismes qui régissent la langue afin d'arriver à expliquer les règles d'écriture, d'accord et même d'organisation, dont l'ensemble constitue la grammaire du français.

Le défaut de la grammaire traditionnelle, c'est d'avoir évacué la notion de système alors que la langue ne peut être comprise qu'en référence aux différents systèmes qui se dégagent de l'observation des rapports entretenus par ses composantes. Ainsi, pour comprendre l'accord des mots de couleur, il faut reconnaître que les seules règles à utiliser sont celles, bien connues, de l'accord des noms et adjectifs. Il n'est rien dans les mots de couleur qui donne à penser que les conditions de leur accord se situent à l'extérieur du cadre habituel des parties du discours. De même, pour comprendre l'accord en nombre des noms propres, il faut apercevoir le système à l'intérieur duquel chaque emploi a sa place. Il est des cas de règle générale à laquelle s'opposent, pour des raisons nettes présentées par Bussi eres (1997), des cas de d erogation, et   ces cas viennent s'opposer des cas dits de contre-d erogation. De plus, le syst eme qui r egit l'accord des noms propres s'int egre au syst eme, plus large, des parties nominales du discours. En effet, comme l'explique Bussi eres, la cat egorie du nom comprend d'une part le nom commun et d'autre part,   un degr e de plus grande particularisation, le nom singulier, cat egorie dont rel eve le nom propre.

Enfin, l'analyse de Roy (1995) sur l'accord du num eral **vingt** pr esente un syst eme double: le syst eme de la num eration qui, construit par convention sur la base dix, se d eveloppe de 10^1   10^2 jusqu'  atteindre la limite de 10^3 , concr etis ee par **mille**, dernier v eritable adjectif num eral, lequel marquerait la fin du syst eme en n'acceptant

aucune marque de pluriel. À ce système s'ajoute un système d'écriture d'accompagnement révélé, d'une part, dans l'accord des numéraux composés avec **vingt** et **cent** et d'autre part, par l'apparition du trait d'union (ou de la conjonction **et**) pour tous les ensembles inférieurs à cent (10^2). Évidemment, cette trop rapide présentation n'est peut-être pas de nature à faire comprendre le système dans le détail, comme le ferait la lecture de l'analyse de Roy. Le lecteur pourra se contenter de retenir, pour le moment, que des analyses à la fois synchroniques et de système ont été réussies sur ces trois contenus, et que c'est un succès semblable qui est recherché pour l'analyse des particularités orthographiques des formes verbales.

Ce mémoire présente une recherche des possibilités explicatives que peut permettre une approche de grammaire raisonnée dans l'analyse du verbe français, plus spécifiquement dans l'analyse des particularités orthographiques de certaines formes écrites du présent de l'indicatif et de l'impératif du type de **rompt**, **vainc** et **couds**, entre autres.

Les résultats visés par cette recherche, ainsi qu'il a déjà été avancé, devront se distinguer des résultats de la grammaire traditionnelle à la fois par leur qualité explicative et par leur rigueur. Le succès de pareilles analyses dépend des choix méthodologiques de départ, de même que de leur application, totale ou partielle. Ces choix et ces principes se verront d'abord appliqués, dans le chapitre trois, à une première analyse portant sur les préalables indispensables à l'analyse théorique proprement dite. Les mêmes principes méthodologiques dirigeront cette analyse théorique qui sera présentée dans le chapitre quatre.

CHAPITRE III

Les données préalables à l'analyse théorique

Le chapitre précédent a établi et présenté les choix méthodologiques d'une approche structurale, synchronique et raisonnée à l'analyse théorique à mener. Le problème auquel s'attaque cette recherche porte sur, ainsi qu'il a déjà été précisé, le mécanisme du verbe français, plus particulièrement sur sa sémiologie. Or, pour qu'un examen des orthographe d'apparence particulière des formes verbales retenues pour étude soit fructueux, il doit s'appuyer sur un certain nombre de données premières relatives au verbe et à sa construction. Ce sont ces données préalables à l'analyse théorique qui sont présentées et approfondies dans ce chapitre. Les données en question sont tirées de la linguistique psychomécanique de Guillaume (1946, 1948) et des prolongements de la linguistique mécanique de Roy (1979-...).

L'incorporation de données linguistiques à l'analyse à mener répond au septième principe méthodologique d'analyse identifié par Lefebvre (2000) comme sous-tendant à

une démarche d'analyse raisonnée. Ce principe, il peut être utile de le rappeler, avait été formulé de la façon suivante:

Des analyses grammaticales d'orientation raisonnée doivent, lorsque utile, savoir puiser aux données de la linguistique, soit pour en tirer des outils d'élaboration, soit pour en tirer des approfondissements.

Évidemment, pour rendre utilisables les données de la linguistique dans un cadre de grammaire, il peut s'imposer de les modifier pour les rendre plus aisées d'utilisation en les simplifiant.

Chez Guillaume, le départ d'analyse de la sémiologie du verbe français se prend à ce qu'il appelle la *consonne axiale*. Le linguiste présente la consonne axiale – qualifiée dans ces pages, pour des raisons présentées plus loin, de *consonne centrale* – comme étant un élément morphologique essentiel du verbe, élément par lequel toute étude de la sémiologie du verbe devrait, selon lui, commencer.

Guillaume mène une étude fondée sur la consonne axiale des différentes conjugaisons du verbe. Dans sa leçon du 16 mai 1946 (*dans* 1986:208), par exemple, Guillaume procède à l'examen des conjugaisons françaises dans lesquelles il tente de montrer le rôle que joue le principe de normalisation dans la langue. Il écrit, au sujet de la morphologie du verbe:

Un verbe, construit selon la norme, est un verbe dont l'infinitif se compose d'un radical suffisamment vocalisé, d'une consonne axiale suffisamment nette et d'une morphologie finale exprimant, en tout état de cause, la détente de la consonne axiale. Par exemple: chan-T-er.

Il écrira aussi, dans sa leçon du 6 juin 1946 (*dans* 1986:224) sur la morphologie des verbes réguliers:

Avant d'entreprendre [la] reconstruction [d'un verbe régulier] sous vos yeux, je dois ajouter quelques mots au sujet de la consonne axiale. Pour l'ordinaire, elle est présente dans la graphie. C'est le cas dans chan-T-er, ai-M-er, man-G-er. Mais il arrive que la consonne axiale est un souffle consonantique audible et nettement séparatif, que la graphie n'enregistre pas. On se trouve en ce cas en présence d'une consonne axiale H non-écrite. Il en est ainsi dans :

cré-H-er
supplé-H-er

D'autres analyses menées par Guillaume sur la sémiologie des verbes à conjugaison non-dominante utilisent la consonne axiale comme donnée de départ. Toutefois, si les études du linguiste offrent des descriptions des orthographes examinées, elles ne vont pas jusqu'à justifier avec netteté les orthographes d'apparence particulière. Il n'en demeure pas moins que les descriptions de Guillaume ouvrent des voies de recherche à ne pas négliger.

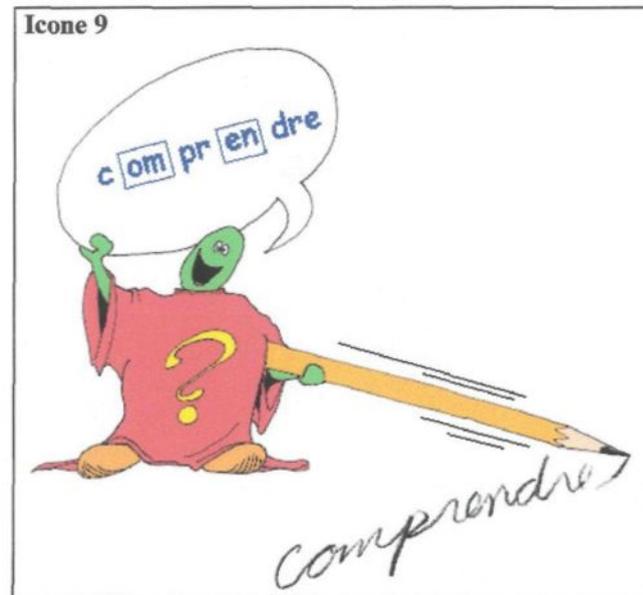
Évidemment, d'autres extraits faisant spécifiquement référence à la consonne axiale pourraient être relevés. Il ne semble pas s'en trouver, par contre, qui expliquent clairement ce qu'est la consonne axiale: tout au plus les analyses du linguiste permettent-elles d'en déduire la nature par l'emploi qu'il en fait. Cependant, l'importance que Guillaume accorde à la consonne axiale dans ses études de sémiologie et la portée des analyses que la consonne axiale lui a permis de mener sont autant de raisons qui motivent le choix d'en récupérer la notion et d'en tenter l'application dans la recherche dont ce travail présente les résultats. Par ailleurs, comme les particularités d'orthographes des formes verbales examinées dans cette recherche n'ont pas encore été

expliquées de façon concluante, l'hypothèse d'une explication fondée sur la consonne axiale mérite – à tout le moins – d'être vérifiée.

Dans un premier temps, il faudra saisir la nature et le rôle de la consonne axiale guillaumienne dans le mécanisme du verbe. Dans un deuxième temps, il conviendra d'introduire le lecteur à la variété de formes sous lesquelles peut se présenter la consonne axiale, ou centrale. Dans un troisième temps, enfin, les différents traitements que la consonne centrale peut connaître dans la conjugaison française devront être examinés. C'est à cette démonstration, fondée sur les enseignements de Roy (1979-...), que s'attachera le présent chapitre en préparation au chapitre subséquent. Le lecteur remarquera le retour du matériel iconographique de soutien en accompagnement de l'analyse, lequel aura l'avantage de guider la réflexion, en plus de laisser pressentir l'intérêt didactique des analyses.

Nature et rôle de la consonne axiale ou centrale

Roy (1979-...), interprétant les travaux de Guillaume, pose comme exigence fondamentale à toute analyse de sémiologie la nécessité de la distinction de l'oral et de l'écrit, distinction illustrée par l'icone 9. Le propos insiste sur la primauté de l'oral par rapport à l'écrit dans le langage. De fait, en linguistique structurale, cette distinction a été introduite par de Saussure (1916), et reprise par Guillaume, lequel explique:



[...]Ce que nous écrivons, ce n'est pas directement notre pensée, mais la parole sous laquelle notre pensée a pris sa forme d'expression. [...] Le mot que je lis, que j'écris, signifie par le son qu'il représente, il ne signifie pas directement par l'image graphique qu'il offre à nos yeux. Je ne demande pas, c'est mon attitude générale, au mot écrit homme de signifier par sa graphie la notion Homme. J'attends cette signification du son parlé auquel la graphie me renvoie. Ce renvoi à la parole est ce que je demande à la graphie. Ceci dans le principe, et dans le principe seulement, car si l'on considère les choses en fait, on voit que le lien direct entre pensée et graphie n'est pas absolument rompu, et qu'il subsiste partiellement dans des conditions qui méritent une observation attentive (Guillaume, leçon du 17 avril 1948, dans 1987:168).

Comme le rôle de l'écriture est essentiellement, en principe, de représenter l'oral, il convient de procéder à l'examen du mécanisme de construction du verbe français et par l'oral et par l'écrit, l'oral demeurant premier.

Les deux aspects distincts sous lesquels un verbe peut être observé, celui de l'oral et celui de l'écrit, sont illustrés pour le verbe **chanter** dans l'icône 10. Quand, dans les analyses à venir, il sera fait référence à une forme du point de vue de l'oral, celle-ci sera encadrée dans le texte par des crochets phonétiques de la façon suivante:

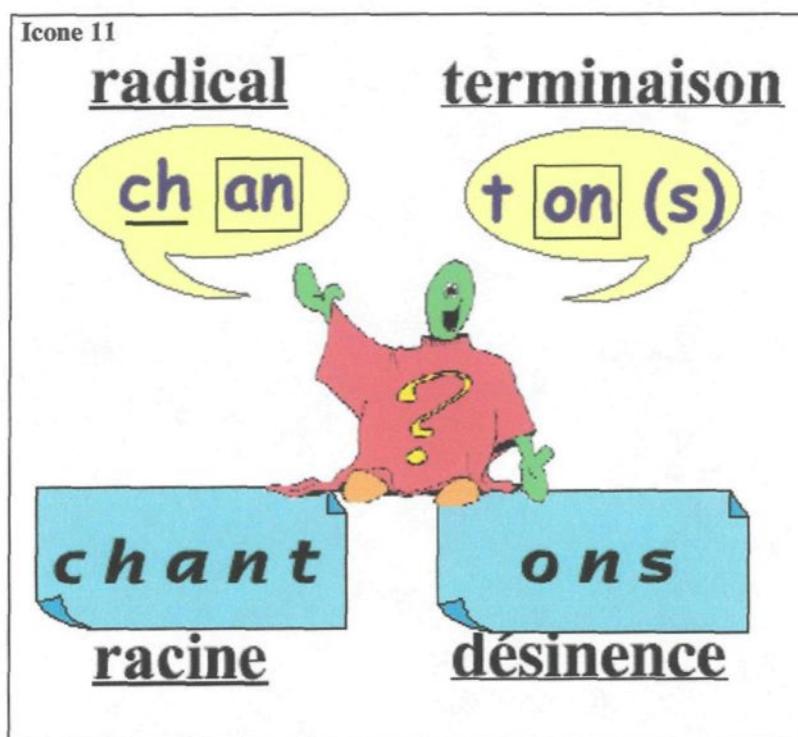
[ch an t ais]. Des espacements et des encadrements serviront à discriminer les différents sons qui composent la forme examinée. L'alphabet phonétique international, quant à lui, ne sera utilisé que lorsque ce sera inévitable. L'examen d'une forme du point de vue de l'écriture, par ailleurs, sera signalé, encore une fois lorsque nécessaire, par les guillemets, par exemple: « **chantais** ».

Icone 10

Note: dans les icones, les moyens diffèrent quelque peu: dans l'icone 10, par exemple, l'oral est représenté par un phylactère jaune, et plus particulièrement par une représentation originale qui maintient l'écriture usuelle, mais qui regroupe les différents sons par un jeu de boîtes, de soulignements et de parenthèses. L'avantage d'une telle représentation écrite de l'oral est qu'elle peut être comprise sans qu'il ne soit fait appel à des apprentissages supplémentaires de la part des élèves. L'écriture, pour sa part, sera représentée, par exemple, sur un support, comme dans l'icone 10.

Une analyse de la forme **chantons**, représentée dans l'icone 11, permet d'identifier les parties de la forme verbale que la grammaire traditionnelle nomme le **radical** et la **terminaison** dans l'oral, et les parties de la forme écrite que sont la **racine** et la **désinence**. Même si le principe de la primauté de l'oral sur l'écrit a été posé, la

distinction des parties, curieusement, est plus nette dans la forme écrite. Ainsi, l'appellation **racine** réfère à la partie du verbe qui, du point de vue de l'écriture, reste



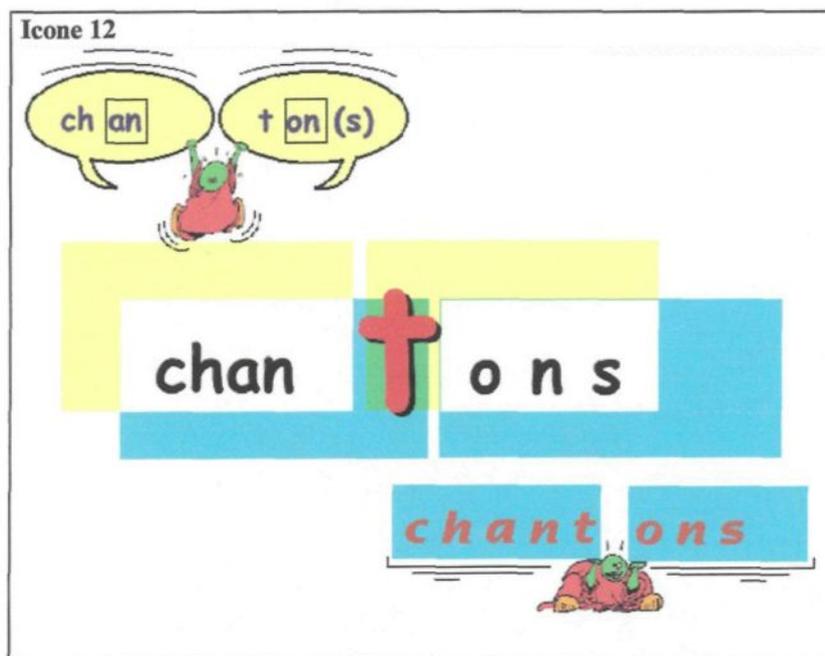
constante – ou fixe – d'une conjugaison à l'autre, et qui porte le sens premier du verbe. La partie variable, à l'écrit toujours, est identifiée par le mot **désinence**, laquelle porte les déterminants de mode, de temps, de personne et de nombre (le linguiste Gustave Guillaume ne retient pas le nombre comme déterminant catégoriel du verbe; pour les besoins de l'école, cette catégorie a été retenue dans cette étude). Ainsi, dans « **chantons** », la racine sera la partie « **chant-** » du mot, et la désinence, la partie « **-ons** ».

La forme orale prête à un exercice semblable. La distinction des parties doit toutefois s'opérer à partir des syllabes du mot. De fait, le **radical** est ce qui reste de la racine une fois retirées la ou les syllabes de la **terminaison**. Dans [ch an t ons], le

radical est donc constitué de la partie [**ch an**], et la terminaison, de la partie [**t ons**].

À l'oral, le [t] appartient donc à la seconde partie du verbe.

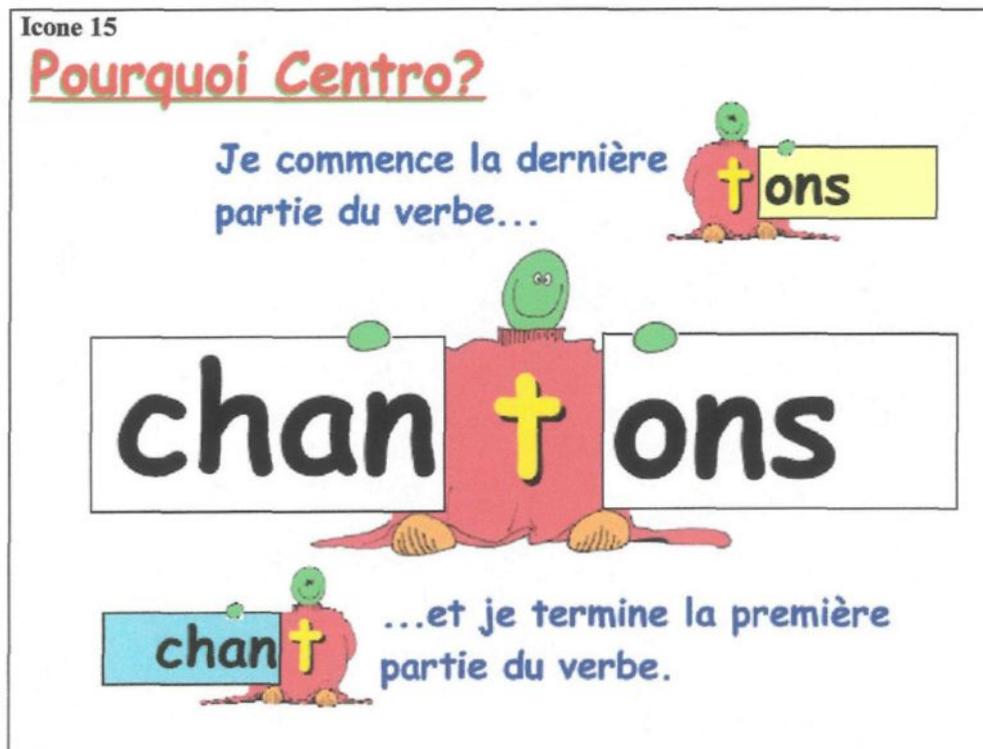
L'oral et l'écrit ne traitent pas le « t » de manière semblable: ce « t » se retrouve dans la terminaison, la dernière partie, à l'oral, mais dans la racine, la première partie, à l'écrit. Une superposition des représentations de l'oral et de l'écrit, illustrée dans l'icône 12, laisse donc voir que le « t » de **chantons** se retrouve à la charnière des deux traitements : l'oral considère qu'il commence la terminaison, l'écrit, de son côté, le place en fin de racine. La conjonction des deux traitements met en évidence un élément de la



forme verbale. C'est la consonne axiale identifiée par Guillaume.

Pour des raisons didactiques, il pourrait être avantageux de simplifier l'appellation *consonne axiale* dans le but d'en faciliter l'apprentissage à l'école. Le

matériel iconique qui accompagne le texte depuis le début de l'analyse met en scène un petit personnage dont le nom devrait, dans le meilleur des scénarios et à lui seul, déclencher la réflexion des apprenants quant au lien qui s'établirait entre les données fournies dans le texte et le nom du personnage (icone 14, 15, 16, 17 et 18).



Dans la forme **chantons** de l'icône 15, l'analyse a montré que le [t] occupe une position centrale dans la morphologie du verbe. La consonne [t] du verbe **chanter** prend ainsi une position unique, comme le montre la démonstration faite avec la forme **chantons**.



Pour des raisons évidentes de clarté et pour les possibilités qu'elle apporte dans les présentations didactiques scolaires, l'appellation *consonne centrale* est proposée à titre de remplacement du terme *consonne axiale* de Guillaume. Centro, le personnage introduit dans le matériel iconographique de ce mémoire, porte sur son chandail la consonne centrale [t] de la forme **chantons**, alors qu'il tient dans ses mains, de chaque côté de lui, les panneaux du radical et de la désinence.

Un examen plus détaillé du système du verbe et de l'organisation de sa sémiologie aidera à mieux situer cette consonne centrale. Ainsi qu'il a été montré, le

verbe aurait une sémiologie spécifique, révélée par une consonne. Par ailleurs, Roy avance que « cette consonne serait celle de la forme première qu'est la forme de troisième personne du singulier du présent de l'indicatif : ainsi, la consonne « t » de la finale de la forme « **chante** » serait la consonne axiale dénonciatrice de la valeur verbale de ce mot (Roy, 1985:129)». Cette explication réfère à la notion fondamentale qu'est, pour le verbe, la « forme première ». Dans son enseignement, Roy montre comment il est possible d'identifier une forme première qui est à la base de toutes les autres formes, une forme qui, par addition de finales, livre les autres formes verbales par le jeu du mécanisme des désinences verbales porteuses des marques de temps, de personne et de mode.

Si cette forme première se trouve au présent de l'indicatif, c'est que l'indicatif présent est le temps premier. Selon Guillaume et Roy, il y aurait, dans l'esprit de tout parlant français, une opération de construction de la représentation du temps, et les formes qui portent l'achèvement de cette construction sont celles du présent de l'indicatif.

De plus, s'il est affirmé que la forme première est celle de troisième personne, il faut donc convenir que la troisième personne est la personne première, celle à partir de laquelle se développeraient toutes les autres personnes. Le linguiste Gustave Guillaume a déjà mené cette analyse (1944, dans 1986:113). Il fait la démonstration que la première personne, **je**, est « *celle qui parle* » et « *celle dont il est parlé* », la deuxième, **tu**, « *celle à qui il est parlé* » et « *celle dont il est parlé* » et que la troisième, **il**, n'est

plus que « *celle dont il est parlé* ». L'analyse montre au total que la troisième personne du singulier est la personne la plus simple, et qu'elle se retrouve dans toutes les autres. La troisième personne du singulier est donc la personne première (à distinguer, bien sûr, de la première personne qui, par convention, est **je**).

La forme première du verbe **chanter** est donc la forme orale [ʃ ɑ̃ t] de troisième personne du singulier de l'indicatif présent. L'observateur attentif remarquera sans doute que la forme première [**chante**] se termine, dans sa forme orale, par la consonne centrale. Le même constat pourra être fait de la majorité des verbes à conjugaison régulière. Il n'en est pas ainsi, cependant, pour tous les verbes; aussi l'observateur trouvera-t-il facilitant d'identifier la consonne centrale à partir d'une forme plus chargée, plus développée que celle de la forme première. C'est pourquoi les analyses menées jusqu'ici ont le plus souvent reposé sur l'examen de la forme de première personne du pluriel, par exemple **chantons**.

Évidemment, l'image d'un Centro affichant la consonne centrale d'un verbe sur l'explique lui-même le personnage dans l'icône 17, son travail est de représenter le plus efficacement possible la consonne centrale d'un verbe : le [t] pour le verbe **chanter** (icône 17) , et le [s] pour le verbe **danser** (icône 18).

Icône 17

Et je ne peux jouer mon rôle
que si je porte le bon chandail.

Pour "chantons", il me faut revêtir
le chandail qui porte le "t".



Icône 18

...et pour "dansons", le chandail "S".

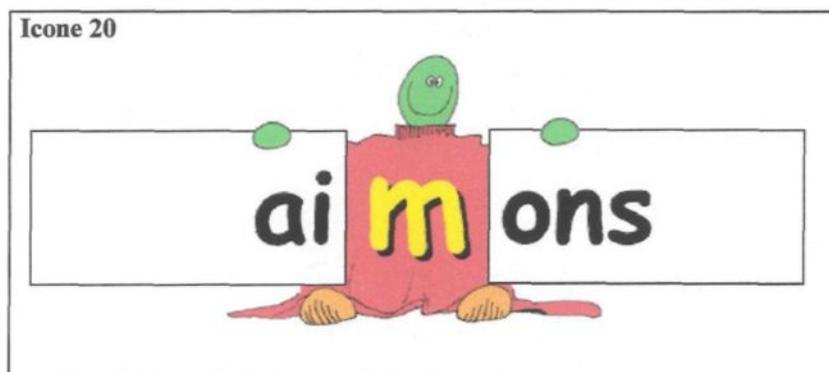


La démarche d'analyse qui permet d'identifier la consonne centrale d'une forme verbale peut devenir, une fois maîtrisée, d'application fort aisée. En effet, l'examen d'une série de formes telles *aimait*, *aimer*, *aimons*, *aimeriez*, *aimât* et *aimé* dans l'icône 19 permet d'identifier rapidement une racine « *aim-* » dont le [m] final sert

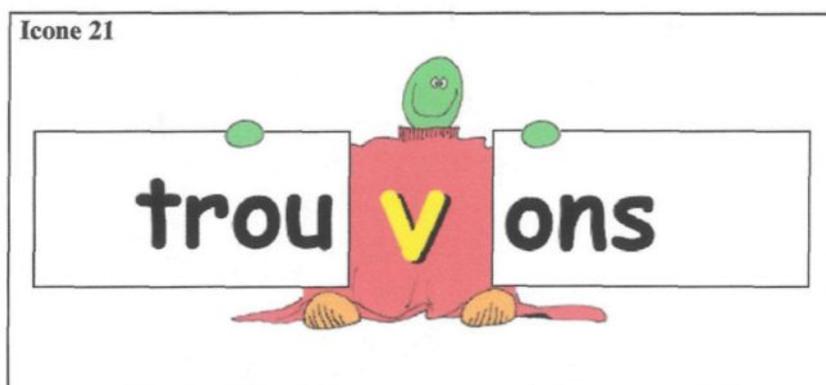
Icône 19



d'attaque à toutes les terminaisons. La consonne centrale du verbe **aimer** est donc [m] comme le montre Centro pour la forme **aimons** dans l'icône 20.



La consonne centrale d'un verbe peut même être identifiée à partir d'une seule forme. En effet, un rapide examen de la forme **trouvons** du verbe **trouver** suffit à identifier une consonne centrale [v], ce qu'illustre l'icône 21.



Les différentes formes de la consonne centrale

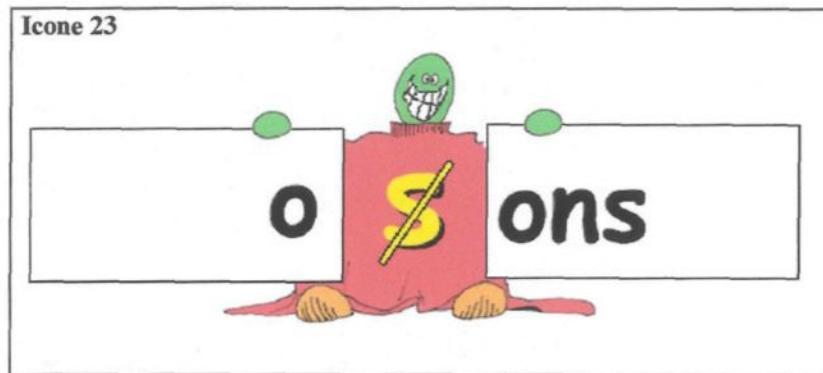
Jusque là, les analyses et les observations ont porté sur des consonnes centrales simples, ce que sont celles des verbes **chanter**, **danser**, **aimer** et **trouver**. Toutefois, l'identification de la consonne centrale de certains verbes pose parfois quelque difficulté.

C'est le cas du verbe **oser**, ainsi qu'illustré dans l'icône 22, qui, de par sa prononciation, exige l'identification d'une consonne centrale moins nette à l'écriture. En



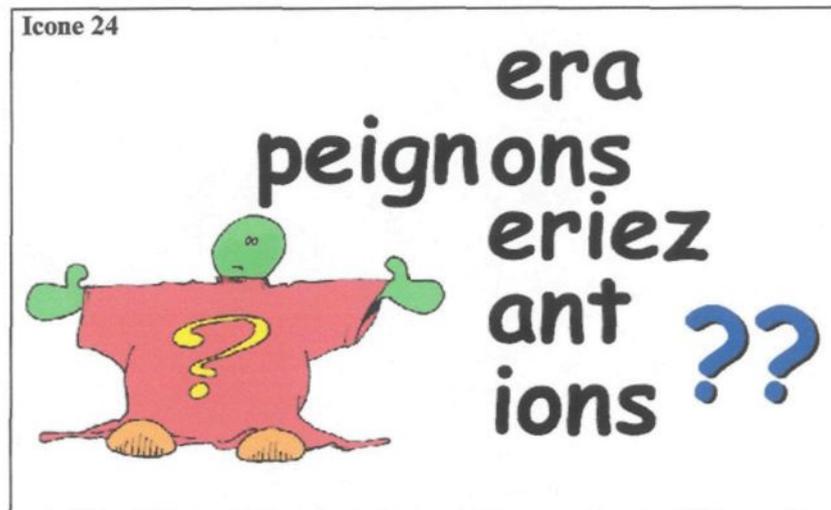
effet, dans les formes orales [osait], [oser], [osons], [oseriez], [osa] et [osé], la consonne centrale se révèle être un [z] que l'écriture, en opération seconde, représente par la lettre « s ».

Le fait est que le principe de la primauté de l'oral sur l'écrit vient jouer de façon très nette dans l'identification de la consonne centrale. Dans l'icône 23, il a été choisi de rendre la consonne centrale [z] par un « s » barré, toujours dans le but de dresser un alphabet phonétique d'usage aisé pour les classes. Les étudiants et les élèves, avec l'aide du maître, seront appelés à comprendre très vite que la consonne centrale réfère toujours



à la langue orale. D'ailleurs, dans les icônes, Centro présente toujours la consonne centrale du point de vue de l'oral.

Le verbe **peigner**, pose un problème différent d'identification de la consonne centrale. L'examen de quelques-unes des formes du verbe, telles [**peignera**], [**peignons**], [**peigneriez**], [**peignant**] et [**peignons**] dans l'icône 24, mène, cependant et inévitablement, à conclure que la racine « **peign-** » et les différentes terminaisons se partagent la consonne à l'oral [ɲ] rendue à l'écrit par le digramme « **gn** » que porte



Centro sur son chandail dans l'icone 25. Ce digramme est porté, dans l'icone, par un



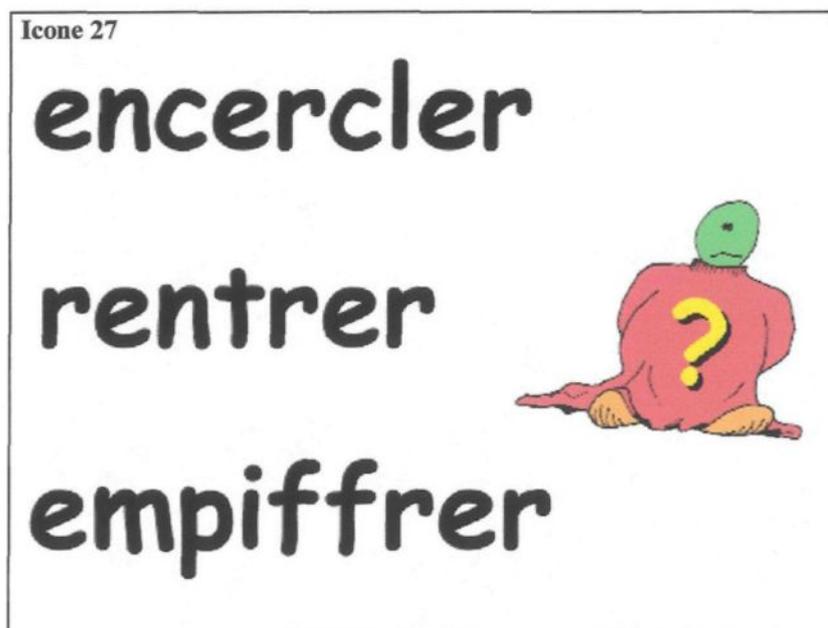
cadre qui vient marquer l'union du « g » et du « n » pour représenter un seul son de l'oral.

Outre le verbe **peigner**, d'autres verbes, tels les verbes **tanguer** et **marcher** de l'icone 26, peuvent poser une difficulté d'identification de même type de leur consonne centrale. Bien que tous ces verbes fassent clairement entendre leur consonne centrale dans leurs formes orales, la difficulté tient en ce que leur consonne centrale est représentée par une consonne de double écriture. Il existe trois de ces consonnes en



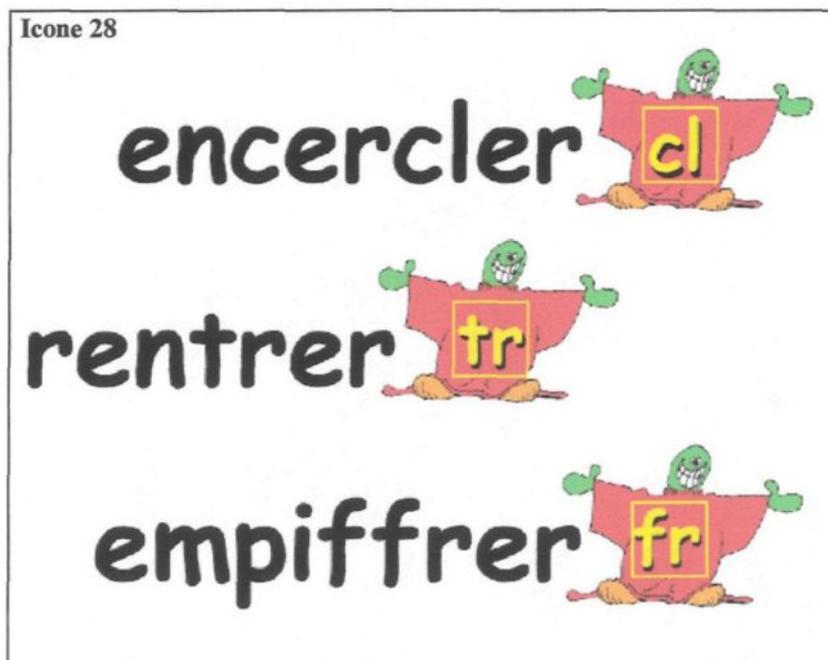
français, soit le [ɲ] de **peigner**, écrit « gn », le [g] de **tanguer**, écrit « gu », et le [ʃ] de **marcher**, écrit « ch ».

L'identification de la consonne centrale pose encore un problème dans d'autres verbes. Les verbes **encercler**, **rentrer** et **empiffrer** de l'icône 27 peuvent susciter



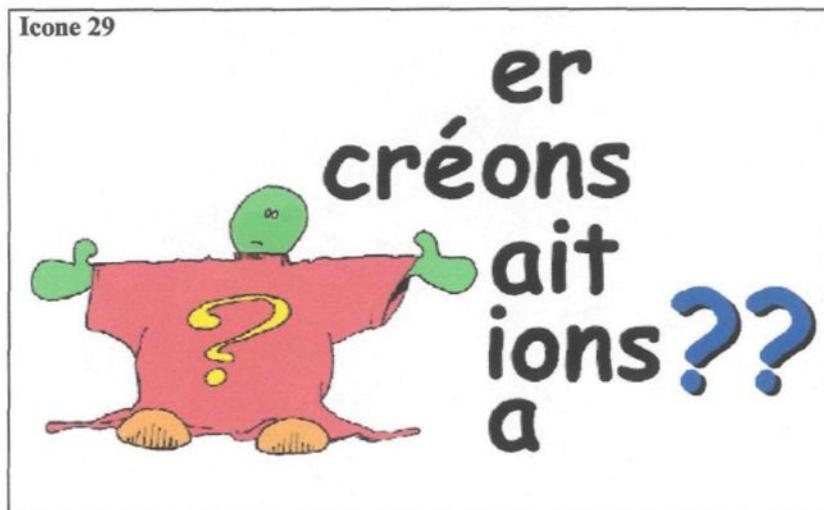
quelques hésitations chez qui en cherche la consonne centrale. Pour faciliter l'identification de la consonne centrale de chacun de ces verbes, il faut se souvenir que c'est toujours l'oral qui est à même de livrer la consonne centrale.

La difficulté pour ces verbes vient de ce que leur consonne centrale est une consonne double. L'amalgame des deux consonnes servant de consonne centrale au verbe **encercler** est [kl], comme le montre Centro qui, dans l'icône 28, a revêtu le chandail portant les lettres « c » et « l » unies dans une boîte. L'amalgame consonantique du verbe **rentrer** est [tr], rendu sur le chandail de Centro par les deux lettres « t » et « r », et celui d'**empiffrer**, l'amalgame [fr], représenté par l'ensemble formé des lettres « f » et « r ».



Ces consonnes doubles, obtenues par la conjonction de deux sons consonantiques, peuvent former un tout compétent à jouer le rôle de consonne centrale en raison de la nature des sons qui les composent. De fait, un examen des trois consonnes centrales présentées, soit [kl], [tr] et [fr], révélera que l'un des deux sons consonantiques composants est une « consonne faible ». Selon Gendron, « les consonnes [r] et [l], consonnes plus faibles que les autres, [...] ont tendance à se désarticuler et à disparaître. C'est ce qui se produit [...] lorsque ces consonnes se trouvent dans des positions syllabiques ou des entourages consonantiques qui les défavorisent (1968:136)». La nature de consonne faible du [l] lui permet donc de s'associer au [k] pour former l'ensemble [kl] et jouer le rôle de consonne centrale du verbe **encercler**. Il s'agit bien, de plus, du son consonantique que se partagent la racine « **encercl-** » et les différentes terminaisons possibles. De même, la consonne faible [r] peut se joindre à la consonne forte [t] pour former l'ensemble [tr] et jouer le rôle de consonne centrale – double – du verbe **rentrer**, ou se joindre à la consonne [f] pour former la consonne centrale [fr] du verbe **empiffrer**. D'autres amalgames de composition semblable sont possibles, ainsi dans **ancrer**, **enfler**, **ombrer**, **assembler**, **enivrer**, et quelques autres constructions.

D'autres verbes, comme **créer** ou **huer**, présentent aussi une difficulté d'un ordre particulier d'identification de leur consonne centrale. De fait, l'analyse de la forme **créons** du verbe **créer**, dans l'icône 29, ne révèle pas de différence apparente entre le traitement de l'oral, qui distingue un radical [kre] d'une terminaison [õ], et celui de



l'écrit, qui distingue une racine « **cré-** » (fixe et terminée par une voyelle) d'une désinence « **-ons** ». Il faut éviter de voir trop tôt une exception dans de pareilles formes, même si elles ne semblent pas comporter de consonne centrale. Car il y en a une, et elle devient évidente dès l'instant où l'observateur se reporte à cette règle qu'aucune voyelle ne peut être prononcée sans souffle consonantique minimal, tout comme aucune consonne ne peut être articulée sans appui vocalique minimal. Le seul souffle de l'expiration est, en effet en lui-même, une consonne, si tenu que soit ce souffle.

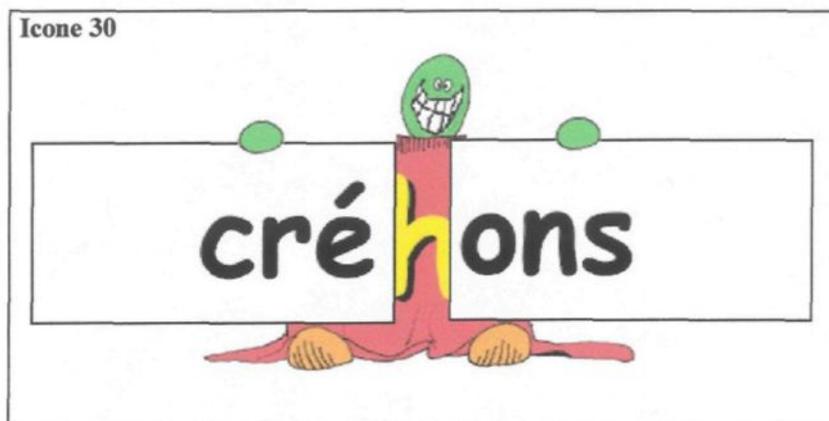
D'ailleurs, la consonne centrale du verbe **créer** a déjà été annoncée au début de ce chapitre par une citation de Guillaume, dont il peut être opportun de reprendre une partie:

Mais il arrive que la consonne axiale est un souffle consonantique audible et nettement séparatif, que la graphie n'enregistre pas. On se trouve en ce cas en présence d'une consonne axiale H non-écrite. Il en est ainsi dans :

cré-H-er
supplé-H-er

(1946, dans 1986:224)

La consonne centrale du verbe **créer** est ainsi confirmée dans l'icone 30. Centro y



apparaît vêtu d'un chandail portant la lettre « **h** », mais il prend soin de la masquer un peu par ses cartons, l'un portant la racine « **cré-** » et l'autre, une terminaison [ɔ̃], écrite « **-ons** », parce que le souffle consonantique minimal – représenté en français, lorsque nécessaire, par un « **h** » – joue, pour **créer**, le rôle de consonne centrale. Cette consonne, par contre, n'est pas représentée ici à l'écriture. Il en est de même pour d'autres verbes, comme **huer**, **suppléer** ou **continuer**.

Le souffle consonantique non écrit qui tient lieu de consonne centrale dans des verbes du type **créer** est le même que celui qui se retrouve dans un mot comme **trahir**, ou **cahier**, par exemple. Toutefois, l'écriture du « **h** » de **trahir** et de **cahier** est nécessaire pour que soit évitée toute confusion que pourrait entraîner, à la lecture, la rencontre d'un « **a** » et d'un « **i** ». La lettre « **h** » est une solution trouvée par l'écriture pour représenter le plus fidèlement possible l'oral. Dans le cas de **trahir**, le « **h** » rend l'aspiration qui survient dans le passage du [a] au [i]. Dans **cahier** toutefois, le « **h** » institue un hiatus qui rend possible la prononciation du yod de la syllabe [je]. De plus, et surtout, l'écriture du « **h** » évite pour les deux mots les inacceptables formes écrites

« *traïr* » et « *caïer* », ou d'autres formes, rejetées par l'histoire, comme « *traïr* » et « *caïer* ». Un exercice d'identification de la consonne centrale est offert en annexe à titre de complément à la maîtrise de ces distinctions et de celles qui ont précédé.

Avant de s'attaquer aux difficultés d'orthographe que posent certains verbes, il reste encore à procéder à un examen d'ensemble des différents traitements que peut connaître la consonne axiale – ou plutôt centrale – dans la conjugaison française. Ces données présentées, il deviendra possible d'entrer dans l'analyse théorique projetée.

Les divers traitements de la consonne centrale dans la conjugaison française

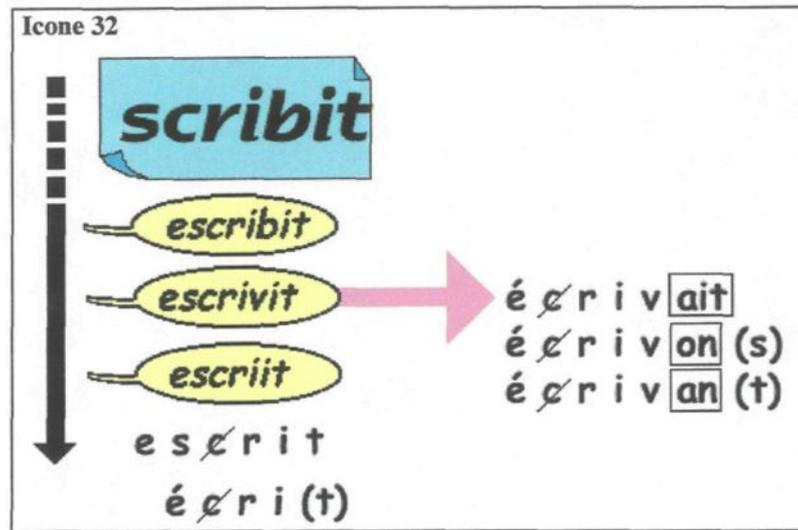
Il a déjà été établi que la consonne centrale du verbe **chanter** est la consonne [t]. Or, l'observation de l'ensemble des formes du verbe **chanter** révèle que la consonne centrale [t] est présente dans toutes les formes de la conjugaison du verbe. Sa présence est constante et à l'oral et à l'écriture: comme permet de le constater l'icone 31, la consonne centrale [t] se trouve à l'attaque orale des terminaisons de toutes et chacune des formes orales et écrites du verbe **chanter**. Il n'en est pas de même toutefois pour un verbe comme **écrire**. En effet, si un examen du verbe **écrire** laisse voir, dans la forme **écrivons**, entre autres, une consonne centrale [v], il s'avère par contre qu'une bonne partie des formes de la conjugaison de ce verbe a évacué cette consonne. C'est le cas,

Icone 31

<u>consonne</u> <u>centrale</u> <u>constante</u>		<u>consonne</u> <u>centrale</u> <u>parfois</u> <u>amuïe</u>
chan te		écri s
tes		écri t
tons		écri v ons
tez		écri v ez
tent		écri v ent
tait		écri v ais
ta		écri v it
tera		écri v ions
terait		écri v ant
tions		écri rai
tant		écri rait
té		écri t
ter		écri re
a f f a i b l i s s e m e n t		

par exemple, pour les formes simples **écri s**, **écri t**, et les formes du futur **écri rai** ou **écri rions**. Dans ces formes, la consonne centrale est en effet amuïe; elle est absente et de l'oral, et de l'écrit. Le verbe **écri re**, de conjugaison archaïque, ou morte, se présente donc en face d'un verbe régulier comme **chan ter**, à consonne centrale constante, sous l'apparence d'un verbe à consonne centrale à traitement alternant, parfois présente, parfois amuïe. Ce verbe et tous ceux de semblable construction pourraient être dits verbes à consonne centrale parfois amuïe, et donc alternante ou irrégulière.

Pour bien comprendre ce qu'il s'est produit, il peut être avantageux de s'arrêter à examiner l'origine et l'évolution de la forme réduite **écri t** du verbe **écri re**, et ce à l'aide de l'icône 32. Un pareil détour diachronique, sans pour autant être essentiel à l'analyse,



peut ajouter à la compréhension de la synchronie, en ce qu'il révèle de la vie de la langue et de ses moyens d'évolution.

En latin classique, *il écrit* se disait [*scribit*] avec un accent tonique sur la première syllabe: [*SCRÍ - bit*]. Le passage par le latin populaire dans les premiers siècles de l'ère actuelle, puis par la période du roman jusques vers l'an mille, fera évoluer cet original [*scribit*] en [**escribit*], d'abord, puis en [**escrivit*], plus tard. (Les astérisques marquent qu'il s'agit de formes orales non attestées par l'écriture.)

Le traitement de la forme [**escrivit*] est celui des formes à consonne centrale [v] du français moderne : *écrivons, écrivait*, et autres. Un moment d'évolution lourd de conséquence fera passer la forme orale [**escrivit*] à une forme pouvant se représenter approximativement par un [**escriit*] (avec un [i] long). Cette évolution s'explique par la tendance que révèle l'histoire de réduire les formes latines dans leur finale; le [b] d'origine, dans la dernière syllabe de [*scribit*], s'est d'abord affaibli en [v] ([**escrivit*])

et ce [v], s'affaiblissant davantage, s'est amüi pour donner [***escriit**]. L'étape suivante de l'évolution historique livrera la forme « **escriit** », dite [**eskrit**] avec le [t] prononcé, laquelle est attestée par l'écriture dès le XI^e siècle. Enfin, l'évolution livrera la forme orale moderne [écri(t)], avec un [t] final habituellement muet (sauf évidemment en liaison).

Un certain nombre de formes toutefois se sont arrêtées à une morphologie historique du type [***escrivit**], pour donner les formes modernes: **écrivons**, **écrivez**, **écrivent**, **écrivait**, **écrivit**, **écrivant**, entre autres. Ces formes, étant conceptuellement plus chargées que les formes simples, développent leur sémiologie à partir de leur consonne centrale comme le fait tout verbe à conjugaison dominante. Le verbe **écrire** est proposé à titre de verbe type, représentant de la catégorie des verbes à consonne centrale parfois amüie.

Certains autres verbes irréguliers présentent un traitement légèrement différent de la consonne centrale. C'est le cas du verbe **craindre**, par exemple, introduit dans l'icone 33. Dans ce verbe, la consonne centrale, lorsque soumise à un affaiblissement, ne s'amüit pas totalement: elle reste en effet présente sous une apparence affaiblie certes, mais dans un état encore identifiable. C'est ainsi que pour le verbe **craindre**, la forme **craignons**, avec sa consonne centrale [ɲ], laisse voir que, dans son mouvement d'affaiblissement, la consonne centrale [ɲ] combine un résidu d'elle-même, un souffle

Icone 33

<u>consonne centrale constante</u>	<u>consonne centrale parfois vestigiale</u>	<u>consonne centrale parfois amüie</u>
chan te	crains	écri s
chan tes	crains	écri s
chan te	crain t	écri t
chan t ons	crain gn ons	écri v ons
chan t er	crain dre	écri re

nasal, à la voyelle [ε] pour former la nasale [ɛ̃] (« -ain-») de la forme [crains]. Les verbes de ce type, dans la suite de l'analyse, seront identifiés comme des verbes à consonne centrale parfois vestigiale (Roy, 1979,-...), c'est-à-dire laissant une trace dans la forme réduite du singulier. Ce verbe apparaît dans une présentation facilitante des données, au tableau de l'icone 33, comme représentant de sa catégorie.

Il existe une autre catégorie de conjugaison verbale, issue celle-là d'un effet d'affaiblissement minimal. Cette conjugaison est celle des verbes du type **courir** introduit dans l'icone 34. Ce verbe présente dans sa forme **courons** une consonne

Icone 34

<u>consonne centrale constante</u>	<u>consonne centrale parfois affaiblie</u>	<u>consonne centrale parfois vestigiale</u>	<u>consonne centrale parfois amüie</u>
chan te	cou rs	crains	écri s
chan tes	cou rs	crains	écri s
chan te	cou rt	crain t	écri t
chan t ons	cou r ons	crain gn ons	écri v ons
chan t er	cou r ir	crain dre	écri re

centrale [r]. Une oreille attentive percevra cependant une différence dans la prononciation de la consonne centrale, le[r] de **courons** étant de pleine prononciation, tandis que celui des formes réduites **je cours, tu cours, il court**, n'est plus, sous l'effet d'un affaiblissement, que chuchoté (Roy, 1979-...). La consonne centrale [r] du verbe **courir** est donc toujours présente, mais dans une forme parfois affaiblie.

Ainsi, le tableau complet des catégories de conjugaisons verbales que montre l'icone 34 comporte à une extrémité la catégorie des verbes à consonne centrale constante du type **chanter**. La seconde catégorie, classée selon le critère d'un affaiblissement minimal, comprend des verbes du type **courir**, avec ses formes **je cours, tu cours, il court** à consonne centrale présente, mais chuchotée. Un affaiblissement plus marqué livre la catégorie des verbes à consonne centrale parfois vestigiale, dont le modèle est le verbe **craindre**, avec ses formes réduites **crains, crains, craint**, dont la nasale est le résultat d'un affaiblissement de la consonne centrale [r]. À l'autre extrémité, le tableau comporte la catégorie des verbes à consonne centrale parfois amuie sous l'effet d'un extrême affaiblissement; le modèle en est le verbe **écrire**, avec ses formes réduites **écris, écris, écrit**, desquelles la consonne centrale [v] est disparue.

La contribution de ce troisième chapitre a été de montrer que le verbe renferme un élément morphologique spécifique: la consonne centrale. Les notions préalables étant maîtrisées – celles touchant à la nature, aux différentes formes et aux divers traitements

de la consonne centrale dans la conjugaison –, une analyse théorique complète peut dès lors être menée sur les particularités orthographiques des formes verbales qui font l'objet de ce mémoire.

CHAPITRE IV

L'analyse des particularités orthographiques

Si les difficultés orthographiques présentées au premier chapitre – à titre de problème de recherche – n'ont pas encore été abordées directement, c'est qu'il fallait, au préalable, établir les principes et les données qui donneraient le plus de chance de succès possible à l'analyse à mener. C'est ainsi que le deuxième chapitre a présenté et soutenu la vision synchronique comme principe premier d'analyse, lequel principe permettrait de mener à la découverte d'un système qui organiserait la sémiologie du verbe français. L'analyse de la sémiologie du verbe trouve comme point de départ, dans les travaux de Guillaume, la notion de consonne axiale dont le rôle et la nature ont été présentés dans le chapitre trois, de même qu'un examen d'ensemble des différents traitements que peut connaître la consonne axiale – ou plutôt centrale – dans la conjugaison française. Ces données générales tirées de Roy (1979-...) sur l'organisation matérielle du verbe français serviront de base à une analyse des particularités orthographiques de certaines formes verbales du présent de l'indicatif.

Les particularités orthographiques

Le problème avait été introduit au premier chapitre sous les traits de cinq catégories de verbes, et il faut, en bonne méthode, d'abord revoir chacune de ces catégories à la lumière des données de la sémiologie générale du verbe français, de la consonne centrale essentiellement. La première catégorie, dans l'icone 35, se compose du verbe **rompre** et de ses composés, avec la

Icone 35



1: je romps, tu romps, il rompt
2: je vaincs, tu vaincs, il vainc
3: je réponds, tu réponds, il répond
je prends, tu prends, il prend
4: je couds, tu couds, il coud
5: je perds, tu perds, il perd

série **je romps, tu romps, il rompt**. La lettre qui pose une difficulté à l'écriture de ces formes est le « **p** ». Or, la forme **rompons** permet d'identifier comme consonne centrale le [p]. La lettre à l'origine de la difficulté pour **rompre** est donc la consonne centrale qui apparaît à l'écriture.

L'icone 36 met en évidence la deuxième catégorie, celle du verbe **vaincre** et de ses composés. Ce verbe montre, dans les formes **je vaincs, tu vaincs, il vainc**, un « **c** »

qui en complique l'écriture. Or, il s'avère, comme le laisse entendre et voir la forme **vainquons**, que la consonne centrale du verbe est un [k], écrit « c » dans les formes à

Icone 36

1: je romps, tu romps, il rompt

vainquons

2: je vaincs, tu vaincs, il vainc

**3: je réponds, tu réponds, il répond
je prends, tu prends, il prend**

4: je couds, tu couds, il coud

5: je perds, tu perds, il perd

expliquer, selon l'équivalence qui se retrouve dans la variation **public** (avec « c ») / **publique** (avec « que »). La lettre à expliquer se trouve être encore une fois la consonne centrale. Une explication complète devrait par ailleurs permettre de justifier l'absence du « t » normalement attendu en finale de troisième personne.

Le verbe **répondre**, avec les formes **je réponds, tu réponds, il répond**, est retenu dans l'icône 37 comme représentant de la troisième catégorie, celle des verbes à « nasale + -dre ». Le « d » final est la lettre problème à expliquer, et l'observation de la forme **répondons** permet d'identifier le [d] comme consonne centrale. De même, à la

Icône 37

1: je romps, tu romps, il rompt

2: je vaincs, tu vaincs, il vainc

répon  ons

**3: je réponds, tu réponds, il répond
je prends, tu prends, il prend**

4: je couds, tu couds, il coud

5: je perds, tu perds, il perd

troisième personne, **il répond** se présente sans « t » final, un choix d'orthographe qu'il conviendrait aussi d'expliquer.

Une fois lancée sur cette voie, l'analyse devra tenir compte d'un autre verbe en « *nasale + -dre* » de cette troisième catégorie; le verbe **prendre**. De fait, la série **je prends, tu prends, il prend**, qui apparaît dans l'icône 38, présente une difficulté plus

Icône 38

1: je romps, tu romps, il rompt

2: je vaincs, tu vaincs, il vainc

3: je réponds, tu réponds, il répond

pre  ons

je prends, tu prends, il prend

4: je couds, tu couds, il coud

5: je perds, tu perds, il perd

grande, au premier abord du moins. En effet, la consonne centrale que livre la forme **prenons** est un [n] alors que la lettre problème des formes de la série **je prends, tu prends, il prend** est un « d »: il n'est toutefois pas sans intérêt de constater ici un retour de la lettre « d », retour qu'il y aurait avantage à pouvoir justifier.

La quatrième catégorie, celle des verbes en « -ou + -dre », est représentée dans l'analyse par le verbe **coudre**, comme le laisse voir l'icône 39. Dans l'écriture des formes **je couds, tu couds, il coud**, il peut être remarqué qu'un « d » est à expliquer, et

Icone 39

1: je romps, tu romps, il rompt
2: je vaincs, tu vaincs, il vainc
3: je réponds, tu réponds, il répond
 je prends, tu prends, il prend



4: je couds, tu couds, il coud
5: je perds, tu perds, il perd

que, comme pour **prendre**, ce « d » ne constitue pas la consonne centrale du verbe. En effet, la consonne centrale que révèle la forme **cousons** est un [z] écrit « s », et non un « d ». Il faudra chercher à justifier cette orthographe en « d ».

La cinquième et dernière catégorie, celle des verbes en « -r + -dre », sera analysée à partir du verbe **perdre**, avec ses formes **je perds, tu perds, il perd** dans

Icone 40

1: je romps, tu romps, il rompt

2: je vaincs, tu vaincs, il vainc

**3: je réponds, tu réponds, il répond
je prends, tu prends, il prend**

4: je couds, tu couds, il coud

per **d** ons

5: je perds, tu perds, il perd

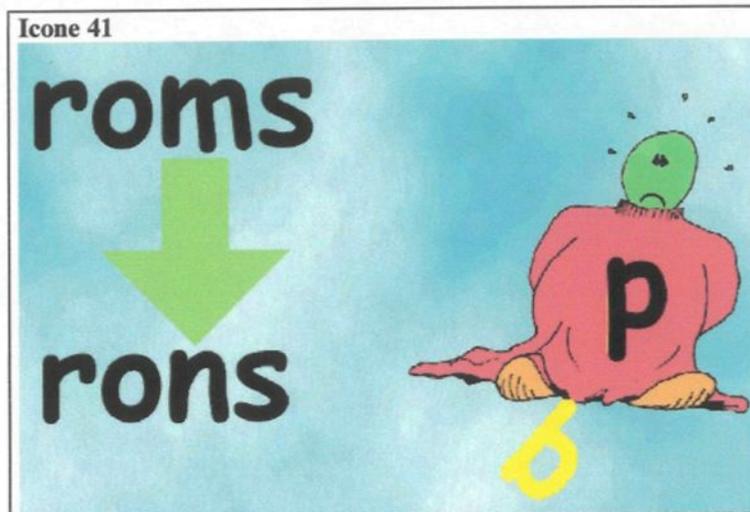
l'icône 40. Dans ces formes, la lettre problème est toujours un « **d** », mais un « **d** » que la forme **per****d****ons** permet d'identifier comme consonne centrale.

Ces observations de départ montrent que les difficultés orthographiques affectant ces formes touchent toutes la consonne centrale. Elles laissent déjà entrevoir un « plan » d'ensemble pour les orthographes particulières des formes considérées. Reste à comprendre finement : c'est donc à la recherche de justifications logiques fines que se vouera la suite de ce chapitre.

Les formes je romps, tu romps, il rompt

Les premières formes à examiner sont les formes **je romps, tu romps, il rompt** du présent de l'indicatif du verbe **rompre**. Ainsi qu'il vient d'être souligné, ces formes se parent à l'écriture d'un « **p** », en apparence intempestif. Ce « **p** » est intempestif par référence à l'oral, parce que l'oral fait entendre **je** [r ɔ], **tu** [r ɔ], **il** [r ɔ], soit trois fois le

même ensemble sonore sans sonorité aucune de [p]. Le problème est donc de trouver sur quelle justification se fonde ce choix d'écriture d'un « p » absent de l'oral. Or, une démarche de déconstruction peut se révéler éclairante. En effet, si le « p » est retranché de la forme écrite comme dans l'icône 41, le résultat obtenu est insoutenable, étant

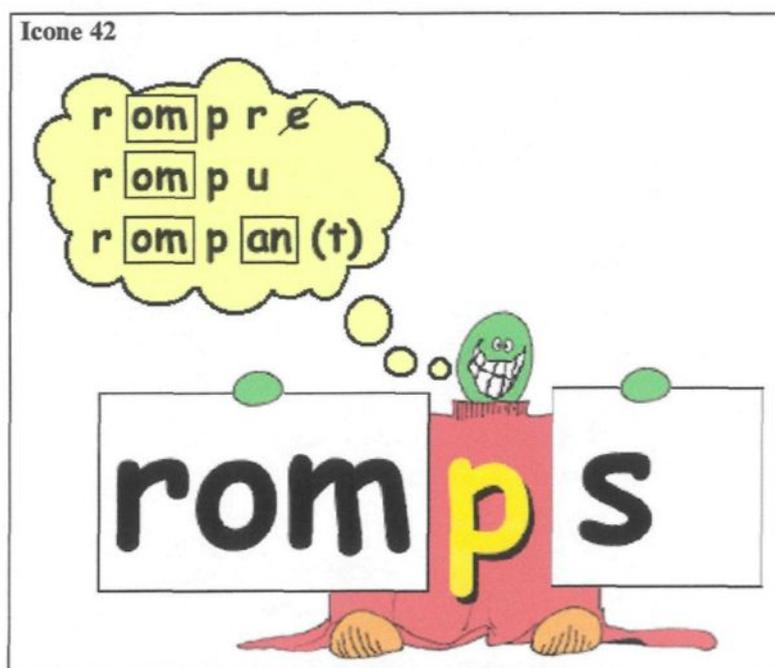


donné que la graphie en « m » de la nasale ne s'explique que par la présence du « p ». Dès lors, l'orthographe devrait se réduire à la forme écrite « * r o n s ».

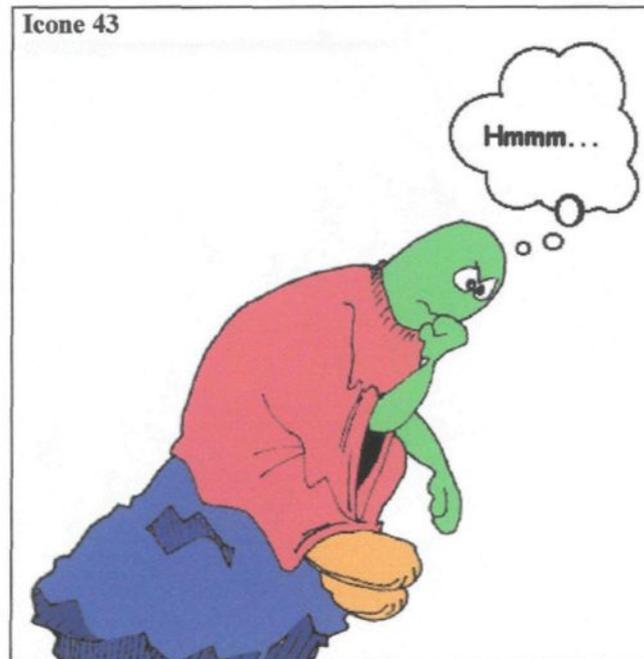
Intuitivement, la forme « *rons » apparaît inacceptable à un scripteur averti. Or, cette intuition a un fondement, et ce fondement se rattache à l'existence en grammaire de l'écriture d'une règle de parenté orthographique (Roy, 1979- ...). C'est cette règle qui fait écrire, par exemple, le mot « doigt » avec un « g » et un « t », l'orthographe résultante annonçant déjà le mot parent « digital » et rappelant l'étymon latin « digitu ». (Il faut garder à l'esprit, en effet, que la langue française est une langue savante, une langue qui a fait le choix d'être de culture. Et ce choix de l'époque classique a été pour

une part de conserver des liens étroits avec les langues savantes de l'époque qu'étaient le latin et le grec.)

L'écriture « **romps** », ou « **rompt** », répond donc à une règle de contrainte orthographique d'une part – soit l'obligation d'écrire le « **p** » pour conserver le « **m** » –, et à une règle de parenté orthographique d'autre part, les formes écrites « **r-o-m-p-s** », « **r-o-m-p-t** » montrant mieux leur appartenance à la série des formes du verbe **rompre**, comme le montrait Centro dans l'icône 42.



Ces explications pourraient suffire et convaincre à l'école. L'esprit profond voudra cependant chercher plus loin: il se demandera vraisemblablement, comme le fait Centro dans l'icône 43, pourquoi, dans le verbe **rompre**, la consonne centrale est disparue des formes orales **je** [r ɔ̃], **tu** [r ɔ̃], **il** [r ɔ̃].



À cette question, il est relativement aisé de répondre. La disparition de la prononciation de la consonne centrale d'un verbe comme **rompre** est en effet pour le moins curieuse. La réponse réfèrera à l'analyse du chapitre précédent qui portait sur les différents traitements que connaît la consonne centrale dans la conjugaison.

Le traitement oral des formes réduites du verbe **rompre** présente un amûissement, une disparition de la consonne centrale. Le verbe **rompre** avec ses formes réduites privées à l'oral de la consonne centrale [p], présente dans l'infinitif et dans les formes longues du verbe, appartient donc à la catégorie des verbes à consonne centrale alternante ou irrégulière du type **écrit / écrivons**, catégorie à laquelle est ajouté le verbe rompre dans l'icone 44. Autrement dit, la consonne centrale [p] de **rompre** s'est

affaiblie jusqu'à disparaître dans certaines de ses formes orales. Mais, pour des raisons de seule écriture, il lui a fallu se maintenir à la forme écrite.

Icone 44

<u>consonne centrale constante</u>	<u>consonne centrale parfois affaiblie</u>	<u>consonne centrale parfois vestigiale</u>	<u>consonne centrale parfois amüie</u>
chan te	cou rs	crains	écri s
chan tes	cou rs	crains	écri s
chan te	cou rt	crain t	écri t
chan t ons	cou r ons	crain gn ons	écri v ons
chan t er	cou r ir	crain dre	écri re
			romps
			romps
			rompt
			rom p ons
			rom p re

Les formes je vaincs, tu vaincs, il vainc

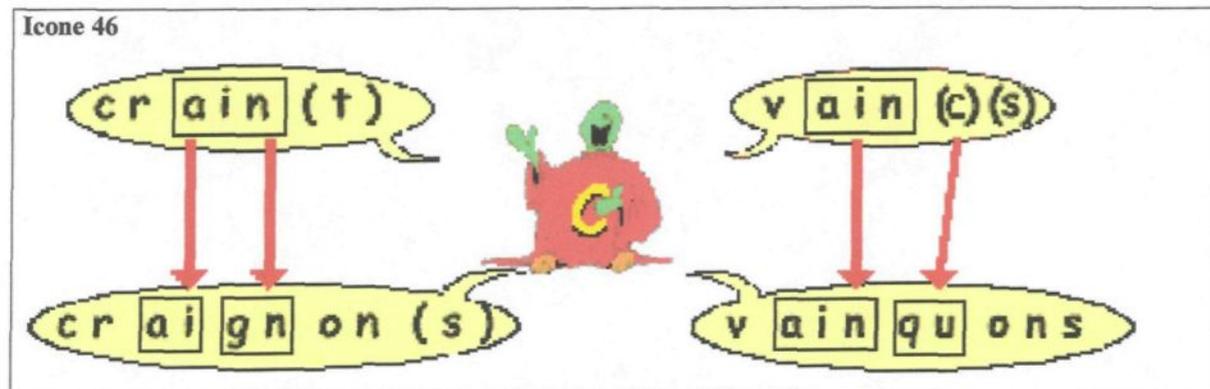
Les analyses menées jusqu'à présent permettent d'aborder l'ensemble des particularités orthographiques du verbe **vaincre**, avec ses formes **je vaincs** (« v a i n c s »), **tu vaincs** (« v a i n c s ») et **il vainc** (« v a i n c »). Il convient d'établir tout d'abord à quelle catégorie de traitement de consonne centrale appartient ce verbe. La consonne centrale, telle que le laisse voir la forme **vainquons**, est un [k]. Or les formes orales du singulier du présent de l'indicatif **je vaincs**, **tu vaincs** et **il vainc** ne conservent rien de ce [k]: la consonne centrale y est amüie. Le verbe **vaincre** appartient donc à la

catégorie des verbes présentant à certaines formes une consonne centrale amuïe, du type *écrivis / écrivons*, ainsi qu'il est représenté dans l'icone 45.

Icone 45

<u>consonne centrale constante</u>	<u>consonne centrale parfois affaiblie</u>	<u>consonne centrale parfois vestigiale</u>	<u>consonne centrale parfois amuïe</u>
chan t e	cou rs	cr a ins	écrivis
chan t es	cou rs	cr a ins	écrivis
chan t e	cou rt	cr a int	écrit
chan t ons	cou r ons	cr a ignons	écriv v ons
chan t er	cou r ir	cr a indre	écrire
			romps
			romps
			rompt
			rom p ons
			<u>rom pre</u>
			vaincs
			vaincs
			vainc
			vain q uons
			<u>vain cre</u>

Pourtant, un fin observateur ne manquera pas de remarquer la similitude de forme de **vaincre** et de **craindre**. Or, ce serait précisément cette similitude qui aurait provoqué l'ajout d'un « c », à l'écriture, aux formes réduites du présent de l'indicatif. Une hypothèse qui s'impose dès lors est que le « c » ajouté à l'écrit pourrait à la fois et annoncer la consonne centrale [k] des formes non-réduites, et, comme l'illustre l'icone 46, interdire de confondre le « n » de sa nasale avec le « n » d'une forme verbale du



type **je crains**, dans laquelle le « **n** » vestigial annonce une consonne centrale [ɲ], écrite « **gn** ».

Ainsi, l'écriture de **vainc**, en annonçant une consonne centrale [k], interdirait de laisser entrevoir que la forme de la première personne du pluriel de **vaincre** puisse être, comme la forme **craignons** du verbe **craindre**, un « ***vaignons** ».

De plus, il convient d'ajouter un mot sur la forme « **v a i n c** » de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. Selon toute vraisemblance, le « **t** », porteur de la marque de la troisième personne, n'apparaîtrait pas parce qu'une forme écrite « *** v a i n c t** » mènerait à une lecture faisant entendre et le [c] et le [t], comme il est fait pour les mots «strict», «district», «direct». Si le verbe **vaincre** peut se permettre pareille liberté d'orthographe, c'est peut-être parce qu'il est le seul verbe français (avec ses composés) dont la nasale [ɛ̃] de la forme première n'annonce pas de construction en [ɲ].

L'ajout du « c » résulterait donc d'un choix d'écriture annonçant la consonne centrale, faisant également mieux entrevoir l'appartenance au verbe **vaincre** par un effet de parenté orthographique plus net avec la forme de l'infinitif. Ces choix d'orthographe s'intégreraient à un ensemble de choix formant système, telle est l'hypothèse avancée. Pour apercevoir le système, il faut par contre pouvoir considérer l'ensemble des emplois particuliers du même type, ensemble que la suite de l'analyse permet d'entrevoir. Une fois examinés ces différents emplois, les justifications présentées ne devraient plus laisser de doute quant au bien-fondé d'une hypothèse de système. De même, l'analyse montrera la nature du système en cause.

Les formes je réponds, tu réponds, il répond

L'analyse enchaîne donc avec l'examen des formes de la troisième série: **je réponds, tu réponds, il répond**. La consonne centrale du verbe **répondre**, ainsi qu'il est établi par la forme **répondons**, est la consonne [d]. Par ailleurs, il importe de déterminer à quelle catégorie de conjugaison appartient le verbe, ce que laisse déjà voir l'icône 47. De façon assez nette, les formes orales [répon (d)(s)] / [répondon(s)] montrent une forme à consonne centrale alternante, parfois amuïe, parfois présente, du type de **écrit / écrivons**. Guillaume (1947, dans 1997:62) avait d'ailleurs décrit ce traitement dans une de ses analyses de la sémiologie du verbe. Le linguiste avait choisi pour verbe type le verbe **rendre**, qui se comporte comme le fait le verbe **répondre**. Il

Icône 47

<u>consonne centrale constante</u>	<u>consonne centrale parfois affaiblie</u>	<u>consonne centrale parfois vestigiale</u>	<u>consonne centrale parfois amûie</u>
chan te	cou rs	crains	écri s
chan tes	cou rs	crains	écri s
chan te	cou rt	crain t	écri t
chan t ons	cou r ons	crain gn ons	écri v ons
chan t er	cou r ir	crain dre	écri re
			romps
			romps
			rompt
			rom p ons
			rom p re
			vaincs
			vaincs
			vainc
			vain qu ons
			vain c re
			réponds
			réponds
			répond
			répon d ons
			répon d re

avance:

La particularité essentielle du verbe **rendre** est que la consonne axiale -d- alterne de l'état fermant à l'état ouvrant. Elle est ouvrante devant désinence à vocalisme prédésinentiel et fermante devant les désinences -s, -s, -t, dépourvues de vocalisme. À noter que le -t de désinence ne s'écrit pas après le -d. La sonore dispense d'employer la sourde.

Guillaume décrit la particularité du verbe **rendre** sans toutefois aller plus loin en terme de justification. Or, il peut être remarqué que ce « d » est précédé d'une voyelle nasale, ainsi que le sont les verbes de la catégorie de conjugaison à consonne centrale parfois vestigiale, du type **crains / craignons**. Dans le cas de verbes de ce type, l'hypothèse tient encore que le « d » des formes réduites pourrait constituer d'une part

une indication que la consonne centrale [d] est à attendre pour toutes les formes longues, comme dans **répondant**, et que le « n » de la nasale [ɔ̃], écrite « o-n », d'autre part, ne doit pas être confondu avec un « n » de nature vestigiale (et qu'il n'y a pas à attendre une forme « **répognons** » à la première personne du pluriel). Or, cette hypothèse rejoint celle avancée pour justifier l'ajout d'un « c » à l'écriture dans les formes réduites du présent de l'indicatif du verbe **vaincre**. Comme le « c » de **vaincs** annonçait une consonne centrale [k], de même le « d » de **je réponds, tu réponds, il répond**, annoncerait une consonne centrale [d] et comme pour **rompre** et **vaincre** « épaisserait » la netteté de la parenté orthographique avec l'infinitif **répondre**, comme avec toutes les formes de ce verbe.

Ce qui semble apparaître, c'est que la langue a retenu pour traitement général le cas des verbes à *nasale vestigiale* + *dre* (**crains, peins, joins,...**). Les autres verbes en -**dre** à fin de radical en nasale ne se construisant pas sur une consonne centrale vestigiale – comme **vaincre** et **répondre** – doivent marquer de quelque façon leur écart par rapport au traitement général. Pour marquer cet écart, la solution adoptée par l'écriture française a été de maintenir la consonne centrale. Il est à remarquer qu'un pareil choix d'orthographe pour les verbes à conjugaison archaïque rejoint de plus la tendance générale de la conjugaison dominante à terminer sa forme première par une indication nette de sa consonne centrale.

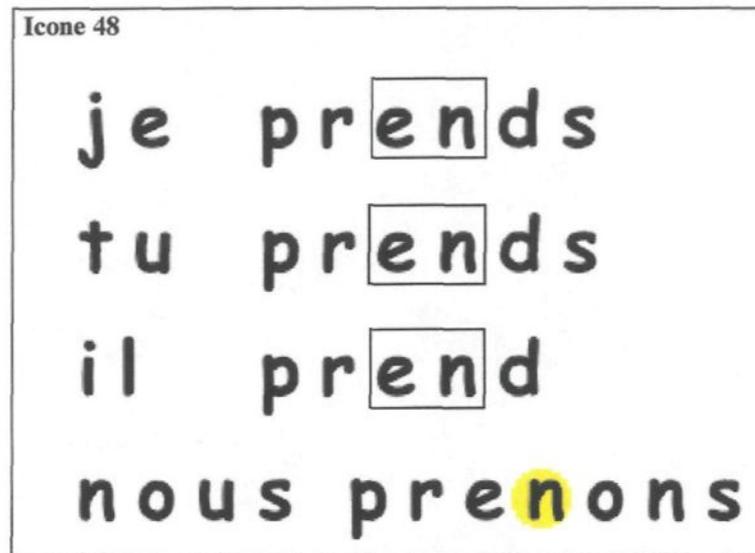
Autre fait à remarquer, aucun des verbes à consonne centrale [ɲ] n'a de « d » étymologique. Le « d » de **craindre**, comme celui des autres verbes de ce type (**peindre**, **joindre** et le reste), est épenthétique. Il serait apparu lors de la formation de l'infinitif à partir de la forme première. Ainsi, [**craindre**] serait un développement de la forme première **crain** – réduite, à l'oral, au radical [**crain**] (avec le [n] prononcé en ancien français) – à laquelle s'ajoute la marque [r] de l'infinitif. Chacun pourra s'apercevoir que l'articulation combinée des consonnes [n] et [r] donne lieu, dans la transition de l'une à l'autre, à une mouillure plus ou moins sonore qui, évoluant, est devenu un [d] pleinement marqué, la construction rejoignant dès lors celle des verbes en **-dre** étymologique. Il faut continuer l'analyse pour vérifier si l'hypothèse est susceptible de totale généralisation.

Les formes je prends, tu prends, il prend

Une autre série rattachée à la catégorie des verbes à « nasale + dre » demande un examen plus attentif: celle des formes **je prends, tu prends, il prend**, du verbe **prendre**. Ces formes, comme les précédentes, présentent la particularité d'ajout d'un « d » à l'écriture. Ce « d » est à expliquer.

Il faut d'abord, en bonne méthode, identifier la consonne centrale. Dans l'icône 48, la forme orale [**prenons**] permet d'identifier une consonne centrale [n]. Cette consonne centrale [n] subit un affaiblissement, lequel affaiblissement ne la mène toutefois pas jusqu'à l'amüissement, la nasalisation de la consonne [n] se transportant par

affaiblissement dans la prononciation d'une voyelle nasale [ã], écrite « en ». De fait, les formes orales réduites du verbe **prendre**: [pr en (ds)], [pr en (ds)], [pr en (d)] sont des formes à consonne centrale vestigiale, ainsi que le montre l'examen comparé de [prends / prenons]. En effet, la consonne centrale [n] s'est affaiblie dans les formes réduites,



formes dans lesquelles le [n] est « réduit » à un souffle nasal donnant naissance à la voyelle nasale [ã]. Il s'agit donc d'un verbe appartenant à la catégorie des verbes à consonne centrale alternante, parfois pleinement présente, parfois vestigialement présente (comme le montre l'icône 49). Ces deux données établies, il faut reprendre le questionnement sur l'ajout d'un « d » dans les formes écrites **prends**, **prends**, **prend**.

Icône 49

consonne
centrale
constante

chan te
chan tes
chan te
chan t ons
chan t er

consonne
centrale
parfois
affaiblie

cou rs
cou rs
cou rt
cou r ons
cou r ir

consonne
centrale
parfois
vestigiale

crains
crains
craint
craign ons
craindre

consonne
centrale
parfois
amûie

écri s
écri s
écri t
écri v ons
écri re

prends
prends
prend
pre n ons
prendre

romps
romps
rompt
rom p ons
rompre
vaincs
vaincs
vainc
vain qu ons
vaincre
réponds
réponds
répond
répon d ons
répon d re

C'est dans le cadre d'hypothèse établi par les analyses précédentes qu'il faut interpréter et justifier le « d » des formes réduites du verbe **prendre**. En effet, dans les analyses des formes réduites des verbes **rompre**, **vaincre** et **répondre**, deux justifications principales ont été constamment reprises: la consonne ajoutée, qu'elle soit « p », « c » ou « d », annonce la consonne centrale des formes longues et contribue à mieux faire voir la parenté orthographique, particulièrement avec l'infinitif.

Or il se trouve que la forme réduite « p-r-e-n-d » annonce de façon nette l'infinitif **prendre** et satisfait ainsi à la seconde justification. Une difficulté survient

toutefois pour ce qui est d'annoncer la consonne centrale des formes longues. En effet, si le verbe **prendre** est un verbe à *nasale vestigiale* + *dre*, il ne construit pas ses formes longues, comme le voudrait le traitement général, sur une consonne centrale [ɲ]. La difficulté tient à ce que les formes réduites devraient annoncer une consonne centrale [n]. En se fondant sur l'interprétation faite des orthographe des séries précédentes, il y aurait lieu de s'imaginer que c'est la lettre porteuse de la consonne centrale qui devrait apparaître dans les formes réduites du verbe **prendre** et que les formes réduites devraient s'ajouter un « n » pour s'écrire, par exemple, « p-r-e-n-n-s ». Mais ce serait là évidemment une orthographe inacceptable, inexistante dans l'écriture française, d'autant que le « n » vestigial est déjà dans la forme. Aussi, pour le verbe **prendre**, l'écriture doit-elle recourir à une autre solution, et il n'est pas sans intérêt de voir réapparaître le « d » de l'infinitif. Ainsi, dans les formes **je prends, tu prends, il prend**, l'ajout du « d » annoncerait une consonne centrale différente du [ɲ] de traitement général et mènerait à tirer du son nasal de la voyelle [ã], écrite « e-n », une consonne centrale [n] par référence à la forme orale connue. Comme le « c » des formes réduites de **vaincre** avait pour fonction d'indiquer, au moins partiellement, que la consonne centrale n'était pas à tirer de la nasale « -ain » pour créer un « **vaignons** », le « d » des formes réduites de **prendre** indique que la consonne centrale à tirer de la nasale « -en » ne doit pas déboucher sur un inacceptable « **pregnons** ».

Une donnée historique vient d'ailleurs étayer cette explication. Au 17^e siècle, alors que le français moderne commence à se former et à s'établir, le grammairien Claude Favre de Vaugelas fait la remarque suivante:

C'est une faute familière aux courtisans, hommes et femmes, de dire **preigne** pour **prenne**, comme **il faut qu'il preigne patience** au lieu de dire **qu'il prenne**; et **vieigne** pour **viennne** comme **il faut qu'il vieigne lui-même** au lieu de dire **qu'il vienne** (1647 dans 1981, cité aussi par Fouché, 1967).

Il y aurait donc eu, dans le cours de l'évolution du verbe **prendre**, un essai de forme en [ɲ] qui n'a pas été retenu, mais qui reste quand même révélateur d'une certaine intuition populaire de système.

Les formes je couds, tu couds, il coud

Une quatrième catégorie de formes appelle, dans le cadre de l'hypothèse avancée, une analyse serrée: il s'agit des formes réduites **je couds, tu couds, il coud** du verbe **coudre**, et des formes **je mouds, tu mouds, il moud** du verbe **moudre**. Dans ces deux verbes, la lettre problème à expliquer est une fois de plus le « **d** » qui apparaît dans l'écriture des formes simples.

Dans le cas du verbe **coudre**, les formes **je couds / nous cousons** révèlent une consonne centrale [z] écrite « **s** ». De plus, comme les formes réduites ne présentent pas, à l'oral, de prononciation de la consonne centrale [z], il convient de considérer ce verbe

Un examen du verbe **résoudre** révélera, dans la forme **résolvons**, une double consonne centrale [lv]. La voyelle [u] de la forme réduite **résout** serait en réalité formée d'un résidu vestigial issu de l'amüissement de la consonne centrale [v], provoquant par entraînement l'amüissement du [l], les deux consonnes se muant en un [u] par effet d'affaiblissement. Si curieux qu'il puisse paraître, ce phénomène de langage – soit celui de l'affaiblissement d'une composante [l] en composante [u] – n'est pas unique en français. Il n'est que de considérer, à la lumière de cette réflexion, le lien de parenté qui se dégage des ensembles « cou / col », « mou / molle » et même « cheval / chevaux » pour voir ressortir un moyen utilisé par la langue pour maintenir une représentation nette, par l'orthographe, du lien de parenté entre les mots.

L'analyse du « d » de **couds**, **couds** et **coud**, exige un examen préalable encore plus approfondi des formes du verbe **résoudre**. La forme **résolvons** a montré une double consonne centrale [lv], vestigiale dans **résous**, **résous**, **résout**. C'est donc dire que ce

<u>consonne centrale constante</u>	<u>consonne centrale parfois affaiblie</u>	<u>consonne centrale parfois vestigiale</u>	<u>consonne centrale parfois amüie</u>
chan te	cou rs	absous	écri s
chan tes	cou rs	absous	écri s
chan te	cou rt	absout	écri t
chan t ons	cou r ons	absolvons	écri v ons
chan t er	cou r ir	absoudre	écri re
		craindre	

verbe appartient à la catégorie de conjugaison des verbes à consonne centrale parfois vestigiale, ainsi qu'il est illustré dans le tableau de l'icone 51.

Or, il appert que la langue aurait adopté le traitement de consonne centrale parfois vestigiale comme traitement général dans la construction de certains verbes de conjugaison archaïque. La preuve en est que le verbe **résoudre**, avec ses formes **je résous, tu résous, il résout**, se conforme au paradigme **-s, -s, -t** de conjugaison archaïque – sans complication aucune – tout comme **craindre**, avec ses formes **je crains, tu crains, il craint**. Le fondement de langue qu'il y aurait à dégager de ces orthographes est qu'un verbe à infinitif en **ou + dre**, ou **nasale + dre**, qui connaît un traitement vestigial de sa consonne centrale constitue le traitement général et la règle générale. Les verbes qui ne parviennent pas à se plier à ce traitement général (**rompre, vaincre, répondre, prendre, perdre, coudre, moudre**, et d'autres) doivent marquer leur écart par rapport à la règle générale de quelque façon. La solution adoptée par la langue a été – c'est notre hypothèse – d'ajouter à l'orthographe des formes réduites le signe de la consonne centrale du verbe et ce, chaque fois que l'écriture le permet. Lorsque l'écriture ne le permet pas, comme pour **prendre**, la langue opte pour une solution d'emprunt en ajoutant le « **d** » de l'infinitif. Cet ajout, en plus d'annoncer un développement différent du traitement général, assure le lien de parenté orthographique avec les formes de futur et d'infinitif.

Le verbe **résoudre**, donc, avec ses formes **résous / résolvons**, est un verbe ayant réussi son évolution. Il est représentatif de ce que la langue adopte comme traitement

type. Le verbe **coudre**, quant à lui, ne connaît pas une conjugaison conforme au traitement général. Sa voyelle [u] n'est pas issue d'une consonne centrale vestigiale, telles que le montrent les formes **couds** / **cousons**. Pour marquer dans l'écriture qu'un verbe s'écarte du traitement général de construction, la langue écrite utilise, comme moyen premier, l'ajout de la consonne centrale dans les formes réduites (comme **vainCs**, **romPs**, **réponDs**, ...). Cependant, le verbe **coudre**, avec sa consonne centrale [z] écrite « s », ne peut s'ajouter de consonne « s » à ses formes réduites, ce qui donnerait un extravagant « *c-o-u-S-s / c-o-u-S-t ». Pour afficher sa particularité de construction, **coudre** doit recourir à une autre solution, celle de l'ajout du « d » d'infinitif, ce qu'a aussi fait le verbe **prendre**, d'ailleurs. Avec l'ajout du « d », les formes **couds** et **coud** marquent leur parenté orthographique avec l'infinitif **coudre** et les temps du futur, et annoncent que le « ou » de leurs formes réduites ne se développera pas en une forme « *colvons » ou « *colons ». La même explication vaut pour les formes du verbe **moudre**.

Les formes *je perds, tu perds, il perd*

Enfin, la cinquième série de formes à particularités orthographiques permettra de vérifier et d'approfondir, si possible, l'hypothèse et les analyses qui viennent d'être présentées. Cette série est celle des formes **je perds, tu perds, il perd**, à laquelle il conviendrait d'ajouter les séries des deux autres verbes à traitement semblable: **je mords, tu mords, il mord** et **je tords, tu tords, il tord**.

Dans ces formes réduites, la consonne « **d** », conservée à l'écriture, se révèle être aussi la consonne centrale des formes longues: **nous perdons, nous mordons, nous tordons**. Le « **d** » annonce de plus des infinitifs en « **-dre** »: **perdre, mordre, tordre**. Rien là que de conforme aux analyses des autres séries de formes qui présentent des particularités orthographiques.

Toutefois, dans les analyses qui ont été menées, la consonne conservée jouait régulièrement un rôle second : dans **il rompt**, celui de satisfaire aux conditions d'une contrainte orthographique; dans **il vaine**, celui d'écarter le développement d'une consonne centrale [ɲ] sur la vestigiale; dans **il répond**, de même; dans **il prend** également, mais la consonne conservée permet cette fois d'annoncer que le « **n** » de la nasale se développe en une consonne centrale [n] différente du [ɲ] régulier pour les verbes à *nasale vestigiale* + **-dre**; dans **il coud**, le « **d** » annonce une consonne centrale différente du [lv] régulière. De même, le « **d** » de **il perd** joue un rôle second en plus de celui d'annoncer une consonne centrale « **d** ». Ce second rôle, toutefois, n'est pas si net qu'une analyse attentive ne s'impose.

L'examen de la série **je perds, tu perds, il perd** révèle que ces formes appartiennent à la catégorie des verbes à consonne centrale parfois amuïe, du type **écrit / écrivons** comme le laisse voir l'icone 52. En effet, la forme **perdons** laisse entendre une consonne centrale [d] qui n'est plus prononcée dans les formes réduites. Il faut

expliquer pourquoi l'écriture choisit de maintenir l'écriture de ce [d] non prononcé. La raison en est que le [r] qui précède la consonne centrale peut entraîner une confusion.

Icône 52

<u>consonne centrale constante</u>	<u>consonne centrale parfois affaiblie</u>	<u>consonne centrale parfois vestigiale</u>	<u>consonne centrale parfois amûie</u>
chan te	cou rs	crains	écri s
chan tes	cou rs	crains	écri s
chan te	cou rt	crain t	écri t
chan t ons	cou r ons	crain gn ons	écri v ons
chan t er	cou r ir	crain dre	écri re
		prend s	perds
		prend s	perds
		prend	per d
		pre n ons	per d ons
		prendre	per d re
			tords
			tords
			tord
			tor d ons
			tor d re

Dans le passage de la forme **perdons** à la forme **perds**, le [r] de pleine articulation de la première s'affaiblit pour n'être plus que chuchoté dans la seconde (**perdons**, **perds**). La consonne « **d** » conservée joue par sa présence dans la forme écrite un rôle second qui peut être entrevu, mais qu'il est possible de mieux faire voir en supposant une forme « **p-e-r-s** ». Ce qu'annoncerait pareille forme, ce serait une consonne centrale [r] de pleine articulation: « **nous perons** ».

Par sa présence, le « **d** » conservé dans l'écriture écarte toute possibilité de pareil développement de la conjugaison. En effet, le phénomène d'affaiblissement du « **r** » de

consonne centrale d'un verbe a déjà été montré dans des verbes du type de **courir**, où il peut être aperçu que le [r] affaibli, chuchoté, des formes **je cours, tu cours, il court** n'est pas sans annoncer le [r] de pleine prononciation de **courons** et **courir**. Si, donc, la conservation à l'écriture du « d » dans **perds, perds, perd** est déjà justifiée à titre d'indication de la consonne centrale et pour son effet de parenté orthographique, il n'en reste pas moins que la présence écrite du « d » écarte, en rôle second, tout développement à partir du [r] chuchoté de la forme réduite [pɛr], comme il est fait pour **courir**.

L'analyse des particularités orthographiques des formes verbales retenues pour étude touche à sa fin. Maintenant que l'organisation de la langue dans ses mécanismes synchroniques a été montrée, il pourrait être éclairant de procéder en conclusion à un rapide examen des formes analysées et ce, du point de vue de leur histoire, d'un point de vue diachronique.

Historiquement, les verbes examinés présentaient le « d » qui apparaît aujourd'hui dans l'ajout qui en est fait aux formes réduites du singulier du présent de l'indicatif. C'est ainsi que l'infinitif « **répondre** » origine de la forme latine « **respondere** », que l'infinitif « **prendre** » origine du latin « **prehendere** », et que, même, les infinitifs « **vaincre** » et « **rompre** » remontent à des infinitifs latins porteurs de leur consonne centrale, les infinitifs « **vincere** » et « **rumpere** ». Le choix de l'écriture, soit de conserver le « d », ou le « c », ou le « p », aux formes réduites du

singulier du présent de l'indicatif, soit de les y replacer, a donc été puisé à même les formes historiques des verbes en question, leurs formes verbales gardant ainsi, en français, un lien avec les formes de la langue savante de référence, le latin. La conservation de la consonne centrale dans l'orthographe des formes réduites, si elle est permise historiquement, s'est d'abord produite pour des raisons synchroniques puissantes, celles de l'édification d'un mécanisme autonome satisfaisant, eu égard aux vues conceptuelles et au matériel lexical disponible.

Il faut encore historiquement examiner les formes des autres verbes en « **-dre** » des types « **craindre** » et « **peindre** ». Or à l'examen il s'avère que les formes latines d'origine de ces verbes ne présentaient pas de « **d** »: ces verbes viendraient en effet des formes « ***cringere** » et « ***pingere** », sans « **d** » donc. Le « **d** » de l'infinitif pourrait provenir d'un effet phonologique de passage à la construction la plus moderne: un « **d** » épenthétique, donc.

Le plan d'ensemble à apercevoir est donc celui d'une conjugaison finement organisée. L'analyse théorique de ce chapitre a montré que la conjugaison française dispose de moyens sémiologiques précis pour afficher sa régularité. Ces moyens sémiologiques sont particulièrement ceux d'un paradigme de finales en **-e**, **-es**, **-e** et, dans le principe, d'une présence constante et sans altération de la consonne centrale (dans le principe seulement, car un examen attentif des formes du verbe **aboyer**, par exemple, révélerait un traitement vestigial de la consonne centrale [**j**] dans un verbe à conjugaison dominante. Cette altération serait rendue possible par la nature de semi-

consonne de la consonne centrale [j]). Il est donc possible de considérer que le paradigme de finales en **-e**, **-es**, **-e** et le traitement constant de la consonne centrale sont les résultats sémiologiques privilégiés par le système de la conjugaison française.

L'analyse a par ailleurs montré des verbes de la conjugaison archaïque dans lesquels la consonne centrale devient alternante, selon qu'elle connaît un traitement de simple affaiblissement, un traitement de vestigialisation ou encore d'amuïssement total. Or, s'il s'installe quelque irrégularité dans le système, il peut être remarqué que la conjugaison dispose de moyens sémiologiques permettant de rattacher à la régularité les formes d'apparence déviante.

C'est précisément par les différents traitements de la consonne centrale que la l'écriture peut retrouver les voies permettant à la conjugaison archaïque de se donner une régularité. Des verbes comme **rompre**, **vaincre**, **répondre**, **prendre**, **coudre** ou **mordre** redonnent à leur consonne centrale une certaine régularité, les rapprochant, par le traitement qu'en fait l'écriture, de la conjugaison dominante. Parmi les verbes de la conjugaison archaïque, ces verbes, pour ce qui est de leur consonne centrale, de leur sémiologie écrite, annoncent leur écriture par les moyens de la conjugaison dominante.

Ces verbes sont ceux que la langue, dans son processus de normalisation, n'a pas réussi à adapter au cadre de la conjugaison dominante ni à remplacer, protégés qu'ils sont par l'usage. Or il n'est pas sans intérêt de constater que ces verbes, même s'ils sont "irréguliers" en regard de la conjugaison dominante, se sont quand même dotés d'une

organisation uniforme, laissant ainsi se dégager de l'ensemble un niveau second de régularité. Il est cependant des verbes à l'aspect irréductible dont ceux qui ont été traités dans ce mémoire. Les analyses menées ont permis de constater que même dans ces cas, l'économie totale de ces verbes est d'une telle rigueur et d'une si grande cohésion, que là où, au départ, il semblait ne se présenter que des « exceptions » ou des particularités, l'esprit averti finit par voir un ensemble d'une parfaite organisation. Il faut maintenant se demander dans quelle mesure cette nouvelle compréhension de l'organisation de la sémiologie du verbe peut contribuer à une meilleure maîtrise de l'orthographe française dans les écoles.

CHAPITRE V

Portée didactique

Le problème de recherche de ce mémoire a trouvé, avec l'analyse théorique qui vient d'être menée, des réponses montrant l'organisation du système d'écriture des formes verbales étudiées. L'analyse a montré que la sémiologie de certaines formes verbales d'orthographe particulière, si étonnantes que ces formes puissent paraître au premier abord, résulte d'une organisation d'une grande rigueur de la conjugaison française. Il y a donc des fondements aux orthographe étudiées; ces orthographe résultent d'un système propre permettant à l'écriture de se donner les moyens qui lui sont nécessaires pour atteindre à la plus grande cohérence possible. Les justifications trouvées pourraient permettre, par leur netteté, de considérer le rapport de recherche comme s'achevant avec le chapitre précédent. Toutefois, il convient d'ajouter à l'ensemble quelques observations qui, sans être essentielles à l'interprétation des résultats obtenus, permettent de déterminer, au moins partiellement, leur degré d'utilité didactique.

Un premier train d'observations résulte d'un examen reprenant les présentations de Grevisse. Le lecteur se rappellera que les ouvrages de Grevisse ont été retenus comme les ouvrages type de référence en grammaire traditionnelle à propos des règles étudiées. Or, il se trouve que les choix de présentation du grammairien sont révélateurs d'une plus grande compréhension des particularités orthographiques qu'il n'apparaît au premier abord. C'est ce qu'une lecture des règles traditionnelles renouvelée par les solutions trouvées en analyse théorique permet d'apercevoir. Des observations complémentaires s'imposent sur ce que devrait être une grammaire traditionnelle qui intégrerait les réponses auxquelles a mené l'analyse théorique de ce mémoire. Des pages d'une grammaire traditionnelle renouvelée sont d'abord proposées, puis analysées. Ces analyses mènent à se demander, en troisième lieu, si le cadre de la grammaire traditionnelle est celui qui convient le mieux aux réponses trouvées et, conséquemment, si la qualité même desdites réponses n'exigerait pas un cadre entièrement original.

La présentation traditionnelle de Grevisse

Les réponses trouvées dans l'analyse théorique permettent de jeter un regard neuf sur les présentations de la grammaire traditionnelle telles qu'elles se retrouvent dans les ouvrages de Grevisse. Il a déjà été relevé au premier chapitre de ce mémoire que Grevisse traite de l'orthographe des verbes en **-dre**, **-pre** et **-cre** dans une section de son *Précis* (1995) qu'il intitule « Remarques sur la conjugaison de certains verbes ». Il se trouve toutefois une curiosité dans l'ordre adopté par le grammairien: le paragraphe 337 présente d'abord la règle d'écriture des verbes en **-indre** et **-soudre**, le paragraphe 338

présente ensuite, dans un apparent écart, la règle des verbes **battre** et **mettre** et le paragraphe 339 revient avec la règle des « verbes en **-dre** (autres que les verbes en *-indre* et en *-soudre*) » du type **prendre**, **répondre**, **mordre** et **moudre**, à quoi s'ajoutent les formes de **vaincre** et **rompre**. Un choix de présentation que Grevisse ne justifie pas et que l'usager n'a aucune raison de chercher à interpréter.

À la lumière des réponses obtenues dans cette recherche, il devient possible de s'expliquer les choix de présentation de Grevisse. Plus encore, ces choix révèlent que le grammairien avait du verbe et de son organisation une compréhension beaucoup plus grande qu'il n'apparaît à un rapide examen. Ainsi, si Grevisse place les verbes en **-indre** et en **-soudre** au chapitre des particularités orthographiques, l'auteur prend soin, de plus, de les placer en premier. Il avait très probablement compris que ces verbes, des types **craindre** et **résoudre**, sont ceux que la langue a retenus comme réguliers, dans le cadre de la conjugaison archaïque. Le lecteur se rappellera en effet les explications de l'analyse théorique: même les verbes qui n'ont pas réussi à se plier aux normes établies par la conjugaison dominante se donnent une régularité d'organisation. Or cette régularité se retrouve dans les verbes en **-indre** et en **-soudre**. Le grammairien aurait donc reconnu aux verbes des types **craindre** et **résoudre** une certaine valeur de conjugaison régulière. Il comprenait probablement que les autres verbes en **-dre**, **-pre** et **-cre** réglaient leur orthographe en fonction des verbes à traitement général que sont les verbes en **-indre** et **-soudre**.

Grevisse met ensuite de côté les verbes en **-indre** et **-soudre** pour présenter dans le paragraphe suivant la règle d'écriture des verbes du type **battre** et **mettre**. Ce choix, au premier examen injustifié, est encore une fois révélateur d'une bonne compréhension de la conjugaison française. Si le grammairien, en effet, présente **battre** et **mettre** à la suite des verbes en **-indre** et en **-soudre**, c'est que ces verbes – il est possible de le comprendre – s'éloignent des verbes en **-indre** et **-soudre** du paragraphe précédent et de leur traitement régulier en laissant à l'écriture de leur forme réduite la marque de leur consonne centrale [t], par exemple dans **je bats** et **je mets**. De plus, les verbes **battre** et **mettre** maintiennent une forme première **il bat**, **il met**, à finale en «t» régulière. Et c'est là faire plus en terme de régularité que ne le font les autres verbes en **-dre**, du type de **répondre**; d'où présentation de ces verbes à la suite de celle des règles d'orthographe des verbes en **-indre** et **-soudre**.

Les verbes en **-dre**, pour leur part, s'éloignent encore davantage du traitement général (dont celui des verbes en **-indre** et **-soudre**), mais en même temps adoptent un niveau de régularité propre, celui de maintenir un «d» à leur orthographe des formes réduites. Dans ces verbes que Grevisse présente en troisième lieu, le «d» ajouté annonce le plus souvent une construction des formes sur la consonne centrale [d], ou parfois, comme dans **prendre** et **moudre**, une construction différente de la construction régulière. Il faut remarquer de plus des troisièmes personnes en «d» et non en «t».

Pour en arriver à un pareil choix de présentation, il fallait que Grevisse possède une véritable compréhension du système d'ensemble de la conjugaison. Peut-être sa

compréhension des fondements logiques de la sémiologie des formes verbales n'était-elle qu'intuitive, mais pour qui sait reconnaître la valeur de l'intuition en science, le mérite de Grevisse est grand d'avoir su écouter cette intuition. On ne peut évidemment s'empêcher de penser que la compréhension de Grevisse pouvait être très nette, toute consciente. Et que les choix prescriptifs retenus pour ses élaborations de grammaire d'usage l'aient, seuls, empêché montrer à quel pont il avait saisi le phénomène. Que les analyses menées dans le cadre de cette recherche permettent de confirmer le génie de Grevisse, et indirectement d'autres auteurs de grammaire traditionnelle, n'est pas sans être révélateur d'une certaine qualité de la recherche et des réponses entrevues.

Il est évidemment recevable d'avancer que les réponses trouvées dans cette recherche peuvent être celles qu'il aurait fallu à Grevisse pour atteindre à une présentation offrant des explications nettes à ces orthographes qu'il introduit à titre de particularités. Sur cette voie, une révision des propos de grammaire traditionnelle de Grevisse a été tentée.

Une grammaire traditionnelle renouvelée

Les pages suivantes montrent ce que pourrait être une grammaire complète des particularités orthographiques des verbes en **-dre** (**-pre** et **-cre**) dont les choix de présentation reposeraient sur une visée explicative. Cette grammaire complète sera accompagnée de deux essais de simplification sous la forme d'une proposition de page

de grammaire pour le secondaire, suivie d'une proposition de page de grammaire pour le primaire.

Particularités orthographiques des verbes en -dre (et -pre, -cre)

Grammaire complète

Les verbes à infinitif en -dre, (et -cre et -pre) présentent des particularités orthographiques aux formes du singulier du présent de l'indicatif et de l'impératif.

Note préliminaire: pour comprendre cette règle, il est indispensable d'avoir acquis des connaissances relatives à la consonne centrale et à son traitement dans la conjugaison des verbes.

1- Les verbes en **-ondre**, **-endre** et **-andre** du type **répondre (nous répondons)** présentent les particularités orthographiques suivantes:

je réponds, tu réponds, il répond, réponds.

La conservation de la consonne centrale « **d** » dans les formes réduites de ce verbe se justifie:

- a) comme indication d'une consonne centrale « **d** », différente de la consonne centrale **-gn-** des verbes du type **crains / craignons**, dans lesquels la nasalisation (écrite « **n** ») des formes simples annonce la consonne centrale **-gn-** des formes longues (voir notes 1 et 2).
- b) par un effet de parenté orthographique avec l'infinitif et les autres formes du verbe, toutes formes à dériver de la forme première **il répond** [r e p ð].

Se conjuguent ainsi les verbes suivants en **-endre**, **-andre** et **-ondre**:

défendre	pendre	éprendre	pondre
descendre	tendre	réprendre	répondre
fendre	vendre	fondre	tondre

2- Le verbe prendre (nous prenons) présente les particularités orthographiques suivantes:

Je prends, tu prends, il prend, prenons, prends.

La conservation de la consonne « **d** » dans les formes réduites de ce verbe se justifie:

- a) comme indication d'une consonne centrale différente de la consonne centrale **-gn-** des verbes du type **crains / craignons**, dans lesquels la nasalisation (écrite « **n** ») des formes simples annonce la consonne centrale **-gn-** des formes longues. **Prendre** ne pouvant ajouter sa consonne centrale « **n** » à l'écriture de ses formes simples, il recourt au « **d** » de son infinitif.
- b) par un effet de parenté orthographique avec l'infinitif **prendre** et les formes proches de l'infinitif, toutes formes à dériver de la forme première **prend** [pr ɑ̃].

Se conjuguent de la même façon les composés de ce verbe: **apprendre, comprendre**, etc.

3- Le verbe vaincre (nous vainquons) présente les particularités orthographiques suivantes:

je vaincs, tu vaincs, il vainc, vaincs.

La conservation de la consonne centrale « **c** » dans les formes réduites de ce verbe se justifie:

- a) comme indication d'une consonne centrale **-qu-**, différente de la consonne centrale **-gn-** des verbes du type **crains / craignons**, dans lesquels la nasalisation (écrite « **n** ») des formes simples annonce la consonne centrale **-gn-** des formes longues;
- b) par un effet de parenté orthographique avec l'infinitif et les autres formes du verbe, à dériver de la forme première **vainc** [vɛ].

L'absence d'un « **t** » à la troisième personne du singulier serait due à l'obligation qu'il y aurait de prononcer l'ensemble final « **ct** » comme il est fait dans les mots: **strict, direct**.

Se conjugue de la même façon le composé **convaincre**.

4- Le verbe **rompre** (nous **rompons**) présente les particularités orthographiques suivantes:

je romps, tu romps, il rompt, romps.

La conservation de la consonne centrale « **p** » dans les formes réduites de ce verbe se justifie:

- a) par une contrainte d'écriture résultant de l'obligation de garder le « **m** »,
- b) par un effet de parenté orthographique avec l'infinif et les autres formes du verbe, toutes formes à dériver de la forme première **rompt** [rɔ̃].
- c) par un effet de système. Le verbe **rompre** connaît en effet un traitement analogue aux verbes du type **répondre**. Il conserve sa consonne centrale « **p** » à l'écriture des formes simples pour annoncer une consonne centrale différente de la consonne centrale **-gn-** des verbes du type **crains / craignons**, dans lesquels la nasalisation (écrite « **n** ») des formes simples annonce la consonne centrale **-gn-** des formes longues.

Se conjuguent de la même façon les composés **corrompre**, **interrompre**, etc.

5. Les verbes **coudre** (nous **cousons**) et **moudre** (nous **moulons**) présentent les particularités orthographiques suivantes:

je couds, tu couds, il coud, couds,
je mouds, tu mouds, il moud, mouds.

La conservation de la consonne centrale « **d** » dans les formes réduites de ce verbe se justifie:

- a) comme indication d'une consonne centrale différente de la consonne centrale composite **-lv-** des verbes du type **résout / résolvons**, dans lesquels le « **u** » des formes simples annonce la consonne centrale **-lv-** des formes longues;

b) par un effet de parenté orthographique avec les infinitifs **coudre** et **moudre** et les formes proches de ces infinitifs, toutes formes à dériver des formes premières **coud** [k u] et **moud** [m u].
Se conjuguent de la même façon les composés de ces verbes.

6. Le verbe **perdre** (nous **perdons**) présente les particularités orthographiques suivantes:

je **perds**, tu **perds**, il **perd**, **perds**.

La conservation de la consonne centrale « **d** » se justifie:

a) comme indication d'une consonne centrale « **d** », différente de la consonne centrale -**R**- des verbes du type **cours** / **couRons**, dans lesquels le « **r** » chuchoté des formes simples annonce la consonne centrale -**R**- de pleine articulation des formes longues;

b) par un effet de parenté orthographique avec l'infinitif et les autres formes du verbe, toutes formes à dériver de la forme première **perd** [p ɛ r].

Se conjuguent de la même façon les verbes **tordre** et **mordre**.

Note 1.

Les consonnes ajoutées de ces formes verbales se sont historiquement conservées dans l'écriture par un effet de parenté orthographique avec la langue savante, le latin. Le verbe **rompre** remonte à un infinitif latin rompere, **vaincre** de vincere, **répondre** de respondere, **prendre** de prehendere, **perdre** de perdere: les formes latines du présent de l'indicatif de ces verbes comportaient toutes le « **d** » à l'oral. Quant au verbe **craindre** et à ceux de même catégorie, leurs formes latines ne comportaient pas de « **d** ». Le « **d** » de leur infinitif résulte d'une réfection phonologique en imitation des verbes à nasale plus -dre (voir note 2).

Pour leur part, les verbes **coudre** et **moudre** ont tardivement adopté le « **d** » de leur infinitif, mais pas si tardivement que ce « **d** » n'ait pu servir à marquer un traitement distinct de celui des verbes **absoudre**, **dissoudre** et **résoudre**, lesquels originent des infinitifs latins sans « **d** » que sont absolvere, dissolvere et resolvere. Les infinitifs **absoudre**, **dissoudre** et **résoudre** présentent donc un « **d** » oral, et écrit, de réfection phonologique.

Note 2.

La conjugaison des verbes en **-dre** présente un traitement particulier différent de celui des verbes du troisième groupe, lesquels sont caractérisés par l'affaiblissement de leur consonne centrale dans les formes simples et le recours au paradigme de conjugaison **-s, -s, -t**.

C'est ainsi que les verbes du type **écrire**, qui forment la majorité de ces verbes se conjuguent;

J'écris, tu écris, il écrit, écris, nous écriVons.

Ces verbes présentent dans leurs formes simples une consonne centrale amuïe et des finales en conjugaison **-s, -s, -t**.

Les verbes en **-dre** présentent trois types de traitement s'écartant quelque peu du traitement général des verbes du troisième groupe:

a) Les verbes en **-aindre**, **-eindre** et **-oindre** orthographient sans « **d** » leurs formes réduites, de la façon suivante:

Je crains, tu crains, il craint, crains, nous craign**ons;**

Je peins, tu peins, il peint, peins, nous peign**ons;**

Je joins, tu joins, il joint, joins, nous joign**ons.**

Ces verbes présentent une consonne centrale **-gn-** qui laisse une trace d'elle-même dans les formes simples à l'écrit, sous la forme d'un « **n** » et, à l'oral, d'une nasalisation de la voyelle **-ai-**. Ce « **n** » est qualifié de vestigial.

De plus, ils rejoignent la conjugaison **-s, -s, -t**.

Se conjuguent de la même façon les verbes suivants:

contraindre	dépeindre	peindre	conjoindre	déjoindre
plaindre	déteindre	éteindre	repeindre	disjoindre
astreindre	empreindre	étreindre	restreindre	rejoindre
enceindre	feindre	teindre	enjoindre	
ceindre	enfreindre	geindre	adjoindre	

b) Les verbes en **-oudre** que sont **absoudre**, **dissoudre** et **résoudre** orthographient sans « **d** » leurs formes réduites, de la façon suivante:

J'absous, tu absous, il absout, absous;

Je dissous, tu dissous, il dissout, dissous;

Je résous, tu résous, il résout, résous.

Ces verbes présentent une consonne centrale **-lv-** qui laisse une trace d'elle-même dans les formes simples, sous la forme d'une dissolution du « **l** » en voyelle **-u-** (col / cou, cheval / chevaux, etc.). Ce « **u** » est qualifié de vestigial. De plus, ils rejoignent la conjugaison **-s, -s, -t**.

c) Les verbes en **-ir** du type **courir** présentent une consonne centrale **-r-** affaiblie dans les formes simples où le **-r-** n'est plus que chuchoté;

Je cours, tu cours, il court, cours, nous couRons

De plus, ils rejoignent la conjugaison **-s, -s, -t**.

Se conjuguent de la même façon les verbes suivants:

enquérir	conquérir	quérir	reconquérir	requérir	acquérir
concourir	discourir	encourir	parcourir	recourir	accourir
secourir					

S'il est vrai que dans la pratique les grammaires scolaires les plus récentes ne s'arrêtent plus à produire le détail des règles de conjugaison, laissant le soin aux apprenants de se donner ces connaissances par la consultation répétée de tableaux, il ne semble pas utopique de ramener ces règles dans une grammaire de type explicatif, la justification étant le soin pris à compléter d'explications ces règles de conjugaison. Il va de soi évidemment que les simplifications introduites devraient être compensées par les présentations et les explications du maître. Une page de grammaire destinée au niveau secondaire pourrait se présenter de la façon suivante dans une forme simplifiée.

Particularités orthographiques des verbes en -dre (et -pre, -cre)

Grammaire de référence pour le secondaire

Dans la langue française, l'orthographe de certaines formes verbales du singulier du présent de l'indicatif (et de l'impératif) présente des particularités instaurées par la langue dans le but de mieux faire voir sur quels fondements repose la conjugaison de ces formes.

Note préliminaire: pour comprendre cette règle, il sera utile, sinon indispensable, d'avoir acquis des connaissances relativement à la consonne centrale et à son traitement dans la conjugaison des verbes.

A) C'est ainsi que les formes verbales du présent de l'indicatif (et de l'impératif):

de vainCre (nous vainquons): je vainCs, tu vainCs, il vainC (vainCs), ⁽¹⁾

de romPre (nous rompons): je romPs, tu romPs, il romPt (romPs), ⁽²⁾

de répondre (nous répondons): je réponds, tu réponds, il répond (réponds), ⁽³⁾

de prendre (nous prenons) : je prends, tu prends, il prend (prends). ⁽⁴⁾

accordent une place proéminente à leur consonne centrale (ou au « **d** » de leur infinitif ⁽⁴⁾) pour distinguer la construction de ces verbes de celle des verbes du type de :

Je crains, tu crains, il craint (crains), de craindre (nous craignons) ⁽⁵⁾

(1) Se conjuguent ainsi le composé **convaincre**.

(2) Se conjuguent ainsi les composés **corrompre, interrompre**.

(3) Se conjuguent ainsi les composés:

attendre	condescendre	correspondre	défendre	dépendre	descendre
détendre	distendre	entendre	épandre	étendre	fendre
mévendre	parfondre	pendre	pondre	pourfendre	prétendre
redescendre	refendre	refondre	répandre	repandre	retendre
revendre	sous-entendre	sous-tendre	suspendre	tendre	tondre
vendre					

(4) Ces formes adoptent la solution du « **d** » parce qu'elles ne peuvent s'ajouter leur consonne centrale « **n** », ce qui donnerait un inacceptable « **prens** ». Se conjuguent ainsi les composés:

apprendre	comprendre	dépendre	désapprendre	entreprendre	éprendre (s')
réapprendre	reprandre	surprendre	méprendre (se)		

(5) Se conjuguent ainsi les composés:

adjoindre	atteindre	astreindre	ceindre	conjoindre	contraindre
dépeindre	déteindre	disjoindre	empreindre	enceindre	enfreindre

enjoindre	éteindre	étreindre	feindre	geindre	joindre
oindre	plaindre	poindre	rejoindre	repeindre	restreindre
reteindre	teindre				

B) De semblable façon, les formes verbales:

de **coudre** (nous **couSons**): je **cou**d**s**, tu **cou**d**s**, il **cou**d**** (**cou**d**s**), ⁽¹⁾

de **moudre** (nous **mou**l**ons**): je **mou**d**s**, tu **mou**d**s**, il **mou**d**** (**mou**d**s**), ⁽²⁾

accordent une place proéminente à la consonne « **d** » de l'infinitif pour distinguer la construction de ces verbes de celle du type de :

Je **résous**, tu **résous**, il **résout** (**résous**), de **résoudre** (nous **résol**V**ons**) ⁽³⁾

1) Se conjuguent ainsi les composés **découdre**, **recoudre**.

(2) Se conjuguent ainsi les composés **émoudre**, **remoudre**.

(3) Se conjuguent ainsi les composés **dissoudre**, **absoudre**.

C) De semblable façon, les formes verbales:

de **perdre** (nous **per**d**ons**): je **per**d**s**, tu **per**d**s**, il **per**d**** (**per**d**s**), ⁽¹⁾

de **tordre** (nous **tord**o**ns**): je **tord**s****, tu **tord**s****, il **tord**d**** (**tord**s****), ⁽²⁾

accordent une place proéminente à leur consonne centrale pour distinguer la construction de ces verbes de celle du type de :

cou**R**ir (nous cou**R**ons): je cou**r**s, tu cou**r**s, il cou**r**t (**cou**r**s**), ⁽³⁾

(1) Se conjugue ainsi le composé **reperdre**.

(2) Se conjuguent ainsi les composés:

démordre	détordre	distordre	mordre	remordre	retordre
tordre					

(3) Se conjuguent ainsi les composés:

accourir	concourir	conquérir	discourir	requérir	enquérir (s')
parcourir	quérir	recourir	reconquérir	encourir	secourir

Une première observation à faire sur les pages de grammaire du secondaire proposées dans les encadrés touche à l'ordre de présentation des différentes formes verbales. C'est ainsi que viennent en tête, dans le paragraphe A, les formes de **vaincre** et **rompre**, lesquelles se prêtent à des explications aisées et à une compréhension toute aussi aisée de leur orthographe, et sont donc facilitantes d'un point de vue didactique.

Pour le reste, la disposition répond à des préoccupations didactiques par son organisation inductive. Essentiellement, le matériel présente au départ les formes faisant problème, puis les formes de conjugaison, par exemple **je crains, tu crains, il craint**, les secondes offrant la possibilité de comparaison avec les premières, les comparaisons produites devant mener aux justifications recherchées.

L'élaboration de pages de grammaire sur le thème retenu, à l'intention du niveau primaire, pose encore plus nettement le problème de l'effort de compréhension à exiger des apprenants. La solution pourrait être celle d'une démarche quasi pragmatique, et donc d'un matériel réduit à l'essentiel, mais par ailleurs comportant un effort particulier de présentation visant à provoquer l'observation et la réflexion.

Le matériel proposé en essai dans les encadrés tâche de répondre à ces préoccupations. Il sera noté que pour l'essentiel le texte propose pour imitation l'orthographe particulière à reproduire, limitant les explications à un niveau minimal des données. Il faut noter encore l'effort, très particulier celui-là, d'introduire un personnage

amplement présenté dans les chapitres précédents et qui pourrait faciliter le travail didactique du maître.

Particularités orthographiques
des verbes en -dre et (-pre, -cre)

Grammaire de référence pour le primaire

Note préliminaire: pour comprendre cette règle, il sera utile, sinon indispensable, d'avoir acquis des connaissances relativement à la consonne centrale et à son traitement dans la conjugaison des verbes.

A) Observe ces orthographe:

Je vainCs, tu vainCs, il vainC (vainCs),
de vainCre (nous vainQuons)



Je romPs, tu romPs, il romPt (romPs),
de romPre (nous romPons)



Je réponDs, tu réponDs, il répond (réponDs),
de répondre (nous réponDons)



Je prends, tu prends, il prend (prends),
de prendre (nous prenons)



Il faut écrire ainsi ces formes verbales et celles des verbes du même type pour les différencier de :



Je crains, tu crains, il craint,
de craindre (nous craignons)

B) Observe ces orthographes:

je couds, tu couds, il coud (couds),
de coudre (nous couSons)



je mouds, tu mouds, il moud (mouds),
de moudre (nous moulons)



Il faut écrire ainsi ces formes verbales et celles des verbes du même type pour les différencier de :



je résous, tu résous, il résout (résous),
de résoudre (nous résoulVons)

C) Observe ces orthographes:

Je perds, tu perds, il perd (perds),
de perdre (nous perdons)



Je tords, tu tords, il tord (tords),
de tordre (nous tordons)



Il faut écrire ainsi ces formes verbales et celles des verbes du même type pour les différencier de :



Je cours, tu cours, il court (cours),
de courRir (nous courRons)

Les pages de grammaire qui viennent d'être présentées vont beaucoup plus loin, en regard de la compréhension, que les présentations traditionnelles connues à ce jour. L'effort a été fructueux en ce sens où le résultat obtenu représente peut-être la limite

ultime de ce qu'il est possible d'obtenir en terme de présentation explicative dans un cadre de grammaire traditionnelle. Le propos de ces pages de grammaire, cependant, ne se détache que trop peu des prescriptions descriptives caractéristiques de la grammaire traditionnelle. En effet, même si elles permettent un peu de mieux comprendre le thème traité, ces propositions de grammaire laissent encore au maître toute la tâche d'explication des systèmes, une tâche qui se retrouve décuplée par la profondeur des réponses présentées. Le fait est donc très net que le cadre traditionnel de présentation grammaticale ne permet pas d'exploiter toute la qualité des réponses trouvées par une démarche de grammaire raisonnée.

Un cadre didactique de nouvelle tenue

Il a été trouvé des résultats qui montrent une organisation en système de la sémiologie du verbe. La qualité des analyses et de leurs conclusions place donc le chercheur face au défi de trouver un cadre didactique de présentation grammaticale différent, qui laisserait voir ce que sont les systèmes. La grammaire raisonnée rend «raisonnable» cette idée de rechercher une représentation explicative de la langue, une représentation de compréhension complète. Il faut imaginer les avantages qu'il y aurait pour l'apprentissage et l'enseignement à approcher l'apprenant de la logique qui se retrouve dans sa langue, de même qu'à créer une attitude nouvelle de réflexion vis-à-vis l'organisation grammaticale de la langue française.

S'il est des apprenants qui développent d'eux-mêmes un «sens du langage», c'est-à-dire chez lesquels naît une intuition de logique du français qui les sert dans leurs apprentissages, il en est d'autres, cependant, pour lesquels le français n'est qu'un ramassis hétéroclite de règles creuses, sans attaches les unes aux autres. Une grammaire qui s'attellerait à la tâche de montrer les systèmes, de les expliquer et d'en faire voir les rapports donnerait aux apprenants qui ont déjà l'intuition d'une langue organisée les mots nécessaires pour faire passer leur intuition à l'état de compréhension.

Par ailleurs, chez ces élèves pour qui la langue française n'est qu'un cumul d'exceptions, un enseignement fondé sur la logique permettrait de faire voir les choses autrement. Les apprenants auraient ainsi accès à des compréhensions qui, le temps passant, s'additionneraient et se multiplieraient par effet de généralisation. Il faut de plus considérer l'influence qu'une grammaire enseignée de façon raisonnée ne manquerait pas d'avoir sur la motivation des élèves, particulièrement chez ceux de qui l'école n'exige pas assez sur le plan intellectuel.

Évidemment, il est irréaliste de penser rédiger, à court terme, cette grammaire. Il est difficile de concevoir qu'elle puisse être créée sur la base d'un seul contenu. C'est en menant des essais exploratoires sur plusieurs thèmes qu'il deviendra possible, par recoupements de ces essais, de voir ce que pourrait être cette grammaire. Certains travaux inédits, comme le travail de Lefebvre et Roy sur une grammaire d'approfondissement et de référence des mots de couleurs, peuvent donner une idée de ce que pourrait être ce genre de grammaire. D'autres recherches se poursuivent qui

donnent des vues intéressantes de développement, par exemple sur un enseignement-apprentissage par découverte du concept d'adverbe (Roy, 1979-...), de la règle d'accord des mots composés (Roy, 1979-...) ou du concept de préposition (Roy, 1979-...).

À ces départs de développements didactiques peut s'ajouter celui du matériel présenté dans cette recherche, dont les cinquante-deux images intégrées à ce mémoire constituent un matériel didactique de support à une présentation théorique longue du contenu des analyses. Le matériel didactique en question a été élaboré pour servir dans un cadre de formation des maîtres et donne des résultats intéressants en terme de compréhension. Un essai a même été commencé dans la direction d'un matériel d'apprentissage individualisé sur informatique (<http://www.uqac.quebec.ca/dse/framee>). Créer cette grammaire demande donc un effort majeur de recherche.

Il va sans dire que le rôle du maître prend à une approche de ce type une dimension nouvelle. Ce maître devra maîtriser les théories et posséder, en regard de l'initiation ou de la présentation à en faire, des stratégies didactiques de bonne qualité: l'effort est grand, il faut en convenir, mais le renouveau de l'enseignement du français ne paraît pas pouvoir passer par d'autres avenues que cette avenue royale.

À l'objection que ce type de grammaire ne répond plus aux exigences pratiques d'un siècle en mal de vitesse et d'apprentissage rapide et sans efforts, il faut répondre, c'est du moins la conviction de l'auteur, que l'introduction à la maîtrise de la langue doit

reposer sur une démarche de compréhension et que l'intérêt provoqué par cette démarche produira de sains effets de motivation, de nature à attirer l'esprit le plus rebelle aux efforts de détail. À long terme, l'habitude étant prise de la réflexion et de la compréhension, il résultera des effets de facilitation des plus heureux, autant en regard de la maîtrise que de la fréquentation de la discipline qu'est la grammaire.

Au total, les résultats théoriques obtenus et les propositions de grammaire qui ont été soumises, forcent à constater que la grammaire raisonnée est porteuse d'exigences de contenus spécifiques. C'est d'ailleurs l'un des défis de la grammaire raisonnée que d'identifier, ou de créer, le cadre qui permettra une présentation aisée, simple et conviviale de solutions plus larges que les problèmes eux-mêmes, une présentation qui mettrait à l'avant-plan la vie de la langue.

La maîtrise de la règle d'orthographe des formes particulières de verbes profite évidemment d'une maîtrise antérieure de la consonne centrale et de ses traitements. Guillaume le disait déjà : « la langue est un système de systèmes(1934, *dans* 1984) ». Or la présentation didactique gagnerait à tirer des conclusions qui s'imposent d'un principe semblable, et à montrer que la règle d'orthographe fait naturellement appel, sans que ce soit pour autant absolument indispensable, à des notions élargies à valeur de préalables, débordant sur le système global du verbe.

Conclusion

Si le travail de recherche présente comme il se doit une contribution dans le contenu étudié, la sémiologie des orthographe particulières, et même ouvre des voies de recherche complémentaire, il est une autre contribution d'importance apportée sur le plan de la méthodologie d'analyse, contribution en elle-même plus large et peut-être dans les faits de plus grande conséquence.

La contribution apportée par la recherche sur le plan du contenu n'a pas à être longuement exposée. Il est apparu que chacune des orthographe particulières qui posait problème se trouve être une contribution de l'écriture à l'expression visible de la cohérence d'organisation de l'ensemble. Une contribution de l'écriture réussie, il faut le reconnaître, dans le cadre d'une grande économie de moyens.

Pour ce qui semble être la première fois, les orthographe particulières retenues pour étude sont expliquées dans leur détail; elles sont aussi expliquées, pour la première

fois encore, en regard de l'organisation d'ensemble de la conjugaison. Ces résultats valent à n'en pas douter autant par leur nouveauté que par leur qualité explicative.

La contribution sur laquelle il importe de revenir est la contribution relative à la méthodologie. En bref, l'auteur de ce mémoire attribue le succès obtenu dans la recherche au fait d'avoir pratiqué une méthodologie d'analyse s'apparentant à celle suivie dans l'ensemble des travaux de grammaire d'orientation raisonnée menés dans la dernière décennie, et un peu au-delà. La grammaire raisonnée dont il est question est en voie de développement. Elle se construit lentement, contenu par contenu. Aux succès qu'a connus cette grammaire d'orientation raisonnée avec la règle d'accord des mots de couleur (Roy, 1989; Lefebvre et Roy, 1995), avec la règle d'accord en nombre des noms propres (Bussi eres et Roy, 1994; Bussi eres, 1997), avec une analyse originale du syst eme du genre (Harvey et Roy, 1995), avec la r egle d'accord des num eraux surcompos es **vingt** et **cent** (Roy, 1995), avec la notion grammaticale de la phrase (Roy, 1994), avec le principe de la r egle de seule  ecriture (Roy, 1997), entre autres, s'ajouteront d'autres succ es du m eme ordre,  a attendre par exemple de l'analyse de Carri ere (en pr eparation) sur les diff erentes natures du mot **tout**, ou encore de l'analyse de Girard (en pr eparation) sur les parties invariables du discours. Il se poursuit par ailleurs un certain nombre d'autres recherches dans cette orientation, certaines n'attendant que la publication.

L'auteur de ce m emoire se croirait en bonne compagnie s'il lui  etait reconnu d'avoir apport e une contribution, si minime soit-elle,  a l'ensemble de ces  tudes de

grammaire raisonnée. Il souhaiterait qu'à tout le moins il lui soit reconnu d'avoir globalement respecté les principes méthodologiques d'analyse de l'approche de grammaire raisonnée. Ces principes ont été identifiés, dans leur ensemble du moins, par Lefebvre (2000) : ce sont ceux qui ont été relevés au chapitre deux .

Si elles n'ont pas respecté rigoureusement ces principes, les analyses de ces pages s'en sont, au moins, constamment préoccupées. C'est pourquoi procéder à l'examen du mémoire en regard de ces principes peut livrer ce fruit utile d'une analyse des principaux traits méthodologiques de la recherche qui a été menée, la nature de la démarche adoptée pouvant être vue comme une contribution toute aussi importante que les résultats obtenus eux-mêmes. Car, enfin, ce mémoire se présente comme une illustration d'une orientation de recherche susceptible de mener à des développements valables en matière de recherche grammaticale.

En regard donc des principes méthodologiques d'analyse grammaticale d'approche raisonnée, il peut être remarqué comment la façon dont chacun s'applique met à même de s'expliquer le succès de l'analyse. Ainsi, le premier principe avancé par Lefebvre (2000) est respecté, comme le laisse voir le principal résultat de l'analyse théorique, par ses qualités de simplicité, de clarté et de netteté. La consonne centrale s'ajoute à l'écriture de certaines formes verbales pour montrer leur écart d'avec le système global, ainsi le **c** de **vaincs** est maintenu à l'écriture pour annoncer une construction sur une consonne centrale [k] écrite **-qu-**, différente de la consonne [ŋ]

écrite **-gn-**, que rappelle ou annonce en comportement habituel le « **n** » de la nasale. La règle peut être généralisée à l'ensemble des verbes étudiés.

Le deuxième principe d'approche raisonnée exigeait que le cadre de l'analyse reste proprement grammatical. Si l'analyse reste de compréhension aisée, c'est justement parce qu'elle se guide et fonde ses choix sur la logique intrinsèque de la langue, et donc de la grammaire.

Tel que prescrit par le troisième principe avancé par Lefebvre (2000), une analyse de grammaire raisonnée doit permettre d'expliquer tous les cas d'emploi, ce qui a été fait dans les limites que s'était posé la recherche au départ. Si l'ensemble des verbes examinés dans cette analyse ont trouvé une explication de qualité à leurs formes écrites, cela suffit difficilement à faire la preuve du respect du troisième principe, car il existe encore un bon nombre de formes verbales d'orthographe particulière dont l'analyse de cette recherche ne rend pas compte. Il se trouve toutefois une application corollaire du principe : le système qui a été dégagé par l'analyse met à même de produire des explications pour d'autres emplois particuliers que ceux examinés. Par exemple, le lecteur réussira peut-être à s'expliquer par lui-même, ne serait-ce qu'intuitivement, des formes verbales comme **il paraît** ou **je crois**, avec leur accent circonflexe, ou encore **tu bats**, **tu mets**, **tu vêts** avec leur «**t**» muet. Les analyses de détail de formes semblables restent à être menées, mais il peut déjà être entrevu que le troisième principe s'applique par les généralisations que permettent les résultats obtenus.

Selon le quatrième principe, la grammaire raisonnée doit rendre compte de la vie de la langue. Or, l'analyse a mené à constater que la conjugaison elle-même se charge de montrer que la langue est vivante. Il a été montré comment la conjugaison française s'organise sur un système bi-polaire : une conjugaison dominante, d'un côté, formée sur la base d'une consonne centrale constante; une conjugaison archaïque, d'autre part, formée sur la base d'une consonne centrale parfois amuïe. Entre les deux pôles se trouvent les traitements intermédiaires de consonne centrale affaiblie et de consonne centrale vestigiale, lesquels traitements participent, dans la mesure qui est la leur, aux deux conjugaisons. L'analyse théorique a montré, succinctement mais clairement, comment les diverses conjugaisons françaises sont parentes, comment le système forme un tout complet et autonome. Il peut déjà être permis de rêver d'une grammaire qui donnerait à la langue un visage aussi vivant.

Un autre choix méthodologique tributaire du succès de la recherche a été de tenir compte des acquis de la grammaire traditionnelle. Le problème à l'origine de cette recherche en est d'ailleurs directement tiré. Les descriptions de la grammaire traditionnelle, particulièrement celles de Grevisse, sont d'une grande netteté, même si elles n'offrent que très peu en matière de compréhension. Au point même qu'une fois trouvées, comme ici, les réponses, ces présentations ne sont pas sans paraître s'organiser dans le respect d'un système, lequel système serait saisi par les auteurs de grammaire traditionnelle à tout le moins intuitivement. De fait, il ne fait pas de doute que des grammairiens de la trempe de Grevisse puissent atteindre à de pareilles intuitions des systèmes grammaticaux.

L'un des mérites de cette recherche est celui d'avoir su recourir, quand le besoin s'est posé, à de nouveaux concepts, à de nouveaux mécanismes. En effet, du point de vue méthodologique, le sixième principe de la grammaire raisonnée permet au chercheur de recourir à des abord originaux pour obtenir des résultats simples, clairs et nets. C'est ainsi que l'analyse introduit pour la première fois en grammaire la consonne axiale de Guillaume pour expliquer la morphologie de certains verbes. Cette nouvelle notion entraîne avec elle au moins deux autres.

Une première notion est celle des rapports de l'oral et de l'écrit, qui se révèle essentielle à la compréhension de la nature et du rôle de la consonne centrale dans le verbe. Une seconde porte sur le traitement de la consonne centrale. Si Guillaume avait déjà aperçu que la consonne centrale connaissait des traitements constants et amuïs, il ne s'est pas arrêté à faire ressortir les traitements intermédiaires des consonnes centrales affaiblies et vestigiales (Roy, 1979-...). Comme a pu le montrer l'analyse théorique, ces deux nouvelles catégories de formes verbales se révèlent nécessaires à la compréhension de la conjugaison française, plus particulièrement de son organisation. Or, toutes ces notions appartiennent à la linguistique, et c'est une autre condition du succès de l'analyse que de les avoir reprises à son compte, adaptées et utilisées dans une analyse de grammaire, comme le suggère, d'ailleurs, le septième principe méthodologique avancé par Lefebvre (2000).

Il fallait, enfin, un dernier jalon à l'analyse théorique pour que ses résultats puissent être considérés comme un succès. Il a en effet été proposé, à titre de

huitième principe méthodologique, au chapitre deux, de mener les analyses de grammaire raisonnée dans une perspective synchronique. Des analyses privilégiant l'approche en synchronie ont déjà été menées en grammaire, mais rarement avec un succès de l'ordre de celui que permet le cadre de la grammaire raisonnée. Le principe de synchronie, si net chez Guillaume, comme il a été posé au chapitre deux, n'a curieusement pas été relevé par Lefebvre.

Ce travail de recherche ne clôt rien. Il a le grand mérite d'ouvrir d'immenses portes sur la recherche en grammaire, et par la démonstration des possibilités d'une approche méthodologique d'orientation raisonnée, et par les pans complets de contenus grammaticaux pour lesquels il laisse entrevoir d'ores et déjà des solutions.

Références

BÉCHADE, Hervé-D. (1994). Grammaire française. Paris : Presses universitaires de France.

BESCHERELLE, Louis Nicolas (1991). L'art de conjuguer : dictionnaire de 12000 verbes. LaSalle, Québec : Hurtubise HMH.

BUSSIÈRES, Chantale (1996). La règle d'accord en nombre des noms propres en grammaire raisonnée. Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi. Mémoire de maîtrise (M.Ed.).

BUSSIÈRES, Chantale et Raymond Claude Roy (1994). La règle d'accord en nombre des noms propres. Chicoutimi, Département des sciences de l'éducation.

CARELLI, Émilie et Guy Fournier, Maryse Fuchs, Dominique Korach(1995). Le Robert & Nathan : conjugaison. Paris : Nathan.

COUTURE, Guillaume et Raymond Claude Roy (1997). Les curieuses orthographes de certaines formes verbales. Chicoutimi, Département des sciences de l'éducation.

DUGAS, André et Hubert Manseau (1996). Les verbes logiques : guide pratique. Montréal : Éditions Logiques.

FOUCHÉ, Pierre (1967). Le verbe français : étude morphologique. Nouv. éd., refondue et augm + Morphologie historique du français. Paris : Klincksiek.

GENDRON, Jean-Denis (1968). Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens français : orthophonie, exercices de correction, textes de lecture. Québec : Presses de l'Université Laval.

GREVISSE, Maurice (1993). Précis de grammaire française - 29e éd. Paris : Duculot.

GREVISSE, Maurice (1986). Le bon usage : grammaire française - 12e éd. Paris: Duculot.

GUILLAUME, Gustave (1971). Leçons de linguistiques de Gustave Guillaume, série A 1948-1949. Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I. Québec: Les Presses de l'Université Laval;

GUILLAUME, Gustave (1973). Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume: recueil de textes inédits / préparé en collab. sous la dir. de Roch Valin + Principes de linguistique théorique . Québec : Presses de l'Université Laval.

GUILLAUME, Gustave (1984). Langage et science du langage. Paris : A.-G. Nizet ; Québec : Presses de l'Université Laval.

GUILLAUME, Gustave (1986). Leçons de linguistiques de Gustave Guillaume, série A 1945-1946. Esquisses d'une grammaire descriptive de la langue française IV. Québec: Les Presses de l'Université Laval;

GUILLAUME, Gustave (1997). Leçons de linguistiques de Gustave Guillaume, série A 1946-1947 et 1947-1948. Esquisses d'une grammaire descriptive de la langue française V et VI. Québec: Les Presses de l'Université Laval.

HARVEY, Lise et Raymond Claude Roy (1995). Approche didactique du système français du genre. Chicoutimi, Département des sciences de l'éducation.

JACOB, Roland et Jacques Laurin (1994). Ma grammaire. Boucherville : Editions françaises.

LANLY, André (1995). Morphologie historique des verbes français : notions générales, conjugaisons régulières, verbes irréguliers . Paris : Champion.

LAURENCE, Jean-Marie et Aurèle Daoust, collab (1992). Grammaire française fondamentale. Montréal : Guérin, 1992.

LEFEBVRE, Louise et Raymond Claude Roy (1995). La règle d'accord des mots de couleur. Chicoutimi, Département des sciences de l'éducation.

ROY, Raymond Claude (1979-...). Notes de cours inédites

ROY, Raymond Claude (1985). La phrase et les parties du discours : une analyse associative exploratoire linguistique et béhavioriste sociale. Sainte-Foy : Université Laval, Faculté des sciences de l'éducation. Thèse de doctorat (Ph.D.).

ROY, Raymond Claude (1989). La règle d'accord des mots de couleur. Propos de grammaire explicative (en révision). Chicoutimi, Département des sciences de l'éducation.

ROY, Raymond Claude (1994). La notion grammaticale de phrase à l'école. Chicoutimi, Les Éditions du Département des sciences de l'éducation.

ROY, Raymond Claude (1996). L'enseignement de la règle d'accord de numéraux «vingt» et «cent». Le système de la numération. Chicoutimi, Département des sciences de l'éducation.

ROY, Raymond Claude (1997), La règle de seule écriture: une outil essentiel d'interprétation des règles de la grammaire du français. Chicoutimi, Département des sciences de l'éducation.

SAUSSURE, Ferdinand de (1916) Cours de linguistique générale. Paris : Payot.

THÉORET, Michel et André Mareuil, Michel Bélanger (1991) Grammaire du français actuel : pour les niveaux collégial et universitaire. Montréal : Centre éducatif et culturel.

TOGEBY, Knud et Magnus Berg (1982). Grammaire française. Copenhague : Akademisk Forlag.

TOURATIER, Christian (1996). Le système verbal français : description morphologique et morphématique. Paris : A. Colin.

VAUGELAS, Claude Favre de (1981, la première édition a été publiée à Paris, en 1647). Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire. Paris : Éditions Champ Libre.

La consonne centrale

Trouvez la consonne centrale des formes verbales suivantes.
Notez-la en écriture phonétique.

- | | |
|----------------|---------|
| 1. élaguons | 1. [] |
| 2. mangeons | 2. [] |
| 3. trichons | 3. [] |
| 4. empaillons | 4. [] |
| 5. empoignons | 5. [] |
| 6. tassons | 6. [] |
| 7. effaçons | 7. [] |
| 8. économisons | 8. [] |
| 9. acharnons | 9. [] |
| 10. tuons | 10. [] |
| 11. ébrouons | 11. [] |
| 12. nouons | 12. [] |
| 13. envoyons | 13. [] |
| 14. ... | 14. [] |